INDEX.

ABANDONNER —		ACTE D'ACCUSATION-Suite	
Un enfant de moins de deux ans, délit	66	Tenue d'une maison de jeu	216
ACCEPTATION-		Formules d'actes d'accusation pour-	220
D'une lettre de change, fabriquer une	113	Achat ou vente de fausse monnaie, etc	210
De présents, etc., pour obtenir une entre-	113	Bigamie ou contravention à la loi concer-	
prise de l'Etat	170	nant la célébration du mariage	277
Press 40 x 24 (40 (41)) 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1	176	Crimes ou délits au sujet des églises, édi-	411
ACTE D'ACCUSATION-		fices ou travaux publics, matériaux de	
Accusation de plusieurs complices en-		construction, etc	210
semble	215	Crime ou délit contre une maison d'habi-	#14
De vol et de recel	215	tation	275
Du recéleur-et si le vol constitue un		Délits contre l'administration de la jus-	214
délit	215	tice	27 i
De plusieurs recéleurs ensemble	215	Délits contre la moralité et la décence	211
De trois larcins à la fois	215	publiques	070
De récidives	215	Délits contre la paix publique	278
Obligation de poursuivre à siguer par le	-110	Délits relatifs à l'armée	277
témoin	216	Détournements, etc209,	277
Contre une corporation - procédures sur	219	Par des officiers publics	
Bref de certiorari pas nécessaire pour	210	Dommages malicious à la men-ité con	213
évoquer la cause devant une cour supé-		Dommages malicieux à la propriété210,	215
rieure	220	Dossiers des cours, testaments, docu-	
Avis à signifier au maire, etc	220	ments électoraux	211
Contre un prisonnier trausféré dans un	220	Effraction nocturne	275
autre district	905	Faux209,	
Ou incarcéré pour un autre crime	205	Faux monnayage	276
Copie en sere dopuée en prévenu	206	Faux prétextes	275
Copie en sera donnée au prévenu Dans le cas d'associés ou co-détenteurs,	225	Lésion corporelle	274
il ander d'an nommen un		Meurtre et homicide non prémédité208,	274
il suffit d'en nommer un	211	Obtention d'effets sous faux prétextes	209
De libelle, procédures sur.	219	Parjure207,	276
Dénonciation du grand jury dans un	216	Prétendre faussement avoir envoyé des	
Description de l'argent ou des billets de		valeurs dans une lettre	209
banque	214	Récidives	216
Des instruments en général	214	Simple larcin	274
Des instruments de faussaire	214	Subornation de parjure208,	277
Ou pour gravure illégale	214	Viol	274
Divergence entre la citation et la preuve,		Vol d'argent	275
comment corrigée	240	Vol avec violence	274
Engagement préliminaire de poursuivre ou		Vol de documents	208
témoigner, dans les cas de-		Vol d'huitres ou de semis d'huitres	211
Attentat à la pudeur,		Vol de minéraux, etc	211
Conspiration,			211
Nuisance,	i		215
Obtention de deniers, etc., sous faux pré-			212
textes,			278
Parjure,	[217
Prise ou garde de possession par vio-			217
lence,		A	213
Subornation de parjure,	Į	Pas nécessaire que les actes d'accusation	
Tenue d'une maison de désordre,	[207

ACTE D'ACCUSATION Suite.	ł	ADMISSION—	
N'y d'y mentionner la venue	207	Voir Aveu.	
Ni d'alléguer l'intention de fraude en		AFFIDAVIT-	
certains cas	209	Dans les affaires d'assurance, qui peut le	
Pent contenir plusieurs chefs	207	recevoir	434
Peut être amendê	217	Dans les affaires extrajudiciaires	434
Et être mis conforme à la preuve	240	Du greffier de la cour sur la liste des cau-	
Pour félonie, valide même si les faits cons-		tionnements	366
tituent une trahison	226	Fabriquer un	116
Pour effraction nocturne, après acquitte-		Faux en dehors de la province où il doit	
ment pour effraction diurne	228	servir	43
Pour recel par plusieurs personnes-ver-	924	Jurer faussement dans un	42
dict à la suite d'un	230	AFFIRMATION	
Privilège du clergé—Effet de son abolition	207	Comprise dans le mot " serment," dans les	
au sujet d'un Propriété des chemins, etc., à qui attribuée	201	statuts	ŏ
dans un	211	Par un quaker, etc., assigné comme jury	221
Et des propriétés publiques	212	Ou comme témoin	235
Ou régies par une corporation	212	Solennelle, dans les affaires extrajudi-	
Si l'accusation de vol contient un chef de		ciaires—formule	435
Tecel	230	Voir Affidavit.	
Signification de l'expression dans l'Acte		AGENT	
de procédure criminelle	179	D'une personne vendant des liqueurs près	
Et de "Rapport de l'acte d'accusation"	179	des travaux publics, après proclama-	
ACTE D'INTERPRETATION—		tion, coupable au même degré que le	
Voir Interprétation des statuts.		principal	32
ACTES NOTARIES-		Larein par un9	
Fabrication d'	115	AGRESSIONS ET ATTAQUES—	• •-
ACTES DU PARLEMENT—	'	_	
Comment ils peuvent ôtre cités	9	Voir Crimes et délits contre les per-	20.
ACTES PROVINCIAUX—		sonnes	69
Prenve des	429	ALIENES—	
Voir Acte concernant la preuve	439	Dispositions concernant les détenus dans	
ACTION—		un pénitencier	403
Contre un officier public agissant en vertu		Procédures lors du procès d'un prisonnier	
de l'Acte concernant le maintien de la		aliéné	244
paix dans le voisinage des travaux pu-	90	AMENDES ET CONFISCATIONS-Acte	
blics, limitée à six mois	36	concernant les	370
En vertu de l'Acte concernant le maintien		Amendes, etc., appartienment à la Cou-	
de la paix dans le voisinage des travaux publics, ne sera pas déboutée pour in-		ronne en certains cas	370
formalité	35	Forment partie du fonds consolidé	371
Pour liqueurs vendues près des travaux pu-		Il peut en être disposé autrement	370
blics après proclamation, ne sera pas		Prescription des poursuites pour amendes	~=.
maintenue	34	ou confiscations	371
ACTION QUI TAM-		Pénalités pécuniaires—Mode de recouvre-	0.50
Discontinuation d'une, déclarée délit	178	ment des	370
ACTIONS CONTRE LES PERSONNES		Partage entre le poursuivant et la Cou-	oto
ADMINISTRANT LES LOIS CRIMI-		ronne	370
NELLES-Acte concernant les	426	AMENDEMENT—	
Avis au défendeur	426	D'un acte d'accusation233	1-232
Dénégation générale	426	AMIRAUTE-	
Offre de réparation suffisante	426	D'Angleterre-Infractions commises dans	
Prescription des actions et poursuites	426	sa juridiction	181
Protection des juges de paix, etc	427	Voir Munitions de l'armée et de la	
Verdict ou jugement pour le défendeur en		marine	
certains cas, et recouvrement des frais	426	Voir Munitions publiques A	lnu. 3
•			

ANIMAUX-	ARMES—	
Cruauté envers les 16	B Défense d'en porter près des travaux pu-	
Voir Cruauté envers les animaux.	blics, après proclamation	30
Tuer ou mutiler des 15:	Et de s'assembler illégalement pour en	
Voler des78-79	apprendre l'usage	18
Voir Larcin.	En acheter des soldats ou déserteurs est un	
ANNONCE -	délit	157
Sous forme de billets de banque, défendue. Ann. i	Ou d'un matelot ou soldat de la marine.	157
De loteries, amende pour56, 5	ARMES A FEU ET AUTRES Acte concer	
De récompense pour restitution d'effets vo-	nant l'usage abusif des	21
lés 99	Armes dangereuses - Punitions pour en	
APPEI.	porter	22
Au Conseil privé, pas autorisé dans les	Exception quant aux soldats, etc	22
causes criminelles Ann. 12	Couteaux à gaine-Défense d'en porter	
Dans un procès criminel, peut être réservé 245		23
De la décision d'un juge de paix sur accu-	Exception	22
sation de dépôt illégal de quartz auri-	Confiscation	22
fère, etc 193		
D'une conviction sommaire par un juge de	de	21
paix 321	Diriger une arme à feu contre quelqu'un	21
Voir Convictions sommaires.	Pistolets on fusils à vent-Les porteurs	
Sur conviction d'infraction poursuivable	peuvent être tenus de garder la paix	21
par voie de mise en accusation Ann. 11	En avoir lors d'une arrestation, etc	21
APPRENTI-	Ou avec l'intention de blesser quel-	
Refuser la nourriture, etc., à un 66	qu'un	21
Apprentissage des jeunes délinquants 416	Amende et emprisonnement	21
ARBITRAGE	Poursuites—Prescription des	22
En cas de contestation au sujet des appro-	ARMES GARDEES DANS UN BUT DAN-	
visionnements d'un pénitencier 393	GEREUX-Acte concernant la saisie	
ARBRES-	des	23
Et produits végétaux—Dommages aux 145	"Armé."-Ce que comporte cette expres-	20
Voir Dommages malicieux à la pro-	sion	23
priété.	Armes gardées dans un but illicite peuvent	
Voler, ou abattre, etc., avec intention de	être saisics	23
vol	Et les personnes qui les ont peuvent être	
Voir Larcin.	arrêtées	23
ARMEE—	Arrestation pour port d'arme illégal	24
Officier on soldat correspondant avec l'en-	Admission à caution	24
nemi 14	Demandes en restitution d'armes saisies,	
Arrestation des déserteurs de l' 158	comment décidées	23
ARMEE ET MARINE-Acte concernant	Juridiction concurrente des juges de paix.	24
les infractions relatives à l' 157	Prescription des poursuites	24
Acheter des équipements de l'armée, etc 157	Suspension de cet acte par proclamation	24
Ou d'un matelot ou marin	Et remise en vigueur ensuite	24
Arrestation des contrevenants à l'acte 158	ARRESTATION—	
Et des personnes soupçonnées de dé-	De ceux qui s'exercent illégalement au ma-	
sertion 158	niement des armes	18
Cacher ou assister un déserteur 157	Des personnes en possession d'armes dan-	10
Emploi des amendes 159	gereuses	23
Engager un soldat ou un marin à déserter. 157	Et des porteurs de ces armes	24
Interrogatoire des témoins sur le point de	Ou qui portent illégalement des armes	24
quitter la province, etc 158	près des travaux publics	31 -
Mandat nécessaire pour la recherche des	Des personnes qui se préparent à un combat	51
déserteurs 158	de boxeursde preparent a un compac	40
Poursuite des délinquauts 158	Des personnes trouvées dans une maison	av.
Peut se faire sous l'acte impérial 158	de jeu	52
11	- u · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	

			-
ARRESTATION—Suite	[ASSOCIES—Suite.	
On qui jouent sur les voies de transport		Di dudo des deserva	309
publiques	59	Vol par des	89
Des personnes qui troublent les assemblées	1	Voir Co-propriétaires.	
religieuses	47	ASSUREURS-	
Des témoins refusant d'obéir à un subpana	233	Incendier ou faire naufrager un navire au	
Des vagabonds et libertins, etc	51	préjudice des	153
D'un cautionné par sa caution	262	ATTROUPEMENTS TUMULTUEUX—	
D'un témoin défaillant, en vertu de l'Acte		Voir Emeutes, etc., 17.	
concernant les explosifs	27	AUBAIN-	
En Canada, pour crimes commis dans la		N'a pas droit à un jury de medietate lingue.	221
juridiction de l'Amirauté d'Angleterre.	188	Second mariage d'un, hors du Canada,	
arrestation des delinquants		n'est pas bigamie	62
Des criminels réfugiés	447	AU PRESENT, OU DANS LE PRESENT-	
Des faux monayeurs	187	Ces expressions, dans un article de loi,	
Des vagabonds, libertins, désœuvrés et dé-		s'appliquent à l'acte entier	3
bauchés	51	AUTREFOIS ACQUITTE OU CONDAMNE	_
En certains cas par un officier ou autre		Formule du plaidoyer de	218
personne, sans mandat	186		
En certains autres, par toute personne	187	AVEU-	
Evadés d'un pénitencier ou d'une prison de		D'un orime capital, n'amoindrit pas la punl-	372
réforme	44	Dia antenna port fitre admir on province	198
Mandat d'arrestation, comment dressé, etc.	190	D'un prévenu peut ôtre admis en preuve	289
Par une personne à qui on offre de vendre		Dans un procès sommaire,	400
des effets volés	186	AVORTEMENT—	
Pour crusuté envers les animaux	167	Administrer des drogues, etc., pour le pro-	Fa
Pris en flagrant délit, la nuit	187	curer	72
Qui torment des attroupements illégaux	18	Fournir des drogues on des instruments	ka
Ou s'assemblent pour s'exercer au ma-		dans le même but	72
niement des armes	18	En faire usage	72
Soupçonnés de désertion de l'armée ou de		BAGARRES-	
la marine	158	Définition et punition des	20
Sur acte d'accusation déclaré fondé	188	Voir Emeutes.	
Transportant des liqueurs à bord des vais-		BANQUE—	
seaux de S.M. en CanadaAnn	7	Fabriquer un mandat de procuration pour	
ART—		le transfert d'actions	105
Distribution d'objets d'art parmi les mem-		Fabriquer un transfert d'action de banque	105
bres d'une société, n'est pas un délit	57	Faire du papier avec le nom d'une	111
Dommages aux œuvres artistiques, délit	151	Voir Billets de banque.	
La partie lésée n'est pas privée de son		Fausses écritures dans les livres de	106
recours civil	152	Employé de, falsifiant un certificat de di-	
ASSAUTS-		vidende	106
Voir Voies de fait, et Crimes et délits		Doit étamper les billets fauxAnn.	8
contre les personnes, 69.		Et racheter les bons billets ainsi étam-	
•		pésAnn.	8
ASSEMBLEE ILLEGALE		Vol ou détournement par un	90
Définition et punition	19	Se faire passer pour le propriétaire d'ac-	
Voir Emeutes.		tions de	105
Assemblees publiques—		BANQUEROUTE -	
Maintien de la paix aux	37	Frauder des créanciers par	177
🎢 ir Paix aux assemblées publiques.		BANQUIER—	
ASSISES—		Fraude par un	90
Dans Ontario-Qui peut tenir et présider les	248	S'appropriant des deniers qui lui ont été	
ASSOCIES—		confiés	90
Description de la propriété possédée par		Ou des effets mobiliers, valeurs, etc	90
des. dans un acte d'accusation	211	Vendant frauduleusement la propriété	

		[
BANQUIER-Suite		BILLETS LE BANQUE—Suite	-
d'autrui	91	Contrefaits, seront étampés comme tels An	ın. 8
Punition	91	Fabrication de papier pour	109
Peut recevoir des deniers dus sur des		Avoir ou vendre de ce papier	109
valeurs	91	Ou y faire paraître des marques distinc-	
Et disposer des valeurs sur lesquelles il		tives	110
а ин gage	91	Faire des moules pour imiter le papier	
BAPTEMES-		d'une banque	111
Falsifier ou mutiler un registre des	117	Graver ou avoir des planches pour impri-	
BARATERIE -		mcr des	109
Voir Dommages malicieux à la pro-		Graver des mots on lettres ressemblant	
· priété	152	aux	109
	102	Scront décrits comme argent dans un acte	
BATTERIE -		d'accusation	214
Procedure dans les cas de coups et bles-		BLESSURES—	
sures	234		010
Dans le voisinage d'une assemblée publi-		Ou lésions corporelles graves	04-0
que	37	BOIS—	
BATARD		De service trouvé à la dérive-S'appro-	
La mère, ou le père putatif, ne peuvent être		prier du, etc	98
poursuivis pour en prendre possession	71	Mettre le feu par négligence à du	143
Preuve dans le cas d'infanticide d'un	237	Ou malicieusement	148
BESTIALITE-		Illégalement détenu-Recherche du	193
Voir Mœurs, 48.		Preuve de la propriété du	238
BESTIAUX—		Preuve de la possession légale retombe	
	70=	sur l'accusé	238
Transport des	167	BOXEURS—	
Voir Cruauté envers les animaux.		Voir Combats de boxeurs.	
Tuer ou mutiler des	152	BREF—	
Voler des 78	3, 79	Prévarication d'un officier de justice chargé	
BIGAMIE—		de l'exécution d'un	178
Définition de la	62	BRIS DE MAISON-	
Exceptions	62	Voir Effraction.	
Absence de sept ans	62		
Divorce	62	CACHER-	
Mariage antérieur annulé	62	Des titres, etc., par un vendeur de terrain	
Mariage hors du Canada par un aubain	62	ou un emprunteur sur hypothèque	100
Punition de la	62	La naissance d'un enfant	72
Veir Mariage.		CANADA—	
BILLETS—		Statuts du, comment interprétés	1
De chemin de fer ou bateau à vapeur-Vol		Agression étrangère contre le—Procès par	
de	8	une cour martiale pour	15
BILLETS CONTREFAITS - Acte concer-	Ĭ	Apporter des effets volés à l'étranger	99
nant l'oblitération des, et l'usage des		Lieu du procès pour ce délit	185
imitations de billetsAn		Combat de boxeurs en—Procédures dans les	
Annonces sous forme de billets de banque,	ո. 8	cas de	40
défendance	أي	Personne quittant le, pour aller se battre.	39
défendues Punition pour contravention	8 !	Contrefaire des billets fédéraux	109
Billets fédéraux ou de banque contrefaits,	8	Faire ou avoir des planches ou moules	
princis lederant of de panque contreints,		pour contrefaire les billets du	111
seront étampés comme tels par les	_	Contrefaire le grand sceau du	103
banques	8	Extradition des criminels étrangers réfu-	
Si un bon billet est ainsi étampé, il sera		giés au	438
racheté	8	Et des criminels canadiens refugiés à	
BILLETS DE BANQUE —		l'étranger	441
Achat ou possession de faux	109	Et de ceux d'autres possessions britanni-	
Annonces sous forme de, défenduesAni	n. 8	ques	446
Contrefaçon de	109		107

CANADA—Suite.		CAUTION—Suite.	
Fabriquer des pièces comportant avoir été		D'une personne accusée de port d'armes	
faites à l'étranger	119	dangereuses	24
Ou des lettres de change payables à		Ou de port d'armes illégal près des	
l'étranger	119	travaux publics	31
Importer de la monnaie contrefaite en	134	D'un jeune délinquant	297
Ou en exporter du	134	En attendant la décision de questions	
Introduire de la fausse monnaie en	136	réservées	245
Personne blessée bors du, et mourant au,—	100	Formule de cautionnement	270
procédures	181	Avis du cautionnement	271
Police du—Acte concernant la	424	Ordre du juge nécessaire en certains cas.	201
Porter des liqueurs à bord des vaisseaux de	42T	Par deux juges de paix dans les cas de	201
Sa Majesté auAn	n 7	félonies non capitales	200
Procès sommaire des matelots temporaire-	1112.	Et par un juge de paix dans les cas de	700
-	100		201
ment en	288	délits	201
Saisie, séquestration ou enlèvement de per-	H.	Par les juges des cours	201
Sonnes en	71	Pendant un ajournement en vertu de	014
Se faire passer pour le propriétaire d'effets		l'Acte des convictions sommaires	314
publics du	105	Formule du cautionnement	339
CANAL—		Formule de l'avis	339
Détruire les berges ou murs d'un canal divi-		Procédure sur défaut de comparution du	
sant deux districts—procès dans l'un		prévenu	197
og l'autre	182	Sur ajournement d'une audition prélimi-	
Propriété d'un, à qui attribuée dans un		naire devant un juge de paix	197
acte d'accusation	210	Formule du cautionnement	262
DAS DE LA COURONNE—		Avis du cautionnement	263
Certaines questions de droit, dans les affai-		Sur incarcération après l'audition préli-	
res criminelles, peuvent ôtre réservées	245	minaire	198
Incarcération ou cautionnement du pré-		Sur mandat de saisie, jusqu'à ce que rap-	
venu dans ce cas	245	port soit fait	317
Confirmation, infirmation ou réserve du ju-		Peut faire réintégrer le cautionné en prison	362
gement	246	Procédure	
Attestation et exécution du jugement	246	Dans un procès sommaire, si le prévenu	
Mémoire à dresser et à transmettre par le		admis à caution ne comparaît pas	293
juge à la cour	246	Même chose en vertu de l'Acte des con-	
Procédure de la cour sur ce mémoire	246	victions sommaires	319
Peut être renvoyé au juge pour amende-		Certificat de non-comparution	356
ment	246	La personne admise à caution a droit à	
CAUSES CRIMINELLES -		copie des dépositions	193
Procédures dans les	179	Mandat d'élargissement après cautionne-	
Voir Procédure en matières priminelle		ment	201
CAUTION—	5.	Formule de	271
Admission à—		Pouvoir des juges au sujet des caution-	
		nements.	201
Après incarcération par le coroner ou		Si un prévenu incarcéré faute de caution	
un juge de paix, par un juge sur de-	054	est trouvé aliéué	245
mande	204	Signification de l'expression dans un acto	5
Ordre de la cour comme sur habeas		CAUTIONNEMENT—	·
corpus	204	Signification de l'expression dans un acte	5
Après incarcération préventive avant le		_	
premier jour de la cour	199	CAUTIONNEMENTS - Acte concernant les.	362
Certificat de non comparution à inscrire		Amendes, sommes pénales, etc., seront ins-	.
en vertu du cautionnement	197	crites sur une liste	363
Formule du certificat	263	Où elle sera déposée, et quand	363
Dans les cas de parjure	43	Copie aux greffiers de certaines cours.,	364
D'un défendeur en vertu de l'Acte des		Affidavit du greffier de la cour	3 66
procès expéditifs	282	Doplicata de la liste au shérif	364
Et d'un témoin	282	Pouvoir du shérif à ce sujet	364

~ ·			-
CAUTIONNEMENTS—Suite.		CAUTIONNEMENS—Suite.	
Annexe-Formule de saisie-exécution		Et des brofs de fieri facias	366
Cautionnements confisqués, liste à dresser.		Rapport à faire par le	366
Ce qu'elle contiendra	364	Terres saisies—Vente par le shérif des	265
Affidavit du greffier de la cour	366	Dans quel délai après la réception du	
La liste sera soumise à un juge	364	bref	365
Note sur la liste par le juge, et son		CERTIFICAT—	
effet	365	A un témoin dévoilant tous les faits dans	
Main-levée des confiscations	366	une poursuite pour jeu illicite	55
Pas de confiscation sans l'ordre du juge		Autorisé par acte du parlement-Contre-	
La cour peut s'abstenir de les confis-		façon d'un	115
quer en certains cas	365	Constatant que les frais d'appel n'ont pas	
Rapport au ministre des Finances	366	été payés	327
Remise des fonds au ministre des Finances	367	Formule	358
Cautions, peuvent arrêter le cautionné	362	D'acquittement d'un jeune délinquant	298
Et le faire réintégrer en prison	362	Formule	802
Inscription de la réintégration et son		De condamnation antérieure, fera foi 238	325
effet	362	De renvoi de plainte pour voies de fait	320
Demande de nouvelle admission à cau-		Est une fin de non-recevoir	320
tion	362	Des cautioneements confisqués, dans Qué-	
Remise du cautionné à la cour	363	bee, fait foi	367
Ne sont pas libérées par la mise en juge-		D'un délit non prouvé, par un magistrat	291
ment ou la conviction du cautionné.	363	Ou du renvoi de l'accusation	292
Autres droits des cautions non affectés.	363	Formule	295
Fieri facias et capias-Bref de, contre les		D'infirmation d'un jugement ou ordre	323
cautions	366	Du jugement ou de l'ordonnance de la cour	
Annulation du cautionnement	366	des cas de la Couronne réservés	246
Rapport du bref par le shérif	366	Du montant des frais du procès d'un jeune	
Liste des cautionnements confisqués à	DOQ	délinquant	301
dresser	364	En verta de l'Acte des convictions som-	
Et des amendes, dédits, etc	363	nigires	315
Affidavit à y apposer par le gressier de la	DOO	Formule	347
COUT	366	Par le chirurgien, lors d'une exécution	
Copie à transmettre au ministre des	500	capitale	374
Finances	366	Formule	381
	200	Sera envoyé au Secrétaire d'Etat	375
Québec-Dispositions applicables à la pro- vince de	207	Punition s'il signe un faux certificat	375
Cautionnements confisqués retirés du	367	Pour prouver qu'un procès pour parjure a	
	2011		237
dossier et transmis à la cour supérieure	367	CERTIFICAT DE MARIAGE—	
Jugement inscrit en favour de la Cou-	207	Fabrication de	117
Exécution sur fiat du procureur géné-	367	CERTIORARI —	
	0.00	Bref de, ne sera pas accordé si le défendeur	
ral	368		324
Autres modes de recouvrement main-		Condamnation ou ordre confirmé en appel	
tenus	368	ne sera pas évoqué par, à une cour	
Procédure en pareil cas	368		324
Signification du mot "obligé",	368	Pas nécessaire pour évoquer une poursuite	
Les cautionnements transmis d'un autre		eriminelle contre une corporation à	
district auront le môme effet que s'ils			220
eussent été pris là où la cour se tient.	368	CHEMINS A BARRIERE—	
Remise en liberté d'un prisonnier sur can-		Dans un acte d'accusation pour dommage	
tionnement	366	aux, la propriété peut en être attribuée	
Saisic-exécution—Formule de	369		211
Souscrire un cautionnement au nom d'au-			
trui	116	CHEMINS DE FER-	114
Shërif-Devoir du, au sujet des ventes de			114
terres saisies	365	Voir Faux.	

CHEMIN DE FER—Suite.		COMMUTATION DE SENTENCES-	
Dommages aux	160	La Couronne peut commuer la sentence de	
Voir Dommages malicieux à la pro-		mort	379
priété.		Forme et effet de la commutation	379
Jeter quelque chose sur une voiture de	67	Voir Peines et pardons.	
Placer des obstacles sur un, ou enlever les	o Fr	COMPARUTION—	
Transport des bestieur per	67	D'un prévenu devant un juge de paix, par	
Transport des bestiaux par	167	contrainte	187
		Et d'un témoin	195
CHEQUE—		Voir Procédure criminelle.	
Oblitérer ou altérer le nom d'un banquier	110	D'un prévenu dans une affaire qui peut être jugée sommairement	306
\$ur un	112	Et d'un témoin	310
CHLOROFORME-		Voir Convictions sommaires.	210
Administrer du, avec intention de com-	a ¥	COMPLICES—Acte concernant les	10
mettre un crime ou délit	65	1 _	12 63
COALITION OUVRIERE—		D'un crime capital—punition D'un crime capital—punition	172
Voir Menaces, etc., 173.		Lieu du procès des, généralement	184
COLOMBIE-BRITANNIQUE-		Lieu du procès des, dans les cas de faux	184
Amendes imposées sur procès sommaire, à		Plusieurs peuvent être accusés ensemble	215
qui versées	294	Délits	
Et celles imposées aux jeunes délin-		Aider, encourager, conseiller ou faire	
quants	301	commettre un délit; punition comme	
Appel d'une conviction sommaire dans la,	001	principal coupable	13
à quelle cour înterjeté	321	Félonies	
Définitions des expressions—		Complices après le fait	12
"Magistrat," dans l'Acte des procès	200	Complices avant le fait	12
"Deux juges de paix ou plus," dans	286	Conseiller, aider ou ordonner-punition	
l'Acte des jeunes délinquants	296	pour	12
Dispositions de l'Acte du larcin applica-	200	Poursuite et conviction des complices	12
bles seulement à la	101	Principal au second degré	12
Loi criminelle d'Angleterre appliquée à la.	11	Poursuite du complice après la convic-	12
		tion du principal Punition des complices après le fait	13 13
COMBATS DE BOXEURS-Acte concer-	00	Infractions punissables sur conviction som-	10
Combat projeté Americation contien a	39	maire	13
Combat projeté—Arrestation, cautionne-			10
ment et emprisonnement des combat- tants	40	CONDAMNATION—	000
Le shérif peut l'empêcher	40	Antérieure d'un prévenu	232
Si le combat est le résultat d'une querelle.	41	B'il la nie	238
Définition—" Combat de boxeurs"	39	D'un jeune délinquant-Effet du certificat	200
Juges, revêtus des pouvoirs des juges de	•	de	299
paix	41	Sera déposée au bureau du greffler de la	
Punitions-Pour porter un defi	39	paix	299
De ceux qui quittent le Canada pour aller		N'entraîne pas confiscation	299
se battre	39	Pas iuvalidée pour informalité	299
Des fauteurs du combat	39	Formule de	302
Des pugilistes	39	Grosse de la, ou de l'acquittement, com-	
Témoin-Qui pourra l'être dans les pour-		ment dressée	241
suites	40	Pour certains délits sur procès sommaire	289
COMMERCE ILLICITE—		Formule de	294
Avec une fille de mœurs chastes avant	48	Effet de la	292
Voir Mœurs.		Pas invalidée pour informalité	293
COMMIS-		Sera transmise à la cour des sessions de	one
	00	la paix	292
Détournement ou vol par des	88	Preuve de la Pour séduction, exige plus d'un témoin	292 49
raismant un certificat de dividende, etc	106	Lour secrection, exists bigs a an temonic	-20

CONDAMNATION—Sui'e.		CONVICTIONS SOMMAIRES—Suite.	-
Et aussi pour mariage feint	61	C-Mandat d'arrêt si le prévenu n'obéit	228
Restitution des objets volés après	299	pas	332
CONFISCATIONS—		lieu	333
Des substances explosives saisies en vertu	27	E 1—Assignation d'un témoin	334
d'un mandat de perquisttion Des armes saisies dans le voisinage de tra-	41	E 2-Mandat d'amener si le témoin n'o- béit pas	334
vaux publics après proclamation	30	E 3—Mandat d'amener en premier lieu	335
Et de celles saisies en vertu d'un mandat		E 4-Mandat d'incarcération pour refus	
de perquisition	31	de prêter serment ou témoigner	336
Ce qui en sera fait	31	F-Mandat de dépôt d'un prévenu après	
Des liqueurs saisies dans le voisinage de		arrestation	337
travaux publics	33	G-Mandat de dépôt d'un prévenu du-	
Destruction de ces liqueurs	3 3	rant un ajournement de l'audition	338
Pas de confiscation de choses causant la	040	H-Cautionnement du prévenu	339
mort d'une personne	378	J 1—Condamnation à une amende prè-	
Et voir Amendes et confiscations, 370.		levable par voie de salsie-exécution,	
CONNAISSANCE CHARNELLE—		et emprisonnement à défaut de meubles et effets suffisants	340
Attirer une mineure dans une maison mal-	40	J 2—Condamnation à l'amende et empri-	0±4
famée pourL'induire à la fréquenter	48 48	sonnement à défaut de paiement	341
D'une femme idiote ou imbécile	48	J 3-Condamnation à l'emprisonnement.	342
D'une femme on fille aliénée	9	K 1-Ordre de prélever une somme d'ar-	
D'une fille mineure de dix ans	70	gent par voie de saisie-exécution, et	
Ou âgée de dix à douze ans	70	ordre d'emprigonnement à défaut de	
Tentative de, sur une mineure de douze ans.	70	meubles et effets suffisants	343
Ce qui sera une preuve suffisante lors du		K 2-Ordre de prélever une somme d'ar-	
procès	237	gent par voie de saisie-exécution, et	
CONSEIL-		emprisonnement à défaut de paic-	944
Adresses au jury, comment réglées	225	K 3—Ordre pour tout autre objet, si la	34 4
Liberté de défense d'un p évenu par	225	désobéissance est punissable par	
Et dans les procès sommaires	311	l'emprisonnement	345
Peut agir pour un prévenu devant les juges	214	L-Ordonnance de non-lieu sur dénon-	
de paix	312	ciation ou plainte	346
CONSEIL PRIVE—		M-Certificat de l'ordonnance de non-	
D'Angleterre-Appel au, aboli dans les causes criminelles	12	lieu	347
	12	N 1-Mandat de saisie-exécution à la	
CONSPIRATION—	16	suite d'une amende	347
Dans le but d'intimider un corps législatif. Punition	15 16	N 2-Mandat de saisie-exécution à la	
Coalition ouvrière ou	173	suite d'un ordre de payer une somme	D. (C
Poursuite pour	174	d'argent	348 350
Punition	177	N 3—Visa d'un mandat de saisie N 4—Rapport d'un mandat de saisie par	300
CONTRAT—		un constable	350
Avec le gouvernement, fraude à l'égard		N 5-Mandat d'emprisonnement à défaut	•••
d'un	176	de meubles et effets suffisants	351
Avec un facteur ou agent à qui il est con-		O 1-Mandat d'emprisonnement en pre-	
fié des effets	92	mier lieu à la suite d'une amende	352
Et voir Menaces, etc., 174.		O 2-Mandat d'emprisonnement en pre-	
CONVICTIONS SOMMAIRES-Actes des	304	mier lieu à la suite d'un ordre de	
Allegation d'une infraction—Diverses ma-		paiement.	3 53
nière de la faire	330	P 1—Mandat de saisie pour frais à la suite d'une ordonnance de nou-lieu	254
Annexe—Formules	331	+	354
A—Dénonciation ou plainte	331	P 2—Mandat d'emprisonnement à dé-	984
B—Assignation du prévenu	333	faut de maubles et effets suffisants	355

<u> </u>			
CONVICTIONS SOMMAIRES—Suite.		CONVICTIONS SOMMAIRES—Suite.	
Q-Certificat de non-comparation sur		Assignation—Voir Comparation du pré-	
le cautiounement du défendeur	356	venu	306
R-Avis d'appel d'un jugement ou ordre	356	Des témoins	310
S-Cautionnement pour poursuivre l'ap-	000	Audition-Se fera en cour publique	311
pel	357	Absolution du délinquant en certains	011
T-Certificat du greffier de la paix que	001	cas et à certaines conditions	315
les frais d'appel ne sont pas payés	368	Assermentation des témoins	312
U 1-Mandat de saisie-exécution pour	300	Avocat du poursuivant	312
frais d'appel	359	Certificat au prévenu si le plaignant est	012
U 2-Mandat d'emprisonnement à défaut	303	débouté	315
de meubles et effets suffisants	360	Copie de l'ordre du juge à signifier au	313
V— capport des condamnations par les	300	défendeur avant la saisie ou l'incarcé-	
juges de paix	901	ration	315
Appels & certaines cours	361	Décision de la cause après audition	314
	321 321	Droit de défense du prévenu	311
Dans certains districts d'Ontario		Le juge de paix peut ajourner la cause	314
Acte 5 Geo. 2, c. 2, art. 2, remplace	326		
Appelant, restera en prison ou fournira	220	Ou procéder en l'absence des parties	314
Cartificat de condemnation fait fai	322	Libération provisoire ou incarrération du	214
Certificat de condamnation fait foi Condamnation confirmée ne peut être	325	prévenu pendant un ajournement,	314
	204	S'il ne comparaît pas ensuite, mandat	214
évoquée par certiorari	324	d'arrôt	314
Ni quand il y a appel	334	Minute du jugement	315
Conditions de l'appel	321	Montant à payer à la partie lésée, limité	315
Quand il se fera	321	Poursuivant, peut être témoin	312
Avis à donner au plaignant	32 L	Ainsi que la personne lésée, etc	312
Décision sur le fond de l'affaire	323	Réplique défendue de part et d'autre	313
Amendement	324	Si la plainte nie une exemption—preuve	314
Effet de la condamnation en l'absence		Si le poursuivant ne comparaît pas -ren-	04.4
d'appel.	327	. 901	314
Engagement cantionné de donner suite		Si l prévenu fait défaut—procédure ex	
au certiorari	326	parte, ou mandat d'amener et ajour-	610
Et pour le paiement des frais	326	nement	312
Frais, à qui payables	327	Sil a été arrêté—mandat de dépôt	312
Recouvrement par saisie ou emprison-	60 H	S il comparaît, maispas le plaignant-	010
nement	327	ajournement	313
La cour d'appel peut convoquer un jury.	323	Si les deux parties comparaissent—au-	010
Pas d'appel pour informalité	323	dition	313
Pas de bref de procedendo si une domande		Cautionnements	319
en infirmation est refusée	32 6	A qui seront remis les	319
Procédure en appel	322	Poursuite si l'obligé fuit défaut	319
Si le jugement est confirmé ou in-		Comparation du prévenu	306
firmé	332	Assignation sur dénonciation	306
Note de l'infirmation du jugement et		Signification et preuve	307
son effet	322	Peut être refusée si la demande peut	007
Ajournement de l'audition	332	être faite ex parte	307
Procédures après l'appel	324	Mandat d'arrêt si l'assigné ne comparaît	00.
Proclamations et arrêtés en conseil		pas	307
feront foi	326	A qui adressé et ce qu'il contiendra	307
Protection des juges de paix prononçant		Copie au prévenu	307
une condamnation	325	Durée et exécution du	308
Si 1 appel est déserté—frais	324	Peut être ômis en premier lieu	307
Transmission du jugement du juge de		Visa du, s'il est exécuté dans une autre	
paix à la cour	324	juridiction	308
Et des fonds consignés	325	Définitions—	
Vices de forme n'invalident pas une con-		"Circonscription territoriale"	304
damnation, etc	325	" District" ou " comté "	304

CONVICTIONS SOMMAIRES—Suite.		CONVICTIONS SOMMAIRES—Suite.	
" Greffier de la paix"	304	Cautionnement ou détention après émis-	
"Juge de paix ",	304	sion du mandat	317
"Prison commune" ou "prison"	304	A défaut d'effets suffisants—emprisonne-	
Délits punissables sur procédures som-		ment	317
maires	304	Durée de l'emprisonnement limitée	318
Dénonciations et plaintes	309	Dans le cas d'amende—saisie	316
Désignation des propriétés appartenant à		Dans le ressort d'un autre juge de paix	
des associés dans les	309	—γίsa	316
Ou d'une corporation municipale	310	Si le mandat doit être ruineux—empri-	
Et des associés	309	sonnement	317
Ne se rapporteront qu'à une seule infrac-		Emprisonnement pour récidive si le prê-	
tion	309	venu est déjà incarcéré	319
Objections pour défaut de forme, etc.,		Frais reconvrables du plaignant si la	
non admissibles	310	plainte est renvoyée	319
Divergence quant au temps et au lieu,		Offre de paiement d'une saisie	327
si elle n'est pas essentielle	310	Paiement peut ôtre fait au gardien de la	
Si le prévenu a été trompé par une di-		prison	328
vergence-ajournement	310	Ordre dans les cours, comment maintenu	330
Pas par écrit ni sous serment en certains		Poursuites contre les juges de paix, quand	
Cas	809	autorisées	330
Excepté si le mandat est décerné en pre-		Prescription des	306
mier lieu	309	Exceptions	308
Fanteurs de délits, où poursuivis	306	Rapports à faire par les juges de paix	3 23
Formules à suivre-Voir Annexe.		Des condamnations et amendes	328
Suffisantes en loi	331	Des paiements subséquemment faits	328
Frais, adjugés au prévenu s'il est acquitté.	316	Amende pour infraction	323
Doivent être mentionnés dans le juge-		Prescription des actions	329
ment	316	Copie au ministre des Finances	329
Et conformes au tarif	315	Ne sont pas viciés s'ils contiennent cer-	
Recouvrables du plaignant, si la plainte		taines erreurs	330
est renvoyée	319	Publication des rapports par le greffier	
Recouvrement par saisic-exécution	316	de la paix	329
Greffiers de la paix, doivent afficher les		Honoraires du greffier	329
rapports des juges de paix	329	Résistance aux significations, etc-Puni-	
Et les transmettre au ministre des Fi-		tion de Ia	331
nances	329	Saisie-Paiement du montant d'une	327
Jugeș de paix-Dans quels cas un seul		Sceaux des mandats, etc	330
peut agir	305	Témoins - Assignation des	310
Peuvent lancer tous les mandats	305	Emprisonnement pour refus de répondre	311
S'il en faut plus d'un	315	Mandat d'amener sur refus de comparaître	311
Protection des	325	Ou en premier lieu	311
Poursuites contre les, quand autorisées	330	Poursuivants peuvent être témoins	312
Juridiction-A quels délits s'applique l'acte	304	Seront assermentés	312
Plaintes devant un ou deux juges de		Témoignages admissibles	313
paix	305	Titre abrégé	304
Dans quels cas un seul peut agir	305	Voies de fait—Procédures en cas de	320
Et après ou avant l'audition de la cause		S'il y a eu tentative de félonie	320
S'il faut deux juges de paix	305	Incompétence du juge de paix en cer-	
Magistrats revêtus des pouvoirs de deux		tains cas	320
juges de paix	306	Certificat si la plainte est renvoyée	320
Mandat d'arrêt-Voir Comparution du pré-		Certificat ou condamnation déclarés	
venu et Annexe.		fins de non-recevoir lors d'une se-	
Contre les témoins	311	conde pou suite	320
Mandats de saisie et d'incarcération	316	CO-PROPRIETAIRES	
A défaut de paiement d'une amende-	i j	Cachant de l'or ou de l'argent trouvé dans	
emprisonnement	318	une mine	85
	/		

<u> </u>			
CO-PROPRIETAIRES—Suite.		COURS ETRANGERES-	
Comment décrits dans un acte d'accusa-		Dépositions se rattachant aux procédures	
tion	211	dans les	432
Peuveut se partager une propriété par la		Voir Dépositions, etc.	
voie du sort	57	COURSE—	
Propriété des, comment décrite	211	Inscrire des gageures ou vendre des poules	
Et dans les dénonciations ou plaintes	309	Bur une, est un délit	58
CORONER—		Ne s'applique pas aux enjeux déposés	
Coupable de prévarication	178	pour une course légale	-88
Punition	178	COUR SUPERIEURE—	
CORPORATION-		Peut juger les trahisons, félonies et autres	
Directeurs d'une, s'appropriant ses pro-		crimes et délits	180
priétés	93	Signification de l'expression dans un acte,	
Qu qui rendent des comptes infidèles	93	relativement aux différent s provinces.	5
Ou détruisent les livres, etc., de la	94	COUTEAUX A GAINE-	
Ou publient des comptes ou états faux	94	Défense d'en porter dans les ports de mer	22
Dispositions du statut à afficher par cer-		Punition et exceptions	22
taines corporations	175	Voir Armes à feu.	
Fabriquer un transfert d'action d'une	105	COUTEAU-POIGNARD-	
Ou un mandat de procuration	105	Punition pour porter un	21
Se faire passer pour actionnaire d'une	105	1	
Le préfet d'un pénitencler constitue une	393	CRIMES ET DELITS CONTRE LES	
Mise en accusation - Procédure à suivre	219	MOEURS, etc. — Voir Mœurs, 48.	
Comparaîtra par procureur	219	CRIMES ET DELITS CONTRE LES PER-	
cause à une cour supérieure	220	SONNES - Acte concernant les	63
Avis de l'accusation à lui signifier	220	Actes causant une lésion corporelle ou un	
Sur défaut de comparution, la cour peut	220	danger de mort	64
ordonner d'inscrire une défense de		Administrer du chloroforme	65
"non-coupable"	220	Ou du poison de façon à mettre la vie en danger	65
Le procès peut avoir lieu en son absence.	220	Ou dans le but de léser, etc	' 65
Municipale—Description des propriétés		Blessures faites avec ou sans armes	65
d'une, dans un acte d'accusation	310	Par une course de chevaux	68
Pouvoira d'une, en vertu des mots du statut		Causer une explosion ou jeter du finide	
qui la constitue	7	corrosif, ete	66
Propriétés sous le contrôle d'une, à qui		Ou une lésion corporelle par négli-	
attribuée dans un acte d'accusation		gence	69
contre quelqu'un	212	Délaisser des enfants	
Violation criminelle d'un contrat par unc. Ou à son détriment	175 174	Endommager un édifice avec intention	
·	714	de meurtre	64
CORPS CONSTITUE—		Jeter quelque chose sur une voiture de chemin de fer	67
Directeurs s'appropriant les biens d'un	93	Laisser dans la glace un trou non pro-	
Faire du papier portant le nom d'un	111	tégé	68
Poursuites contre un	219	Ou une excavation	68
Et voir Corporations.		Nouvelle offense si l'infraction se con-	
CORRUPTION DES JURES-		tinue	69
Voir Menaces, 178.		S'il y a perte de vie, homicide non-pré-	
COUPS ET BLESSURES—		médité	69
Dans le voisinage d'une assemblée publi-		Mettre le feu à un navire avec intention	
que	36	de meurtre	
Procédure dans les cas de,	234	Mettre la vie d'un enfant en danger	
COURONNE		faute de nourriture	
La, signification de l'expression dans les		La femme peut témoigner contre son	
statuts	3	mari	
State of the state	Q	Mettre en danger la vie des voyageurs	68

	1		
CRIMES ET DELITS CONTRE LES PER-	ļ	CRIMES ET DELITS CONTRE LES PER-	
SONNES—Suite.		SONNES—Suite.	
Placer des obstacles sur un chemin de		Vol d'enfants et recel d'enfant volé	71
fer ou enlever les lisses	67	Punition	71
Placer des matières explosives près d'un		La mère ou le père d'un enfant illégitime	# 1
édifice ou navire	66	ne peuvent être poursuivis	71
Tendre des fusils à ressort ou les laisser		CRIMES ET DELITS DANS ONTARIO,	
tendus	67	QUEBEC ET MANITOBA—Acte à	
Tentative d'empoisonnement	64	l'effet d'accélèrer les procès pour cer-	
Tenter d'étouffer pour commettre un	or :	tains— <i>Voir</i> Procès expéditifs, 279. CRIMINELS DES POSSESSIONS DE SA	
erime	65	MAJESTE REFUGIES AU CANADA.	446
Ou de mutiler, estropier, etc	64	Application de l'acte, à quelles infrac-	440
Agressions	69	tions	446
Attaque avec intention de crime ou	20	Et à quels individus	447
délit	69	Définitions—	321
Voies de fait simples	69	"Cour"	446
Accompagnées de lésions corporelles	69	" Déposition "	446
Sur un agent de la paix, etc	$\frac{69}{72}$	"Magistrat"	446
Avortement	72	Dépositions admises comme preuve	451
Administrer des drogues, etc	73	Légalisation des	451
Fournir des drogues ou des instruments	72	Fugitif des possessions de Sa Majesté	447
Cacher la naissauce d'un enfant Définition—" Arme chargée."	63	Arrestation et renvoi du	447
Enlèvement et déflorement de femmes	70	Conduit devant un magistrat	448
Attaque avec intention de viol	70	Et renvoyé en prison	448
Attentats à la pudeur	70	Sera informé de ses droits	418
Commerce charuel avec une fille mineure		Ordre de le remettre	418
de dix ans	70	Elargissement s'il n'est pas emmené	
De dix à douze aus	70	dans un certain délai	449
D'une femme contre son gré	70	S'il subit une peine en Canada, ne sera	
Par un motif de lucre	70	pas livré alors	449
D'une mineure de 21 ans	70	Translation du	450
Le délinquaut ne peut avoir ses biens.	70	Libération du fugitif si l'infraction est	
D'une fille mineure de 16 ans	70	minime	449
Enlèvemement de personnes (kidnapping)	71	Ou s'il n'est pas livré sous deux mois	449
L'absence de résistance n'est pas une	*1	Mandat d'arrêt visé	447
défense	72	Effet du visa d'un	450
Homicide	63	Pour la remise du réfugié	448
Excusable	63	Provisoire	448
Non-prémédité	63	Rapport au Gouverneur	448
Lésions corporelles	64	Mandats de perquisition	449
Tenter de mutiler, estropier, etc	64	Légalisation des	451
Au moyen de la poudre, etc	66	Pouvoirs des juges, comment exercés	449
Meurtre-Complet et provocatiou	63	Preuves, dépositions, etc	450
Punition	63	Admission par les cours	451
Complice après le fait	63	Remise du fugitif, comment elle se fera	450
Tentatives de	64	Ordre à un capitaine de navire de le	
Endommager un édifice avec intention		recevoir	450
tion de	64	Devoir du capitaine en arrivant à des-	
Mettre le feu à un navire	64	tination	450
Empoisonnement, etc	64	Amende pour désobéissance	450
Autres tentatives	64	Titre abrégé-"Acte des criminels fugi-	
Suppression de part	72	tifs''	446
Trahison au second degré	64	CRUAUTE ENVERS LES ANIMAUX—	
Viol	64	Acte concernant la	166
Attaque avec intention de	70	Action pour dommages	169
Voies de fait	69	Amendes-Emploi des167,	

ORUAUTE ENVERS LES ANIMAUX-Su	ite.	DENONCIATION—Suite,	
Arène pour les batailles de coqs	166	Pour délit—	
Confiscation	166	Dans Ontario, l'accusé ne peut pas faire	
Bestiaux—Transport des	167	-remettre le procès	249
Seront débarques pour être soignes par		Mais présentera sa défense sous quatre	
intervalles	167	jours	249
Exceptions	168	Procédure s'il comparaît	249
Calcul du temps	168	Sous l'Acte des convictions sommaires—	
Amende pour contravention	168	Qui entendra la plainte	305
Seront nourris et abreuvés aux frais du		Désignation des propriétés appartenant	
propriótaire	168	à des associés dans la	309
Et les wagons seront nettoyés	168	Ou d'une corporation municipale	310
Combats de taureaux, d'ours, etc	166	Et des associés	309
Punitions	166	Formule de	331
Constable, peut entrer sur les terrains ou		Ne se rapporteront qu'à une seule infraç-	
navires	168	tion	309
Amende pour refus d'admission	169	Objections pour défaut de forme, etc.,	
Contrevenants—Arrestation des	167	non admissibles	310
S'ils refusent de décliner leur nom	167	Divergence quant au temps et au lieu	310
Cruauté envers les animaux, comment	100	Si le prévenu a été trompé par une diver-	
punie Définition—" Bestiaux"	166	gence-ajournement	310
	166	Pas par écrit ni sous serment en certains	
Poursuites—Prescription des	-	cas	309
Droit d'action pour dommages réservé DEBATS JUDICIAIRES—	169	Excepté si le mandat est décerné en	
Dans les procès criminels, comment réglés.	225	premier lieu	309
DECLARATION—	440	Procédure devant le juge de paix en	
D'un prévenu peut servir de preuve contre		recevant une	306
lui	237		ın. 3
DEFI	201	Voir Munitions publiques.	
De se battre	39	DEPOSITAIRE—	
Voir Combats de boxeurs.	00	S'appropriant les effets qui lui ont été con-	
DEFINITIONS—Voir sous les différents titres		fiés	3, 93
des chapitres.		Pas de poursuite sans le consentement	
DEFLOREMENT—		du procureur général	93
Voir Crimes et délits contre les per-		DEPOSITION—	
sonnes, 70.		Au sujet d'un criminel fugitif, admise	
DELAISSEMENT-		commo preuve	451
D'un enfant de moins de deux ans, délit	66	D'un témoin, comment prouvée	239
DELITS CONTRE LA RELIGION—		D'une personne dangereusement malade,	
Voir Religion, 47.		comment prise	235
DELIVRANCE DE PRISONNIERS	44	Doit être transmise à la cour	236
Voir Evasions et délivrances.		Peut être reçue si le déposant est mort	236
DENONCIATION-		Le prisonnier peut y assister	236
Pour crime ou délit poursuivable par voie		Faite à l'étranger pour extradition, com-	
d'acte d'accusation—Formule de	250	ment légalisée	439
Pour un mandat d'arrêt, doit être faite		Prévenu a droit à une copie des dépositions	199
sous serment	189	Prise au sujet d'une accusation, peut servir	aa i
Et pour une assignation au lieu d'un		pour une autre	237
mandat	189	Usage des dépositions des personnes décé-	
Nulle objection ne sera admise pour in-		dées ou absentes	236
formalité dans la	195	DEPOSITIONS SE RATTACHANT AUX	
Si la divergence est importante, la cause		PROCEDURES DANS LES COURS	
peut être remise	195	HORS DU CANADA-Acte concer-	
Procédure par le juge de paix en rece-		nant les	432
vant une	189	Définitions—	
Pour obtenir un mandat de perquisition-	!	" Cause"	432
Formule de	257	" Cour"	432

	1	
	DOMMAGES MALICIEUX A LA PRO-	
490		
434	Mattra la fen una manda de	146
422	oóráslas	144
		146
102		146 12-45
433	Chemins de fer—Dommarce any	150
	Enlever les rails, déranger les cimilles	100
		150
	Entraver la construction on l'usage des	150
	Obstruer, faire dérailler ou détrnire les	100
433	locomotives ou voitures	150
		147
158	Récidive	147
	Définition—" Bétail "	141
157	Dégâts sur les propriétés	155
157	Aux arbres, arbustes, etc	156
	Exception si c'est en chassant ou pê-	
		158
99	Indemnité à payer pour	165
	Documents d'élection, etc-Détruire ou	
	mutiler des	154
		156
		155
94		155
		155
209		154
275		
		154
240		154
	- 3	ora
		276
309	Cáváslos	141
		145 143
		143
232		143
		142
141		141
	Gare de chemin de fer	141
	Maison habitée	141
144		141
152		145
152	Tentatives d'incendie	142
153	Vaisseaux, chantiers, etc., de S. M	142
154	Levées de la mer et des rivières-Dom-	
154	mages aux	148
155	Détruire les levées, remparts, aboiteaux,	
145	etc	148
145	Enlever des pilotis, etc., ou obstruer la	
	navigation	149
145	Locataires-Dommages aux bâtiments par	
146	des	144
146	81t	156
	158 157 157 99 88 90 88 94 209 275 240 309 232 141 150 144 152 152 152 154 154 155 145 145	PRIETE—Suite. Endommager des arbres au montant de 25 cts

		1 " " " " " " " " " " " " " " " " " " "	
DOMMAGES MALICIEUX A LA PRO-		ECOLE DE REFORME—	
PRIETE—Suite.		Evasion d'une	45
Matières explosives—Dommages au moyen		Transfert des jeunes délinquants à et	•
de	143	de 1'	397
A une maison habitée	143	Voir Pénitenciers et Prisons	
Tentative de détruire un édifice avec des Mînes et puits d'huile—Dommages aux	143	ECRITURE—	
Endommager des machines, etc., servant	147	Ce que ce mot comprend dans un acte	4.
à l'exploitation des	148	Comparaison dans les cas de faux	239
En empêcher le fonctionnement	148	· .	200
Jeter de l'eau ou des déblais dans les	147	EFFETS DES MATELOTS DE LA MA-	
Exception	148	RINE-Acte concernant la protec-	4 100
Mettre le feu aux	147	tion des	170
Tentative	147	Définitions—	1 70
Navires, etc.—Dommages aux	152	"Amirauté"	170
Amarrer un bateau à des bouées, etc,,	154	"Effets de matelot"	170 170
Exhiber de fausses lumières ou faire de		Effets de matelot—Acheter ou vendre des.	170
faux signaux	153	Amende	170
Enlever des lumières, bouées ou an-		En avoir possession sans pouvoir en	110
crages	153	rendre compte	171
Incendier, démarrer ou détruire un na-		Amende	171
vire	152	Ce qui sera réputé avoir possession	171
Au préjudice du propriétaire ou des		Poursuite par voie de misé en accusation.	171
assureurs	153	•	•
Tentatives	153	EFFETS VOLES—	0.00
Placer de la poudre près d'un navire pour		Restitution des	243
l'endommager	153	Voir Recel.	
L'endommager autrement que par le		EFFRACTIONS DE NUIT ET DE JOUR—	
feu ou la poudre	153	Dans un bâtiment ne faisant pas partie	
Couvres artistiques—Dommages aux	151	d'une maison	86
Dans un musée, une église, etc	161	Dans une église, chapelle, etc., pour y	
Statues ou monuments publics	152	commettre une félonie	85
Recours civil Ponts et viaducs—Dommages aux	152 149 4	Dans une maison, etc., avec intention de	
Possesseurs de la propriété endomma gée—	143	félonie	86
Responsabilité des	156	Dans une maison, etc., et y commettre une	
Produits industriels et machines—Dom-	100	félonie	86
mages aux	144	Définition de l'effraction noeturne	85
Détruire des effets en voie de fabrication	144	Entrer dans une maison, la nuit, avec	0.0
Ou des instruments aratoires ou ma-		intention de félonie Etre armé ou déguisé avec l'intention de	86
chines	144	faire une effraction	86
Quais, écluses, égoûts, canaux, etcDé-		Punition des effractions	86
truire ou endommager des	148	Procédure—	
Télégraphes, téléphones, etc.—Dommages		Sur accusation d'effraction nocturne,	
aux	151	verdict peut être pour effraction diurne	228
Tentatives	151	La preuve d'effraction nocturne n'est pas	
Viviers—Dommages aux	149	une défense sur accusation d'effraction	
Démolir la digue d'un étang ou empoi-		diurne	228
sonner le poisson	149	Le délinquant peut alors être poursuivi	
DOSSIERS -		pour effraction nocturne	228
Fabrication de	114	Formule d'accusation	275
Voir Faux		<u> </u>	
ECCLESIASTIQUE —		EGLISE—	
Assaillir ou entraver un	46	Détruire des œuvres d'art dans une	151
Ou l'arrêter pendant l'exercice de ses		Effraction dans une	86
devoirs	46	Emeutiers démolissant une	19
1 UMINUM Tempera Breit company mission in temperature	46	Mettre le feu à une	141

 -		7	
EMEUTES, ATTROUPEMENTS TUMUL-		EVASIONS ET DELIVRANCES—Suite.	
TUEUX ET INFRACTIONS A LA		Délivrance félonieuse d'un prisonier	44
PAIX—Acte concernant les	17	D'une détention légale	44
Assemblées illégales— Punition des	19	D'un pénitencier	44
Attronpements illégaux-Le shérif peut		Elargissement illégal d'un prisonnier	45
disperser les	17	Evasion d'une détention légale	44
Formule de proclamation	17	Aider ou conseiller une	45
Arrestation des émeutiers	18	Héberger un prisonnier évadé	45
Pas de responsabilité s'il en est tue	18	Punition	45
La résistance est une félonie	17	D'un pénitencier par effraction	44
Punition et prescription des poursuites.	17	Pendant le travail	44
Emeutiers détruisant une église, etc	19	Pendant la translation	44
Endommageant des édifices, machines,		D'une prison ou école de réforme	45
etc	19	Punition des prisonniers qui s'évadent	46
Punition	19	Gardien de pénitencier favorisant une éva-	
Exercice des armes sans autorisation	18	sion	44
Dispersion et arrestation	18	EXECUTIONS CAPITALES—	
Punition des instructeurs	18	Voir sous Peines, pardons et commu-	
Et de ceux qui s'exercent	18	tations, 372.	
Prescription des poursuites	19	EXPLOSIFS—	
Tumulte, émeutes, bagarres—Punition	20	Voir Substances explosives.	
EMPOISONNEMENT—		EXTRADITION DES CRIMINELS FUGI-	
Administrer du poison de façon à mettre la		TIFS-Acte concernant I'	436
vie en danger	65	Annexe-Liste des crimes entraînant l'ex-	
Dans le but de léser ou incommoder	65	tradition	442
Tenter de le faire, avec intention de		Mandat d'arrestation	444
meurtre	64	Mandat d'incarcération	444
EMPRISONNEMENT—		Ordre d'extradition	439
Saisir de force ou séquestrer une personne		Application de l'acte	437
sans autorisation légale, félonie	71	Aux conventions existantes	437
ENFANT—		Limitations, restrictions et exceptions	437
Cacher la naissance d'un	72	Si elle dépend d'un arrêté en conseil	437
Délaisser un enfant âgé de moins de deux		Promulgation des arrêtés	437
ans	66	Effet de leur promulgation	437
Mettre la vie d'un enfant en danger faute		Crimes entrainant l'extradition	442
de nourriture	6 6	Liste de ces crimes, première annexe	443
Preuve lors du procès pour meurtre d'un		Définitions —	
båtard	2 37	"Crime entrainant l'extradition "	436
ENLEVEMENT.		"Convaincu"	436
D'une femme contre son gré	71	"Convention d'extradition"	436
D'une femme par un motif de lucre	71	"Conviction"	436
D'une fille mineure 21 ans D'une fille mineure de seize ans	70	"Etat étranger"	436
Et voir Crimes et délits contre les	71	"Fugitif"	436
		" Juge "	437
personnes. EPIER UNE MAISON		" Mandat"	436
Définition de ce délit	150	Dépositions faites à l'étranger seront	
ESTACADE—	173	admises	439
Détacher une estacade	154	Comment légalisées	439
Ou y mettre le feu	143	Effets trouvés sur le fugitif, seront livrés	441
ETATS-UNIS—	140	Extradition du Canada	438
Signification de l'expression dans un acte.	3	Ne dépend pas de l'époque du crime	438
	٥	Par qui la demande peut être faite	440
ETOUFFER—		Quand elle n'aura pas lieu	440
Tentative, dans le but de commettre un	ایما	Cas où elle peut être refusée	440
Crime ou délit	65	Délai avant l'extradition	440
EVASIONS ET DELIVRANCES-Acte con-	, l	Extradition d'un Etat étranger	441
cernant les	44	Demande, comment faite	441
2			

EXTRADITION DES CRIMINELS FUGI-		FAUX—Suite.	
TIFS—Suite.		Billets de banque—Contrefaçon de	109
Le fugitif ne peut être puni pour un		Acheter ou avoir de faux	109
autre crime	442	Fabriquer du papier ou graver des plan-	
Translation du fugitif livré	442	ches pour	109
Fugitif, sera amené devant un juge	438	Avoir ou vendre de ce papier	109
Doit être emmené hors du Canada dans	445	Ou y faire paraître certaines marques.	110
un certain temps	4 41	Faire ou avoir des moules pour papier	
Effets trouves sur le	441 .	de banque	111
Information qui lui sera donnée par le	4.0	Exception pour le papier servant aux	
juge	440	lettres de change, etc	110
Ne scra pas livré pour crime politique	440	Billets de chemin de fer, etc-Fabriquer	
Peut être libéré sur habeas corpus	441	des	114
Preuves qui justifieront son incarcéra-	439	Billets fédéraux—Fabriquer des	199
The North Annual State Stronger	441	Avoir ou vendre du papier pour les	109
Remis à l'officier d'un Etat étranger	440	Ou y faire paraître les marques dis-	110
S'il subit quelque peine en Canada	438	tinctives des	110
Juges et commissaires qui peuvent agir	438	Graver des planches pour imprimer des.,	110
Pas de pouvoirs d'habeas corpus Mandat d'extradition, pour quels motifs	100	On des mots en imitation de	111
décerné	438	Billets à ordre, lettres de change—Papier	110
Exécution du	438	pour les	113
Rapport au ministre de la Justice	438	Fabriquer des	113
Titre abregé	436	sans autorisation	113
Et voir Criminels refugiés au Canada, 446		Cautionnement - Souscrire un, au nom	110
•		d'un autre	116
FACTEURS-	•	Certificat de dividende—Falsification par	110
Fraude par des	90	un employé public	106
Obtenant des avances sur les titres de leurs		Débentures—Fabrication de	114
commettants	91	Définition—" Province du Canada"	103
Quand ils seront réputés avoir reçu des		Avoiren sa garde ou possession	103
effets en dépôt	92	Ce qui constitue un faux	103
FAUTEUR—		Documents ou écrits—Fabrication de	118
D'un combat de boxeurs	39	Ecrit qui peut être légalement un testa-	
D'un faux, lieu du procès du	184	ment, une lettre de change, etc	118
De délits poursuivables par acte d'accusa-	_	Pièces comportant avoir été faites à l'é-	
tion	13	tranger	119
D'infractions punissables sur procédures		Lettre de change payable à l'étranger	119
sommaires	13	Dossiers, pièces de procédure, etc	114
De la célébration d'un mariage feint	61	Fausse copie ou faux certificat de	114
De facteurs obtenant des avances sur les		Fabrication de	114
titres de leurs commettants	91	Ou d'actes constituant une preuve	115
De propriétaires vendant des marchandises	0.0	Effets publics, etc-Fabriquer des	107
sur lesquelles il a été fait des avances	96	Avoir du papier servant aux	108
D'un individu fabriquant en Canada des		Ou en faire en imitation de celui des.	107
pièces comportant avoir été faites à	110	Ou des planches pour l'impression des.	107
l'étranger	119	Faux—Ce qui constitue un	103
Ou des lettres de change, etc., payables à	110	Punissable plus sévèrement en vertu	
l'étranger	119	d'un autre acte	120
Où aura lieu la poursuite des infractions	904	Comment puni dans ce cas	120
punissables sur procédures sommaires. S'il est mineur de seize ans	30 6 296	Fonds publics, fausse inscription dans les	
i) ii eşt minear de şeize aus		livres des	106
FAUX—Acte concernant le	103	Transfert frauduleux de	106
Actes notariés, registres d'actes, etc	115	Grand sceau, etc-Contrefaçon du	103
Fabrication ou émission.	115	Cachet privé de Sa Majesté ou du Gou-	
Actions-Tenter de vendre des	105	verneur	104
Ou de recevoir des dividendes	105	Signature du Gouverneur, etc	104

FAUX—Suite.		FAUX-Suite.	
Juge de paix-Fabriquer un ordre de	116	Se faire passer pour le propriétaire d'ac-	
Contrefaire le nom d'un	116	tions	105
Lettres de change-Contrefaire des	109	FAUX PRETEXTES-	103
De Fétranger	111	Mesures préliminaires au sujet de l'acte	
Graver des planches pour contrefaire des		d'accusation	216
Offrir du papier portant la contrefaçon	112	Formule d'accusation	275
Exception pour certain papier	110	Obtention d'argent on d'effets sous de	96
Lettres patentes—Fabriquer ou altérer des		Procédures devant le juge de paix	200
Licences de mariage—Fabrication de	117	Ce qu'il suffit d'alléguer dans l'acte	
Mandat de procuration-Fabriquer un	105	d'accusation	209
Contrefaire la signature d'un témoin à		FELONIE-	
ИП	106	Cautionnement de garder la paix après	
Marques de commerce	121	condamnation pour	378
Action en dommage	131	Complice dans les cas de	12
Nom d'un témoin-Contrefaire le	106	Voir Complices.	1.5
Ou d'un juge, commissaire, etc	116	Cour supérieure seule a droit de juger la	180
Obligations, actions, billets de l'échiquier,		Punissable de mort, l'accusé ne peut être	100
etc	107	admis à caution que sur ordre d'un	
Papier pour imiter celui des effets publics	107	juge	201
En avoir en sa possession	108	Et par deux juges de paix si la preuve	201
. Moule, etc., pour faire du papier portant		n'est pas suffisante pour justifier l'in-	
le nom d'une banque	111	carcération	200
Offrir du papier portant contrefaçon	112	Punition de la, s'll n'en est pas spécialement	
Pour billets de banque ou fédéraux, etc	109	prescrit	375
En avoir ou en vendre	109	Et des récidives	375
Offrir du papier imprimé les imitant	110	FELONIES-	313
Timbré	108	Actes de trahison qualifiés	14
Procédure dans les cas de faux-Le témoi-	100	Complices de, comment punis	12
gnage de l'intéressé doit être corro-		Voir Complices.	14
boré	285	FIDEICOMMISSAIRE—	
Lieu du procès pour	184	S'appropriant frauduleusement la propriété	
Recherches des effets propres à la contre-		d'autrui	93
façon	193	Pas de poursuite sans le consentement	93
Proclamation—Imprimer une fausse	115	du procureur général	93
Fabriquer un faux certificat de	115	Et s'il a été institué une poursuite civile	93
Réclamer des effets en vertu d'actes con-	110	FOUET-	770
trefaits	118	Quand la peine du fouet sera prononcée et	
Registres des naissances, mariages et décès	117	infligée	0.75
Détruire ou cacher une copie de	118	Le nombre de coups et l'instrument se-	377
Fabrication, mutilation, émission de	117	ront spécifiés dans la sentence	0 8 2
Fausse inscription dans les	117	Les femmes ne seront pas fouettées	377
Registres publics-Fabriquer ou altérer des	104		378
Fausse inscription dans les	106	FRAIS—	
Transfert frauduleux dans les	106	Sur conviction sommaire,—	
Timbres et papier timbré—Fabriquer des	108	Adjugés au prêvenu s'il est acquitté	316
Ou des outils pour en faire	108	Doivent être mentionnés dans la condam-	
Enlever des timbres de documents	109	nation	316
Titres, testaments, obligations, etc.—Fa-	100	Et être conformes au tarif	315
brication de	112	Peuvent être recouvrés par saisie et	
Fabriquer des billets à ordre, etc	112	vente	310
Des ordres, reçus, etc		Si la plainte est renvoyée, peuvent être	
Des débentures	112	recouvrés du plaignant	319
Faire ou accepter un billet sans autori-	113	Si l'appel est déserté après avis	324
sation	110	Dans une action contre un juge de paix	
Oblitérer un chèque	112	pour négligence de faire rapport des	
Transfert d'actions, etc.—Fabriquer un	112 105	deniers reçus	328
24	100	De poursuite des jeunes délinquants	300
Δ ↑			

		
FRAIS-Suite.	.	GRAND JURY-
Sur condamnation pour voles de fait	242	Assermentation des témoins devant le 224
Penvent être prélevés par saisie et vente.	243	Honoraires de l'officier de la cour non
FRAIS DE ROUTE—	_ ,	affectés
Des témoins dans les procédures devant		Nome des témoins à inscrire sur l'acte d'ac-
servir hors du Canada	433	cusation 224
FRAUDE-		Paraphe du chef du
Par des agents, banquiers ou facteurs	90	Qui peut être examiné par le 224
A l'égard de centrats avec le gouverne-	170	GRAND SCEAU—
ment	176	Contrefaçon du 103
Contre des créanciers	176 176	Signification de l'expression dans un acte. 4
Punition	110	GRANDE ROUTE—
FUSIL A RESSORT—		Infractions commises sur la, où aura lieu
Tendre un, avec intention de faire une	66	le procès 182
lésion corporelle, ou le laisser tendu	οu	GUERRE—
FUSIL A VENT-		Département de laAun. 3
Punition pour port de	21	Voir Munitions publiques.
Voir Armes à feu.		Etrangers faisant la guerre en Canada 15
GASPE-		GUET-APENS-
Emprisonnement et procès dans le district	-	Voir Paix aux assemblées publiques, 38.
de	183	HABEAS CORPUS—
GAZ-		Criminel fugitif sera informé qu'it peut demander un bref d'
Copie des dispositions de la loi à afficher		Ainsi qu'une personne accusée d'un cri-
dans les usines, etc	175	me entrainant l'extradition 440
Violation de contrat pour l'approvisionne-	1 144	Juges, n'auront pas juridiction dans les
ment du	174	affaires d'habeas corpus en matière d'ex-
Par une corporation	175	tradition 438
Pas nécessaire que la malice soit contre	175	HAUTE TRAHISON—
quelqu'un en particulier	110	Voir Trabison, 14.
GAZETTE DU CANADA-		HOMIOTOR—
Exemplaire de la, fait preuve des procla-	429	Excusable
mations qui y sont publiées	****	Non prémédité
Les copies des avis, etc., dans la, font preuve de l'original	431	Punition 63
	701	Voir Crimes et délits contre les per-
GAZETTE OFFICIELLE		Bounes.
Exemplaire d'une, fait preuve des procla-	430	HOUBLON-
mations des lieutenants-gouverneurs	200	Destruction illégale du, félonie 145
GENRE ET NOMBRE—		HUITRES—
Dans un acte, le masculin comprend le		Ou man, for a manner
féminin, et le singulier comprend le	4	Diaguet megatoment but an analysis
pluriel	-	d'accusation 212
GOUVERNEUR—		IDIOTE-
Ou Gouverneur du Canada, Gouverneur		Connaissance charnelle d'une 48
général, Gouverneur en chef—Signi- fication de ces expressions dans un		ILE DU PRINCE-EDOUARD—
acte	3	
Agissant par proclamation	. 4	
5 -	_	Définitions de-
GOUVERNEUR EN CONSEIL-		" Cour " dans l'Acte des criminels fugi-
Signification de l'expression dans un acte.	. 8	tife
GRAIN—		"Cour des cas de la Couronne réservés " 180
Attaque avec intention d'empêcher la vente	.	"Cour supérieuré" 5
du		
Faire un faux énoncé dans un reçu pour		juges de paix," dans l'Acte des jeunes
du un	. 96	délinquanta 296

		I	_
ILE DU PRINCD-EDOUARD - Suite.		INTERPRETATION DES STATUTS—Suite.	
"Magistrat," dans l'Acte des procès	286	Actes du parlement, s'appliquent à tout le	
Emploi des amendes dans l'294,		Canada	2
Liste des cautionnements confisqués à dé-	, 501	Citation des	2
poser en cour	363	Entrée en vigueur des	- 4
Prisons publiques et de réforme dans l'	422	Sont tous censés être des actes publics	9
• •	122	Et remédier à un abus	ç
IMPORTATION— De monnaies contrefaites	134	Application de l'acte à tous les actes	1
Voir Monnaies.	104	Des actes qui en modifient d'autres	2
IMPRIMEUR DE LA REINE—		Des expressions au temps présent	9
Prétendre faussement qu'une proclamation		Calcul du temps quant aux jours de fôte	
a été imprimée par l'	115	Choses à faire par plusieurs personnes	-
Proclamation, etc., prouvée par un exem-	110	Citation des actes	ç
plaire imprime par l'	429	Constitution en corporation, pouvoirs con-	•
• •	420	férés par la	7
INCENDIE		Couronne, non affectée par un acte, sauf	
Dommages par	141	si la chose est formellement déclarée	•
De forêt, bois, etc., par négligence	143	Deniers publics, emploi des, et compte à	
Malicieusement	143	rendre	į
Edifice public ou autre	142	Dispositions actuelles s'appliquent à l'acte.	9
Effets dans un édifice dont l'incendie est	1.40	Droit de nomination comporte celui de des-	
qualifié félonie	142	titution	•
Eglise, chapelle, etc	141 141	Droits de Sa Majesté non affectés par un	
	141	acte	
Maison habitée Manufacture, bâtiments de ferme, etc	141	Ni ceux des particuliers par un acte	
Tentative d'	142	privé	1
Meules de céréales	145	Emprisonnement, où il aura lieu	€
Mines de houille, puits d'huile, etc	147	Entrée en vigneur des actes	2
Navires ou marchandises	153	Forme des statuts	2
Tentalive	153	Formule de décret des statuts	2
Récoltes	145	Formules, pas víciées par de légères va-	
Tentative	145	riantes	7
Vaisseaux, chantiers, etc., de S. M	142	Gouverneur agissant par proclamation	4
INDIVIDU—		Greffier des parlements, devoirs du, au	
Ce que comprend ce mot dans un acte	4	sujet des statuts	2
INFANTICIDE—	_	Interprétation des expressions employées	
Preuve si l'enfant est illégitime	237	dans les statuts	2
·	201	" Acte "	4
INFRACTIONS RELATIVES A L'ARMEE		" Assermenté "	ı
ET A LA MARINE—		"Cautions," "cautionnements"	5
Voir Armée et marine, 156; et Muni-		" Comté"	4
tions, 160.		"Cour supérieure"	5
INSTRUMENTS ECRITS-		"Dans le présent" ou "au présent"	3
Fabrication d'	115	" Juges de paix '	6
Vol d'	79	"Ecriture," "écrit"	4
INTERPRETATION DES STATUTS—Acte		" Etats-Unis"	3
concernant la forme et l'	1	"Gouverneur, etc	3
Acte abrogé, effet de sa révocation	8.	"Gouverneur en conseil "	3
Choses faites et droits acquis avant l'a-		" Grand sceau "	4
brogation	8	"Individu"	4
L'abrogation n'affecte pas les offenses et		"Jour de fête",	4
pénalités	9	" Législature," etc	3
Quant aux règlements faits sous son		"Lieutenant-gouverneur"	3
empire	8	"Lieutenant-gouverneur en conseil"	
Acte privé, n'affecte pas les droits des	_	"Magistrat"	6
particuliers	7	" Maintenant"	4

NTERPRETATION DES STATUTS—Suite.	İ	JEUNES DELINQUANTS-Acte concer-	
" Mois 13	4	nant les	296
"Personne"	4	Acquittement en cortains cas par les juges	
"Pourra",,,,,,	3	de paix	298
"Prochain "	4	Certificat et son effet	299
"Proclamation"	4	Formule du certificat (A)	302
" Province "	3	Amendes—Recouvrement des	300
" Régistrateur "	5	A qui remises dans les différentes pro-	301
" Royaume-Uni "	3	Vinces	301
'' Sa Majesté	3	Emploi des	360
"Sera"	3	Emprisonnement à défaut de paiement Annexe—Formules à suivre	302
"Serment"	Б	A—Acquittement on absolution	302
Instructions aux ministres, etc., s'appli-		B—Condamnation	303
quent aux substituts, etc	5	Application—L'acte ne s'applique pas à	•••
Jour de fête, calcul du temps quant aux Juridiction locale, étendue de la	6	l'He du Prince-Edouard, la Colombie-	
Loi, s'exprime toujours au moment actuel.	3	Britannique, ni au district de Kéwatin	302
Modification ou abrogation des statuts	2	Cautionnement des accusés	297
Nombre et genre	4	Condamnation-Effet du certificat de	299
Nominations par le Gouverneur	7	Dépôt au bureau du greffier de la paix	299
Noms des lieux	4	Formule de (B)	302
Pouvoir d'abrogation, etc., réservé au par-	. [N'entraîne pas confiscation	299
lement	7	Pas invalidée pour cause d'informalité	299
Si l'acte concerne une banque	7	Rapport au ministre de l'Agriculture	299
Pouvoirs que comportent l'autorisation de		Restitution des objets volés après	299
faire une chose	6	Ou paiement de leur valeur au proprié-	
Préambule, fait partie de l'acte	9	taire	300
Références à des dispositions remplacées	8	Définitions	296
Si la disposition abrogée est encore exé-		" Deux juges de paix" ou " les juges de	
cutoire	8	paix "	296
Règlements, ce que comporte le pouvoir de		"Prison commune ou autre lieu de dé-	
faire des	7	tention "	296
Règles d'interprétation, comment appli-	l	Délinquant âgé de moins de 16 ans	297
cables	9	Assignation ou mandat d'amener	297 297
Révocation d'un acte abrogé	8	Cautionnement ou sursis du procès	201
Effet par rapport aux personnes agis-	_	Condition, prorogation on annulation	297
sant sous son autorité	8	du cautionnement	298
Par rapport à certaines procédures	8 1	Effets volés - Restitution des	299
Sanction royale inscrite sur chaque acte	2	Ou paiement de leur valeur	300
Serments, qui peut les faire prêter	5	Reconvrement de cette valeur	300
Titre abrégéVarjantes dans les formules	1 7	Frais de poursuite, comment payés	300
INTIMIDATION—Voir Menaces, 172.	•	Même s'il n'y a pas conviction	300
JEU-Voir Maisons de jeu, 52.		Certificat du montant des	301
JEU SUR LES VOIES DE TRANSPORT		Par qui payés	301
PUBLIQUES—Acte concernant le	59	Juges de paix, peuvent renvoyer le procès	
Copie de l'acte sera affichée	60	qux assises	298
Amende pour défaut	60	Ou acquitter le prévenu	298
Obtenir de l'argent par le jeu est un délit	59	Ontario-Pas de condamnation à une prison	
Tentatives	59	de réforme dans	302
Punition	59	Procès sommaire des mineurs de 16 ans	297
Arrestation des délinquants	59	Acquittement ou absolution	298
Amende pour négliger de les arrêter	60	Certificat et son effet	299
Honoraires de ceux qui l'opéreront	60	Condamnation	299
Procédures contre les délinquants	5 9	Formule de condamnation (B)	302
L'argent, etc., sont ceusés volés	60	Offre au détenu d'un procès sommaire	297
Où le défit peut être jugé et puni	59	Ce qui lui sera demandé	297
Voir Larcin 97.		S'il ne consent pas, procès par jury	298

JEUNES DELINQUANTS-Suite.		JURES-Corruption des-Voir Menaces, 178.	
Témoins-Citation des	298	JURES ET JURY—	
Obligation de comparaître	298	Acquittant un prévenu pour cause d'aliéna-	
Mandat d'amener en cas de refus	298	tion mentale, doit le dire dans le	
Signification de la citation aux	298	verdict	244
Titre abrégé	2 96	Affirmation au lieu de serment—Qui pourra	
JOUR DE FATE-		faire une	231
Liste des fêtes légales	4	Aubain, n'a pas droit à un jury de medie-	001
Comment le temps sera calculé si une	_	tate lingue	221
chose prescrite tombe un	5	Dans le Manitoba—moitié anglais et moitié français	999
JOURNAL— Peut être poursuivi pour anuoncer une ré-		Comment se feront les récusations	222 222
compense pour la restitution d'objets		Si la liste est épuisée, le shérif en assi-	203
volés	99	gnera d'autres	222
JUGES-	.,,,	Dans Québec, moitié anglais et moitié	203
		français	222
Contrefaire le nom ou la signature d'un juge	116	Comment se feront les récusations dans	
Dans Ontario, peuvent réserver leur déci-	110	Ce Cas	222
sion	248	Jurés et récusations	220
Une commission pour la tenue des assises	210	Jurés suppléants si la liste est épuisée	222
doit contenir les noms de certains	248	Convocation de ces jurés par le shérif	223
Doivent faire rapport des condamnations à		Punition des récalcitrants	223
mort,	373	Libelle - Droit de récusation dans le cas de	221
N'ont pas juridiction dans les affaires		Ne doivent pas s'enquérir des biens d'un	-
d'habeas corpus en matière d'extradi-		accusé de trahison	226
tion	438	Peuvent se séparer dans certains cas	223
Peuvent admettre les prévenus à caution.	201	Procès par jury-Quand un prisonnier	
Peuvent donner ordre de réintégrer un cau-		peut le demander	282
tionné en prison	362	Vo'r Procès expéditifs et Grand jury.	030
Peuvent ordonner de poursuivre celui qui		Qui peut servir comme grand et petit juré	220
s'est parjuré devant eux	43	Récusations par le prévenu, limitées	221
Procédures devant un juge, dans les cas		Par la Couronne Verdict, ne peut être attaqué à cause de	221
d'extradition	4 38	l'omission de certaines formalités dans	
Sont revêtus des pouvoirs de juges de paix		la formation du jury	242
au sujet des combats de boxcurs	41	Visite des lieux par les jurés	223
JUGES DE PAIX—		JURIDICTION—	
Fabrication d'ordres, sommations, etc., des	116	De certains magistrats	181
Ne peuvent pas juger les crimes d'explosion	180	Des cours des sessions de la paix	180
Peuvent admettre à caution	199	Des cours supérieures	180
Et renvoyer l'accusé devant un magistrat Ou devant un jury	292 298	Des juges de paix	180
Procédures par les, sur accusation de crime	200	Exceptions pour les crimes d'explosion.	180
ou délit	187	JUSTICE CRIMINELLE - Administration	
Et sur comparution de l'accusé	195	de la-Voir Procès expéditifs, 279;	
Procédures sommaires devant les	304	Procès sommaires, 286; Jeunes délin-	
Procès des jeunes délinquants par les	296	quants, 296; Convictions sommaires,	
Et voir Jeunes délinquants, 296; Pro-		304.	
ces sommaires, 286; et Convictions		KEWATIN - Définitions s'appliquant au	
sommuires, 304.		district de	
Voir aussi Pouvoirs et devoirs des		L'expression "Acte" dans les statuts,	
juges de paix, dans les différents		comprend une ordonnance du district	4
actes.		"Cour," dans l'Acte des criminels fugi-	
Signification de l'expression "deux juges	_	tifs, signifie un magistrat	446
de paix "	6	"Deux juges de paix " ou " les juges de	
Et "Magistrat"	6	paix," dans l'Acte des jeunes délin-	000
Dans l'Acte de procédure criminelle	179	quants	296.
Dans l'Acte des convictions sommaires	304	begistature, " Consen Tegislatii,"	

KEEWATIN—Suite.		LARCIN ET DELITS DE MEME NATURE	
" Assemblée législative, " comprennent		Suite.	
le lieutenant-gouverneur en conseil	3	Dégrader un tombeau de Sauvage	101
"Magistrat," dans l'Acte des procès		Propriété du tombeau attribuée à la	
sommaires	286	Couronne	102
"Procurent général," dans l'Acte con-		Fausses représentations au sujet de ter-	
cernant les explosifs, signifie le procu-		rains vendus dans la	101
reur général du Canada quant au dis-		Recours	101
triet	25	Responsabilité criminelle n'empêche	
"Province" comprend le district	3	pas de rendre témoignage	101
Larcin-		Définitions—	
Par une personne âgée de moins de 16 ans,	20.	"Acte testamentaire"	7 7
-procès sommaire	297	"Avoir certaine chose en sa garde ou	
Et citée devant un magistrat	287	possession",	77
Voir Procès sommaires.		"Banquier"	77 7 7
LARCIN ET DELITS DE MEME NATURE	he .	"Bétail"	77
-Acte concernant le	75	" Ecrit "	76
Actes écrits—Voler ou détruire des	79	"Fidéicommis"	75
Titres d'immeubles	80	"Fidéicommissaire"	77
Testaments ou codicilles	80	" Municipalité ''	77
Recours sauvegardé	80	"Nuit"	76
Dossiers, etc	80 80	"Propriété"" "Titre d'immeubles"	75
Billets de chemins de fer, etc	79	" Titre d immediales ""	75
Valeurs	10	1	76
Agents, etc., s'appropriant des fonds, etc.,	90	"Valeur"	10
à eux confiés Ou des effets mobiliers, valeurs, etc	90	Détournements par des commis ou servi-	88
	50	Par des employés publics	88
Exceptions: fidéicommissaires et créan- ciers hypothécaires	91	Et de banque	90
Animaux et bestiaux—Vol d'	78	Par des officiers de sociétés non incorpo-	
Chiens, oiseaux, etc	78	rées	94
Tuer des animaux pour les voler	78	Refus de remettre des deniers reçus	89
Ou des pigeons	79	Directeurs s'appropriant la propriété d'au-	
Récidive	79	trui	93
Apporter en Canada des effets volés ailleurs	99	Ou rendant des comptes infidèles	93
Associé coupable est seul responsable	96	Ou détruisant des livres	94
Associés—Vol par des	89	On publiant des comptes faux	94
Attaque avec întention de vol	85	Documents d'élection - Vol de	-88
A main armée	85	Effractions de nuit et de jour	85
Banquiers vendant frauduleusement la pro-		Bâtiments censés faire partie d'une mai-	
priété d'autrui	91	50n	85
Céler des titres par un vendeur ou créan-		Dans une église pour y commettre une	
cier hypothécaire	100	félonie	85
Choses attachées au sol-Vol de	81	Dans une maison, avec intention de fe-	
Arbres dans les parcs ou ailleurs	81	lonie	86
'ralant moins de 25 centins	81	Dans un bâtiment	86
récidives	81	Entrer de nuit dans une maison avec	
Fruits, plantes, etc	83	intention	86
Récidive	83	Et y commettre une félonie	86
Haies vives, etc	82	Etre armé ou déguisé avec intention	
Récidive	82	d'effraction	86
Métaux, verre, etc., attachés à un édifice	81	Nocturne dans une maison	85
Végétaux ailleurs que dans un jardin	83	Punition	86
Récidive	8 3	Récidives	
Choses saisies—Vol de,	78	Employés publics-Vols ou détournements	
Colombie-Britannique—Dispositions appli-		par des	88
cables à la,	101	Refusant de remettre des deniers	89

LARCIN ET DELITS DE MEME NATURE —Suite.		LARCIN ET DELITS DE MEME NATURESuite.	
Facteurs obtenant des avances sur les titres		Avec menaces	87
de leurs commettants	91	Manufactures - Vol dans les	87
Personnes y aidant volontairement	92	Effets en voie de fabrication	87
Exception	92	Ou confiés pour être fabriqués	87
Possession fait preuve du dépôt	93	Métaux et minerais — Vol de	83
Falsifier une généalogie dans un but de		Exception pour recherches scientifi-	
fraude	100	ques	83
Fanx énoncé dans un récépissé	96	Achat ou vente de quartz aurifère, etc.,	
Garder les effets portés sur le récépissé.	96	sans permission	84
Faux prétextes-Obtention d'argent, etc.,		Fausse déclaration au sujet des	84
sous	96	Fraude au détriment de co-associés	85
Argent gagné par tricherie au jeu	97	Mineurs volant du minerai	83
Faux billet de chemin de fer, etc	97	Or ou argent fondus ou non	84
Prétendre avoir mis de l'argent, etc.,		Possession fait preuve de la contraven-	
dans une lettre	97	tion	84
Fidéicommissaires s'appropriant la pro-		Navires, quais, etc.—Vol sur les	87
priété d'autrui	93	Offrir une récompense pour la restitution	
Pas de poursuite sans l'autorisation du	-	d'objets volés	99
procureur général	93	En accepter pour aider à les recouvrer	
S'il a été intenté une poursuite au civil.	93	sans poursuivre	99
Fondés de procuration vendant frauduleu-		Québec - Dispositions applicables à la pro-	
sement la propriété d'autrui	91	vince de	100
Fraudes par des agents, banquiers ou fac-		Faire saisir des terres n'appartenant pas	
tears	90	au défendeur.	101
Gardiens d'entrepôt, donnant des reçus	•	Hypothèques frauduleuses	100
faux	95	Vente frauduleuse d'immeubles	100
Usage de reçus faux	95	Recel d'arbres volés.	82
Huitres et frai d'huitres - Voler des	79	Personnes soupçonnées de	82
Draguer illégalement sur un banc	79	D'effets volés	97
Infractions non prévues	98	Si le principal est coupable de félonie	97
Apporter en Canada des effets volés	99	Et s'il est coupable de délit	98
Céler des titres ou falsifier une généa-	-	Si l'infraction première est punissable	
logie	100	sommairement	98
Consentement du procureur général à la	100	Recours sauvegardés	95
poursuite	100	S'approprier le bien d'autrui	98
Offrir une récompense pour la restitution	100	Si la chose volée vaut plus de \$200	98
d'effets volés	99	S'approprier du bois de service, etc	98
En accepter pour aider à les reconvrer	00	Témoins non exemptés de répondre	94
sans poursuivre	99	Pas poursuivis s'ils dévoilent tous les	
Prescription des poursuites en certains	-	faits	94
cas	100	Tuer des animaux pour en voler le cada-	
S'approprier le bien d'autrui	98	VIQ	78
Si la chose volée vant plus de \$200	98	Titre abrégé	75
S'approprier du bois de service, etc	98	Vente de marchandises sur lesquelles il	
Larcin—Simple	78	a été fait des avances	95
Dépositaire Infidèle est coupable de	78	Pas de poursuite si l'avance est rem-	
Punition du	78	hoursée	96
Après condamnation pour félonie	78	Vol d'actes écrits	79
Tous les larcins sont de même nature	78	Dans une maison	87
Larcins par des commis ou serviteurs	88	Dans les manufactures	87
Par des employés publics	88	De bestiaux, chiens, oiseaux, etc	78
Ou de banque	90	De choses attachées au sol ou y crois-	
Locataires ou hôtes-Vol par des	89	Saut	81
Effets loues avec une maison, etc	89	De choses saisies	88
Maison - Vol dans une, au montant de \$25.	87	De documents d'élection	89
Manage - to come and an industriant do free	٧.		

		r :	
LARCIN ET DELITS DE MEME NATURE		LIEUTENANT-GOUVERNEUR-	
-Sai'e.		Et lieutenant-gouverneur en conseil-Si-	
De métaux et minerais,	83	gnification de ces expressions dans un	
Par des agents, banquiers ou facteurs	90	acte	3
Par des associés	89	LIMITATION—	
Par des commis ou dos employés publics.	88	Du délai pour intenter certaines poursuites.	
Par des locataires ou hôtes	89	Voir Prescription des poursuites.	
Sur la personne	85	LIQUEURS A BORD DES VAISSEAUX	
Sur les navires, quais, etc	87	DE SA MAJESTE-Acte concernant	
LEGISLATURE—		le transport de An	n. 7
Ou Conseil législatif, Assemblée législa-		Transport ou tentative de transport de li-	
tive-ce que comprennent ces expres-		queurs à bord des vaisseaux de Sa	
sions dans un acte	3	Majesté	7
Complet pour intimider une, est une félo-		Délit et punition	7
nie	15	Arrestation des délinquants	7
LETTRE—		Perquisition et saisie des liqueurs	7
Envoi de, pour extorquer de l'argent	170	LIQUEURS	
Menaçant d'accuser d'un crime, etc	170	Vente de, près des travaux publics, après	
Prétendre faussement avoir mis de l'argent		proclamation la défendant	32
dans une	97	LIVRES DE COMPTE—	
LETTRES DE CHANGE—		Directeurs de compagnie faisant de fausses	
Fabrication de	112	écritures dans les	93
De l'étranger	111	Ou les détruisant, falsifiant, etc	94
En Canada, payable à l'étranger	119	Du gouvernement-Preuve des écritures	
D'un écrit qui peut légalement être une	118	dans les	431
Faire ou accepter une, sans autorisation	113	LOCATARES—	
Papier servant aux, peut ôtre fait	110	Dommages par des	144
LETTRES PATENTES —		Vol par des locataires ou hôtes	89
Contrefaçon ou fabrication de	104	LOCATAIRES EN COMMUN—	
LEVEES DE LA MER—		Voir Co-propriétaires.	
Endommager ou détruire les	148	LOI—	
Enlever des pilotis dans les	149	Est considérée comme s'exprimant toujours	
LIBELLE—Acte concernant le	73	au moment actuel	. 3
Publication ou menace de publication d'un	10	LOI CRIMINELLE D'ANGLETERRE—	
écrit avec intention d'extorquer	73	Acte concernant l'application de la, aux	
D'un libelle diffamatoire	73	provinces d'Ontario et de la Colombie-	
Le sachant faux	73	Britannique	11
La vérité de la chose publiée est une dé-	1.0	LOIS CRIMINELLES—	
fense	73	Actions contre les personnes administrant	
Le désendeur peut prouver l'absence d'au-		LOTERIES, PARIS ET VENTES DE	426
torisation de sa part	73	LOTERIES, PARIS ET VENTES DE POULES—Acte concernant les	56
Par ordre d'un corps législatif, est une dé-		Définitions—	30
fense	74	" Propriété immobilière "	56
Certificat à produire et son effet	74	"Propriété mobilière	56
Le rapport, etc., peut être produit en		Loteries—Amendo pour publier des projets	- 00
cour comme moyen de défense	74	de	56
Procédures sur accusation de libelle	219	Ou acheter ou recevoir des billets	56
Plaidoyer que la chose publiée est vraie.	218	Acquéreur de bonne foi protégé	57
Pas d'enquôte sur la vérité du libelle		Exception pour les ventes de charité	57
sans ce plaidoyer	218	Et la distribution d'objets d'art	57
Effet du plaidoyer de justification	218	Loteries étrangères	57
Plaidoyer de non-coupable	219	Nullité des ventes, etc., au moyen de	56
Le jugement entraîne les frais	219	Partage de propriétés tenues par indivis,	00
Recouvrement des frais	219	autorisé	57
LICENCE DE MARIAGE—		Paris et ventes de poules	57
Fabrication de	117	Délit, et punition	57

LOTERIES, PARIS ET VENTES DE		MANDAT—	
POULES—Suite.		D'arrêt d'un témoin défaillant qui s'est	
L'acte ne s'étend pas aux dépositaires		engagé à comparaître en vertu de l'Acte	
d'enjeux dans les courses légales, etc.	58	concernant les explosifs	27
S'étend à l'annonce de loteries étran-		Dans les cas de crimes ou délits—	
gères	57	Pour contraindre le prévenu à compa-	
MACHINES A VAPEUR—		raître—Procédures187	
Destruction malicieuse de, dans une manu-		Et les témoins	195
facture	144	Formules de mandats	251
Emeutiers détruisant des	19	Voir Procédure dans les causes cri-	
MAGASIN-		minelles.	
Effraction et félonie dans un	86	Dans les cas d'infractions punissables sur	
MAGISTRAT—		conviction sommaire—	
Signific juge de paix dans les statuts	6	Pour contraindre le prévenu à compa- raître306-	900
MAINTENANT—		Et les témoins	310
Signification de l'expression dans un acte	4	Formules de	332
MAISON DE DEBAUCHE -		Peut être lancé si le défendeur ne com-	332
Voir Mœurs, 50, et Mauvaise maison.		paraît pas après avoir été assigné	312
MAISON D'HABITATION—		Ou après avoir été admis à caution	314
Crime ou délit contre une-Formule d'ac-		Voir Convictions sommaires.	D
Cusation pour	275	De perquisition des-	
Détruire ou tenter de détruire une, par la	142	Armes près de travaux publics	31
Dommages à une, par un locataire	143	Et liqueurs	33
Mettre le feu à une	144 †	Déserteurs du service de Sa Majesté	158
Vol d'effets loués avec une	89	Effets volés, etc	192
Au montant de \$25, ou avec menaces,	ÓВ	Objets volés par un criminel fugitif	449
dang une	87	Substances explosives	27
MAISONS DE JEU-Acte concernant les	:	De saisie et d'incarcération	316
Définitions-	52	Peut être lancé si l'appel du prévenu est	
"Adjoint du grand connétable"	52	_ débouté	322
"Grand connetable"	52	Par un seul juge de paix après l'audition	305
Instruments de jeu-Destruction des	53	Visa du mandat à exécuter dans un autre	
Jeu illicite—Ce qui sera une preuve de	63	ressort	317
Maisons de jeu-Autorisation par le magis-	•.,	D'extradition	438
trat de police d'entrer dans les	52	Exécution du	438
Arrestation des personnes et saisie des	•-	Fugitif criminel, peut être arrêté sur	447
instruments	52	Authentication du	45 L
Panition de ceux qui y sont trouvés	53	Le Gouverneur peut ordonner la remise	448
Preuve suffisante à l'égard des	54	du fugitif par	448
Perquisitions dans les maisons de jeu	52	Procédure en Canada en vertu de man-	440
Punition de ceux qui les entravent	53	dats lancés ailleurs	447
Pouvoirs des magistrats, etc	52	Pour contraindre un jeune délinquant à	111
Témoignage des personnes arrêtées	54	comparaître devant deux juges de paix	297
Punition pour refus de témoigner	54	Prévarication des officiers chargés de l'exé-	
Têmoin dévoilant tous les faits, à l'abri	i	cution d'un	178
de poursuite	55	Témoin, en vertu de l'Acte des procès expé-	
Certificat du magistrat, ce qu'il devra		ditifs, peut être arrôté sur	282
contenir	5 5	Formule	284
MAISONS DE REFORME DANS QUEBEC-	- '	•	
Voir sous Prisons publiques, 417.		MANDAT DE COUR—	100
MALICE—		Peut être émis séance tenante	189
Dans le cas de violation criminelle d'un		MANITOBA—	
contrat	175	Appel d'une conviction sommaire, à quelle	
Pas nécessaire contre le propriétaire d'une		cour	321
propriété endommagée	156	Définition de-	

MANITOBA—Suite.		MARQUES DE COMMERCE FRAUDU-	
"Cour," dans l'Acte des criminels fugi-		LEUSES-Suite.	
tifs	446	Comment il en sera rendu compte	128
" Cour des cas de la Couronne réservés."	180	Articles faussement marqués—La cour peut	
"Cour supérieure"	5	ordonner la destruction des	130
"Deux juges de paix ou plus," dans		Et décerner un ordre d'injonction	130
l'Acte des jeunes délinquants	296	Et l'inspection de la manufacture	130
"Juge," dans l'Acte des procès expé-		Punition pour refus de permettre l'ins-	
ditifs	279	pection	130
" Magistrat," dans l'Acte des procès som-		Contrefaçon de marque—Ce qui sera réputé	122
maires	286	Définitions—	
Emploi des amendes dans le294,	301	"Ma que"	121
Jury, peut être moitié français, moitié an-		"Marque de commerce"	121
glais	222	"Personne"	121
Liste des amendes et cautionnements con-		Frais du défendeur s'il obtient jugement	128
fisqués, à quelle cour déposée	363	Cautionnement par le demandeur pour	
Procès expéditifs dans le	280	les frais	128
MARI ET FEMME-		Indiquer faussement qu'une chose est bre-	
Témoins compétents l'un contre l'autre sur		· vetée	126
accusation de voies de fait	234	Ameude	126
Mais pas dans les autres cas	234	Marque de commerce—Appliquer iliégale-	100
Et dans les poursuites en vertu de l'Acte		ment une	123
pour le maintien de la paix dans le voi-	o.#	Confiscation des effets et instruments	124
sinage des travaux publics	35	Fausses, apposées dans le but de tromper.	125
MARIAGE—Acte concernant les infractions	61	Marque contrefaite	122
aux lois du	61	Appliquer une, à des effets	122
Bigamie—Définition et punition de la	62	Confiscation des effets et instruments	123
Exceptions-Mariage hors du Canada	en	Vente d'effets portant une	124
par un aubain	62 62	Renseignements à donner par le ven-	124
Absence de sept ans	62	Amende pour refus	125
Divorce.		Marquer faussement une chose comme bre-	120
Mariage antérieur annulé	64	vetée	126
Célébrer illégalement un mariage est un délit	61	A mende	126
Punition	61	Poursuites—Ce qu'il suffira d'alléguer	126
En contravention à une loi provinciale	61	Il suffit d'énoncer l'intention de frauder.	127
Punition	61	Et non quelqu'un en particulier	127
Prescription des poursuites	61	Prescription des	129
Mariage feint déclaré délit	61	Recours civil sauvegardé	127
Punition	61	Punition pour délits	128
Pas de condamnation sur le témoignage	V-	Titre abrégé	12
d'un seul témoin	61	Vente d'articles portant une marque de	
Le défendeur est témoin compétent	61	commerce implique qu'elle est au-	
Prescription des poursuites	61	thentique	129
	•	Portant une désignation spéciale, im-	
MARINE—Infractions relatives à la—Voir		plique garantie	129
Armée et Marine, 157; Munitions, 161;		Faussement marqués	126
Effets des matelots, 164.		Exception si l'expression est d'un usage	
MARQUES DE COMMERCE FRAUDU-		général	126
LEUSES-Acte des	121	MATELOTS DE LA MARINE	
Actions on dommages pour-	•••	Protection des effets des	164
Contrefaçon de marque	131		• • •
Emploi d'une marque contrefaite	131	MAUVAISE MAISON—	40
Ou de la marque d'autrui	131	Attirer une femme ou fille mineure dans une.	49
Dommages-intérêts	131	Perquisition et procédure si elle est	
Amendes pour délits	128		49
Recouvrement des amendes	128	Geux qui la tiennent sont réputés libertins	50
D'une manière sommaire	128	et débauchés	- 51

MAUVAISE MAISON—Suite.	ļ	MENACES, INTIMIDATION ET AOTRES	
Et peuvent être jugés sommairement	287	INFRACTION—Suite.	
Punition	50	Intimidation	172
MENACES, INTIMIDATION ET AUTRES		Actes contraires à la liberté individuelle	172
INFRACTIONS- Acte concernant		Violence ou intimidation	172
Ics	170	Suivre quelqu'un ou épier une maison,	
Actions qui tam dans la province de Québec		etc	173
—Discontinuation des	178	Attaque à la suite de coalition	172
Coalition ouvrière	173	Pour empêcher la veute ou le trans-	
Corruption des jurés	178	port de produits, etc	172
Conspirations et fraudes	177	Empêcher des enchères sur des terres	
Escroquerie	177	publiques	174
Détruire des livres, etc., pour frauder des	• • • • • • • • • • • • • • • • • • • •	Voies de fait sur des matelots, etc	172
cróanciers	177	Magistrats-Personnes qui ne pourront	
Ou se défaire de ses propriétés	177	agir comme	173
7 7	174	Menaces	170
Poursuites pour	114	Accuser ou menacer d'accuser d'un crime	171
Contrats avec le gouvernement—Fraudes	176	Demander de l'argent, etc., avec	170
à l'égard des		Forcer à signer un acte, etc	171
Don ou offre pour obtenir une entreprise	176	Il n'importe pas par qui elles doivent	
Accepter ce don ou cette offre	176	ôtre exécutées	171
Donner ou offrir de l'argent à un soumis-	180	Lettres demandant de l'argent, ctc., avec	170
missionnaire	176	Menaçant d'accuser d'un crime	170
Employé public recevant de l'argent	170	Menacant de meurtre	171
pour favoriser quelqu'un,	176	Ou d'incendier ou détruire une mai-	111
Punitions	176		171
Incapacité du délinquant	177	Son, etc Hongoi de par lettres	171 171
Prescription des poursuites	177	Ge qui constitue l'envoi de ces lettres	178
Contrats - Violation criminelle de	174	Prévarieation des officiers de justice	
En arrêtant l'approvisionnement de gaz		Méfaits de shérifs, coroners, etc	178
ou d'eau	174	Prévenu refusant de subir son procès de-	172
En entravant la circulation sur un che-		vant les juges de paix	173
min de fer	174	MENACES, etc.—Acte modifiant l'Acte con-	
Ou le transport des malles	174	cernant lesAun.	10
Mettant la vie ou la propriété en danger.	174	Art. 11 du chap. 178, S.R.C., abrogé et	
Par une corporation municipale	175	remplacé	10
Ou une compagnie de chemin de fer	175	Tenter d'empêcher de travailler à bord	
Pas nécessaire que la malice soit con-		des navires	10
tre quelqu'un en particulier	175	Emprisonnement	10
Définitions-		MENDIANT—	
4 Acte **	174	Quand il sera réputé vagaben l	50
" Coalition ouvrière "	173	MER-	
"Crime infamant"	170	Arrestation en Canada pour crime commis	
" Epier une maison "	173	en	188
Description de l'infraction et preuve de		Décès en Canada de blessures reçues en	181
l'exception	173	Infractions commises dans la juridiction de	
Dispositions relatives aux contrats, seront		l'Amirauté d'Angleterre, comment ju-	
affichées par certaines compagnies		gées	181
et corporations	175	METAUX—	
Amende pour défaut de les afficher ou les		Vol de	83
décbirer	175	Voir Larcin.	
Escroquerie ou fraude	177	Propriété des, comment décrite dans un	
Fraudes à l'égard des contrats et affaires	-11	acte d'accusation	2 12
avec le gouvernement	176	METTRE EN CIRCULATION—	
Punition		Des monnaies contrefaites	134
Contre des créanciers	177	Voir Monnaies.	
Infraction volontaire des statuts	177	Des écrits ou docum ats fab iqué:	104
Punition	177	Voir Faux.	
	411	1	

MEURTRE		MONNAIES—Suite.	
Voir Crimes et délits contre les per-		Colorer de la monnaic ou des médailles	
sonnes.		pour les faire passer pour de l'or ou	
MINERAI-		de l'argent	133
Propriété du, comment décrite dans un acte		Ou pour de la monnaie de plus grande	
d'accusation	212	valeur	133
Vol de	83	Contrefaçon, quand réputée consommée	138
Voir Larcin.		Définitions—	
		"Monnaie de billon"	132
MISE EN JUGEMENT—		"Monnaie courante"	132
D'un prisonnier en vertu de l'Acte des pro-		"Monnaie de cuivre courante"	132
cès expéditifs-procédures à suivre	280	"Monnaie d'or ou d'argent courante"	132
D'un prévenu en vertu du même acte	289	"Monnaie fausse ou contrefaite"	132
Des jeunes délinquants	297	Limailles de monnaies—Pessession illégale	
Ne libère pas la caution	363	de	134
MŒURS ET TRANQUILLITE PUBLI-		Monnaie contrefaitc—Achat ou vente de	134
QUES-Acte concernant les crimes		Avoir en sa possession de la	135
et délits contre les	48	Exportation de	134
Connaissance charnelle d'une idiote	48	Importation de	134
Engager une femme on fille à se prostituer	49	Mettre en circulation de la	134
L'attirer dans un mauvais lieu	49	Ou n'ayant pas le poids	134
Délit et punition	49	Récidives	135
Recherche de la personne attirée, et pro-		Monnaie de cuivre-Contrefaçon, achat	
cédure	49	ou vente de	135
Induire une fille à fréquenter une maison		Emission de monnaie illégale.	140
dans un but de prostitution	48	Amende et recouvrement	140
Si elle a moins de 12 ans	49	Emploi des amendes	140
Si elle a plus de 12 et moins de 16 ans	49	Fabrication on importation sans autori-	
Punition	49	sation	139
Doute raisonnable au sujet de l'âge	49	Saisie et confiscation	139
Séduction d'une mineure de 16 ans	48	Amende, quand imposée et de qui re-	100
D'une idiote	48	couvrée	139
Tentatives de séduction	48	Mise en circulation de	139
Sous promesse de mariage	48	Monnaies d'or ou d'argent—Contrefaçon de	199
Punition	48	Affaibtir des	133 133
Sodomic et tentatives de	48	Dégrader des monnaies en y imprimant	100
Punition	48	des mots	136
Témoignage dans les poursuites, doit être		Les mettre en circulation	136
corroboré	49	Introduire en Canada des monnaies con-	150
Défendeur témoin compétent	49	trefaites	136
Prescription des poursuites	49,	Monnaies étrangères—Fabriquer des 18	
Vagabonds, libertins ou débauchés—Qui sera réputé	EΩ	Fausses-Introduire en Canada de	136
Arrestation et punition des	50	Possession de	137
Les juges de paix peuvent les faire arrêter	51 51	Punition pour émission de	136
Où ils seront détenus	51	Première récidive	136
Acte modifiant l'Acte concernant les. Ann.	91	Autres récidives	137
Art. 3 du c. 157, S.R.C., modifié Ann.	9	Monnaies supposées affaiblies ou contre-	
Connaître charnellement une aliénée	9	faites, peuvent être coupées	138
Art. 4 abrogé et remplacé	9	Contestation, comment décidée	138
Séduction sous promesse de mariage	9	Les préposés du revenu les détruiront	138
	,	Offrir des monnaies ou médailles étran-	
MOIS—		gères comme monnaie courante	135
Signification de ce mot dans un acte	4	Outils de faussaire—Faire, réparer ou avoir	
MONNAIES-Actes concernant les infrac-		des	137
tions relatives aux	132	En apporter au Canada	138
Avoir en sa garde ou possession	132	Procedure—	

MONNAIES-Suite.		NAISSANCE—	
Acte d'accusation pour achat ou vente			
de monnaie contrefaite	210	Cacher la naissance d'un enfant	72
Arrestation des faux monnayeurs sans	210		117
mandat	187	Sur accusation de meurtre d'un enfant,	
Destruction de la fausse monnaie	233	transfer care bear aubhighside de	
Différence de date entre la monnaie fausse	400	part	22 7
et réelle n'exonère pas	991	NAVIRE	
Lieu du procès pour circulation de fausso	231	Dommages malicieux aux	152
monnaie	100	Placer des matières explosives puès d'un	66
Preuve de la fausseté de la monnaie,	186	Vol sur un	87
comment faite	020	1	
Recherche	238 194		
Ce qui en sera fait	194		69
Saisie de la fausse monnaie et des outils.	194	The state of the s	143
MORALITE -	194	MOOAEWO-BRONSMICK-	
D'un accusé pour récidive—le poursuivant		Appel d'une conviction sommaire, à quelle	
peut fournir la preuve d'une condam-		cour interjeté	321
nation antérieure, en réponse	920	Définitions de	
MORT CIVILE -	232	" Cour," dans l'Acte des criminels fugi-	
Plaidoyer de. ne peut être admis comme fin		tifs, signifie la Cour Suprême	446
de non-recevoir	218	"Cour des cas de la Couronne réservés".	180
Sauf pour trahison, pas d'exhédération	410	"Cour supérieure"	5
pour arrêt de	970	"Deux juges de paix ou plus," ou "les	
MINIMIONO DITTO TOTAL	379	juges de paix," dans l'Acte des jeunes	
MUNITIONS PUBLIQUES—Acte concer-		délinquants	296
nant les	3	"Magistrat," dans l'Acte des procès	
Abrogation du chap. 170 des Statuts revisés	6	sommaires	286
Annexe—Indication des marques	6	Emploi des amendes dans le29	4, 301
Ce qui constitue la possession de munitions	3	Liste des cautionnements confisqués à dé-	•
Défense de chercher des munitions près des		poser dans la cour Suprême	363
vaisseaux de Sa Majesté , etc	5	NOUVEAU PROCES—	
Punition des contraventions	5	Quand il peut être accordé ou refusé Ann.	1.0
		1	13
"Département public "	3	NOUVELLE-ECOSSE—	
" Juges de paix"" " Munitions"	3	Appel d'une conviction sommaire, à quelle	
" Munitions publiques "	3	cour interjeté	321
Délinquants peuvent être punis en vertu	3	Définitions de—	
d'autres actes	_	"Cour," dans l'Acte des criminels fugi-	
Emprisonnement en vertu de cet acte	5	tifs	446
Marques à appliquer sur les munitions de	6	"Cour des cas de la Couronne réservés".	180
Sa Majesté		"Cour supérieure"	5
Usage illégal de ces marques	3	"Deux juges de paix ou plus," on "les	
Les oblitérer ou cacher illégalement	4	juges de paix," dans l'Acte des jeunes	
Garder ou vendre des munitions ainsi	4	délinquants	296
marquées		"Magistrat," dans l'Acte des procès	
Connaissance présumée de l'existence des	4	sommaires.	286
marques		Emploi des amendes dans la294	4- 301
Punition si la valeur ne dépasse pas \$25.	4	Liste des causes criminelles pour le grand	
Perquisition sur les personnes, etc	4	jury	249
Quand l'officier sera réputé autorisé à la	5	Et des cautionnements confisqués à	
faire	_	déposer	363
Preuve de l'engagement d'un soldat, mate-	5	Prisons publiques et de réforme dans la	420
lot, etc	إي	Sentence des criminels déclarés coupables,	
Preuve que les munitions ont été obtenues	5		250
légalement	ابر	NUISANCE—	
Le possesseur antérieur peut être cité	4	Mesures préliminaires à un acte d'accusa-	
, pour out official	4	tion pour	216

Définition de la, relativement aux effractions, etc
tions, etc
nuit, avec intention de commettre une félonie
félonie
Etre armé ou déguisé, avec intention d'ef- fraction
fraction 86 juges de paix," dans l'Acte des jeunes Arrestation d'un délinquant pris en flagrant délit, la 187 Ou couché ou rôdant dans une cour, etc. 187 fraction 200 juges de paix," dans l'Acte des jeunes délinquants 296 "Magistrat," dans l'Acte des procès som- maires 286
Arrestation d'un délinquant pris en flagrant délinquants
délit, la
Ou couché ou rôdant dans une cour, etc. 187 maires 286
OBJECTION— Emploi des amendes dans294, 301
A un acte d'accusation, quand elle doit Liste des cautionnements confisqués à dé-
être soulevée
OBJETS INDECENTS— Prisons publiques et de réforme dans 409
Exposition done les muss etc.
positions speciales a
OBLIGATION— Procès expéditifs dans 280
Vol d'une, par un employé de banque 90 Fabrication
Acte concernant le manual de la
OBLIGATION CAUTIONNEE — Désarmement de ceux qui assistent à une
A signer par un temoin dans une enquête assemblée publique
faite par le coroner
A souscrire par le poursuivant et les Restitution des armes en certains cas 37
témoins
At the section materials
Si le juge de paix refuse d'incarcérer un Pas responsables de leur perte
prévenu pour certains délits
Avis à donner aux obligés de l'endroit où Punitions—Pour refuser de livrer une arme. 37
doit avoir lieu le procès
De ne pas se battre comme boxeur 40 S'approcher armé d'une assemblée 38
Doit être transmise à la cour compétente 204 Voies de fait 38
D'un prévenu sur ajournement de l'instruc-
truction préliminaire
Formule
Procédure si le prevenu fait défaut 197 Actions contre ceux qui agissent en vertu
Formule du certificat de non-comparution de l'acte—Prescription des 36
à inscrire au verso de l'obligation 263 Application de certains actes
Sur ajournement d'un procès sommaire. 293 Armes, seront livrées au commissaire 30
Procédure s'il ne comparaît pas 293 Ou saisies si elles ne le sont pas 30
Fabrication d'une, est une félonie
Nulle en certains cas
Souscrire une, au nom d'une autre per- sonue
Valide, même si le procès a lieu ailleurs 207 Punition pour en porter ou cacher 30 Arrestation pour port illégal 31
Directions Date Control 22
Postitution at alles sont volontairement
devoirs
ONTARIO - Vente ou destruction des armes confis-
Appel d'une conviction sommaire, à quelle quées
cour interjeté \$21 Cités, exemptées de l'opération de l'acte 30
Application de la loi criminelle d'Angle- Commissaire, réputé juge de paix 35
terre à 11 Défendeur et son épouse sont des témoins
Cour d'appel et Haute cour de Justice dans 5 compétents 35

PAIX DANS LE VOISINAGE DES TRA-	PARJURES—Suite.
VAUX PUBLICS—Suite.	Faire un faux affidavit en dehors d'une
Définitions	province où il doit en être fait usage 4
" Arme " 29	Commis à un procès pour félonie, etc.
"Commissaire" 29	1
"District, comté ou lieu "	preuve du procès 23 Formule d'accusation de parjure
"Le présent acte"	- *
"Liqueur enivrante" 29	L'accusateur doit s'engager à poursuivre
"Travaux publics",	ou témoigner
	Parjure d'après le droit commun
Dénégation générale	Procédures devant un juge de paix 20
	Punition du parjure, 14 ans d emprisonne-
vente des 32	ment4
Exception 32	Témoignages, tous essentiels dans les cas
Agent responsable comme le principal 32	de parjure 4
Pénalité pour contravention	Un juge peut ordonner de poursuivre le
Perquisition et saisle sur dénonciation 33	parjure 4
Assignation du propriétaire 33	Emprisonnement ou admission à caution 4
Confiscation et destruction33, 34	Venue dans les cas de parjure 18
Attestation de leur destruction 33	PEINES, PARDONS ET COMMUTA-
Condamnation sommaire 33	TIONS DE SENTENCES - Acte
S'il n'y a pas de boutique ou comptoir. 33	concernant les 37
Si le propriétaire est inconnu 34	Amendes pour infractions, à la discrétion
La saisie sera annoncée avant la des-	de la cour
truction des liqueurs 34	Annexe -Certificat du chirurgien consta-
Cas où la liqueur sera restituée 34	tant la mort d'un exécuté 38
Il ne sera pas nécessaire de prouver l'es-	Déclaration du shérif attestant l'exé-
pèce de liqueur vendue 35	cution 38
Ni la connaissance personnelle de la	Cautionnements-Plainte dans le but
vente 35	de faire donner caution de garder la
Pas de poursuite pour le prix des li-	paix 38
quenrs 34	Formule de cautionnement pour les ses-
Le prix payé peut être répété du vendeur 34	sions 38
Prescription des actions 36	Mandat d'emprisonnement à défaut de
Procédures et pouvoirs des commissaires	cautions 38
et juges de paix	Armée et marine—Lois s'y rattachant non
Défendeur et son épouse peuvent témoi-	modifiées 28
gner 35	Cautionnement de garder la paix 37
Informalités n'invalident pas les 35	Dans les cas de félonie ou de délit 37
Proclamation déclarant l'acte exécutoire 30	Emprisonnement limité faute de cau-
Exception pour les cités 30	tions
Révocation et remise en vigueur 30	Après deux semaines d'emprisonnement,
Les tribunaux, etc , en prendront con-	avis au juge
naissance 30	
TT	
	Formule de 38
PAIX PUBLIQUE—Infractions à la—Voir	Certificat du chirurgien attestant la mort
Emeutes, 17.	d'un exécuté
PARDONS—Voir Peines, pardons et commu-	Commutation de sentence
tations, 372.	La sentence de mort peut être commuée. 37
PARIS ET VENTES DE POULES-Voir	Forme et effet de la commutation 37
Loteries, 56.	Confiscation de choses causant la mort,
PARJURE—Acte concernant le	abolie
Ce qui constitue le parjure	
7 0 .	tion capitale
Faire un faux exposé de faits sous ser-	Droit de grûce de Sa Majesté 38
	Emprisonnement pour infractions non pu-
Omission volontaire d'un fait dans un	nissables de mort
	A perpétuité
affidavit42	A temps 37

PEINES, PARDONS ET COMMUTA- TIONS DE SENTENCES—Suite.		PEINES, PARDONS ET COMMTUTA- TIONS DE SENTENCES—Suite.	
Sur conviction sommaire	375	Si le délinquant peut être puni en vertu	
Au pénitencier	376	de deux actes	372
Commencement	377	No sera pas puni deux fois pour le	014
Dans une prison commune	376	même fait	240
Discipline des prisonniers,	377	Réclusion solitaire abolie	372 378
Durée à la discrétion de la cour	376	Règlements par le Gouverneur au sujet	310
Par une cour martiale	376	des exécutions	3 80
Pour récidive après une félonie	375	Seront soumis an parlement	381
Sentences cumulatives	376	Sentence subie équivaut à un pardon	380
Travaux forcés	376	*	380
	310	Elle met fin aux procédures	
Exécutions, auront lieu dans l'enceinte.	979	Prérogative royale sauvegardée	380
des murs de la prison	373	PENITENCIER—	
Adjoints du shérif, etc., peuvent agir	374	Emprisonnement dans un	376
Le shérif, etc., y assisterent	373	Voir Peines, pardons, etc.	
Les juges de paix, etc., peuvent y as-	024	Evasion d'un	44
Sister	374	Voir Evasions et délivrances.	
Constatation de la mort par le chirurgien.	374	Témoin incarcéré dans un	234
Déclaration à signer par le shérif, etc Sera transmise au Secrétaire d'Etat	374 375	PENITENCIERS—Acte concernant les	385
Punition pour fausse déclaration	375	Aliénės-Quartier des, au pénitencier de	0.0
Enquête du coroner	374	Kingston	403
Les officiers de la prison ni les prison-	314	Enquête sur l'état mental d'un prison-	
niers ne peuvent être jurés	374	nier	404
Inhumation du corps	374	Prisonnier aliêné à l'expiration de sa	
Légalité des exécutions	375	pcine	403
Mise à exécution de la sentence de mort	375	S'il recouvre la raison, mise en liberté	403
Formules à suivre—Voir Annexe.	310	Rapport du médecin sur les cas d'aliéna-	
Fouet, quand il sera infligé.	377	tion	403
Les femmes ne scront pas fouettées	378	Transfèrement en cas d'aliénation men-	
Maisons de réforme—Quels délinquants	310	tale	403
pourront être incarcérés dans les	37 9	Peut être ogdonné par le lieutenant-	
Durée de la détention et travail	377	gouverneur	403
Mandat d'emprisonnement à défaut de	011	Cas particulier de transfèrement dans	
cautions	383	Ontario	404
Mort civile—Arrêt de		Si le lieut gouverneur n'y pourvoit	
Pas d'exhédération, sauf pour trahison.	379	pas,,	404
L'héritier pout entrer en possession	379	Annexe-Liste des salaires des officiers et	
après le décès du coupable	סלפ	employés des pénitenciers	404
Pardons	3 79 379	Arbitrage en cas de différend entre le	
Effet du pardon	379	préfet et des fournisseurs	393
Si la détention est pour dette	379	Asiles, etc., sous le contrôle du ministre	
Peine capitale, quand infligée	372	de la Justice	385
Sentence pour crime de trahison	372	Cellules pénales	398
Pour meurtre	373	Châtiment corporel limité à soixante coups	
Sur conviction ou aveu de culpabilité	372	de fouet	400
Exécution de la sentence de mort	373	Comptable-Nomination et fonctions	390
Dans l'enceinte des murs de la prison.	373	Audition des comptes	390
Rapport à faire par le juge, et sursis	373	Pouvoirs du	390
Traitement des condamnés à mort	373	Détenus-Traitement des	397
Pilori aboli	378	Costumes, nourriture, lit, réclusion	_
Plainte à l'effet de faire donner caution de	0. ,0	solitaire	397
garder la paix	209	Aliénés	403
	382	Décédés, ce qui sera fait de leur corps	403
Punition, n'a lieu qu'après conviction Degré de la à la discrétion de la cour	372	Femmes, seront tenues dans un quartier	898
ACREC GO 18" SLOW DISCLETIOD GO 18" GUDL"	377	gongre	SHE

PENITENOIERS—Suite.		PENITENCIERS—Suite.	
Rémission partielle de peine qu'ils peu-		Argent gagné par les détenus	402
vent gagner	399	Liqueurs spiritueuses	401
Travail des détenus : obligatoire et vo-		Défense d'en introduire dans un péni-	
lontaire	398	tencier	401
Défense de louer leur travail	398	Et d'en donner aux prisonniers	401,
Jours de fête pour les	398	Liste des infractions à dresser	400
Effets des prisonniers à leur entrée	402	Liste des détenus	397
Seront gardes pour eux ou vendus s'ils		Ministre de la Justice, aura le contrôle des	•••
le désirent	402	pénitenciers, etc	385
Enquêtes du coroner en certains cas	402	Des Travaux publics, aura le contrôle	
Entrée dans un pénitencier sans autorisa-		des édifices	387
tion	400	Nourriture des détenus	397
Amende ou emprisonnement	400	Officiers-Enquêtes sur la conduite des	389
Défense d'approcher par eau d'un péni-	700	Pénitenciers, prisons, etc., sous le contrôle	000
tencier	401	du ministre de la Justice	385
Examens et enquêtes par l'inspecteur	389		386
		Choses qui sont réputées faire partie des.	
Enquête sur la conduite des officiers	389	Et rues et voies publiques	386
Pouvoir d'entrer dans les institutions	389	Confection et réparation des	987
Rapport special par une autre personne		Enumération et désignation des	385
chargée de les faire	389	Gouverneur en conseil peut créer des	386
Femmes-Quartier séparé pour les	3 98	Secont particuliers aux provinces	386
Hôpitaux, etc., sous le contrôle du minis-		Voies de communication entre les par-	
tre de la Justice	385	ties des	387
Infractions et pénalités	399	Préfets et autres officiers-Nomination des	390
Défense de donner certaines choses aux		Arbitrage en cas de différend avec des	
détenus	400	fournisseurs	39 3
Amende pour infraction	400	Constituent une corporation par eux-	
Liste des infractions par l'inspecteur	400	mêmes	393
Punition des voies de fait sur les officiers	399	Etat des recettes et dépenses par le pré-	
Règies de discipline à faire	400	fet et le comptable	394
Châtiment corporel limité	400	Attesté sous serment	394
Inspecteur—Nomination	387	Serment du garde-magasin	894
Devoirs: visite des pénitenciers	387	Formules des serments, et devant qui	ς
Procès-verbal de ses visites	387	prétés	391
Dressera une liste des infractions à la		Le préfet peut nommer certains em-	
discipline	400	ployés et les destitner	391
Et l'affichera dans les cellules	400	Et imposer des amendes pour négli-	
Fera des règlements pour les pénitenciers	388	gence	391
Et des règles de discipline	400	Salaire des employés suspendus	391
Ne peut faire de fournitures aux péni-		Ne feront pas de fournitures aux péni-	
tenciers	392	tenciers	392
Pouvoirs: entrée dans les pénitenciers	389	N'exerceront pas d'autre état	392
Faire des enquêtes sur la conduite des		Et n'achèteront ou vendront rien aux	
officiers	389	détenus	392
Assigner des témoins et punir les ré-		Obligation cautionnée à fournir par les	392
calcitrants	389	Officiers nommés par le ministre de la	
Rapport annuel et ce qu'il contiendra	388	Justice	290
Rapport spécial sur les améliorations		Peuvent être suspendus par le préfet.	168
ou réparations	889	Pouvoir de l'inspecteur de suspendre	
Copie au ministre des Travaux publics	389	certains officiers	390
Sera juge de paix	388	Pouvoirs et devoirs des préfets	391
Jours de fête dans les pénitenciers	398	Par qui remplacés en leur absence	391
Libération des détenns, quand différée	401	Propriétés immobilières et affaires en	
Liste à faire le 1er avril	401	leur nom	393
Si la sentence expire un dimanche	402	Administration des immeubles	393
Vêtements et argent à fournir aux libérés.	402	Retireront les créances	393
	~·- [

		- 1		
	PENITENCIERS-Suite.		PENITENCIERS - Suite.	
	Divres, etc., appartiennent au péni-	1	Règiements au sujet des—	
	tencier	393	Salaires	16
	Salaires des préfets	892	Gratifications	16
-	Serment d'allégeance et d'office	392	Logement et terrains	- 16
	Prisonnières, seront séparées des hommes.	398	Uniformes	16
	Prisonnlers-Conduite, réception et trans-		Vente d'effets anx officiers	16
	ferement des	395	Et généralement	16
	· Autorisation pour la translation des	395	Revenants-bons	16
	Ponvoirs du sherif conduisant les	396	Logement et terrain	16
	Main-forte en cas d'évasion	396	Travail des détenus	16
	Réception et détention des	395	Uniforme	. 16
	Transfèrement des condamnés à mort	"	Salaires, seront fixés par le Gouverneur en	
- '	dont la peine est commuée	396	conseil	14
			Augmentation facultative	14
	Autorisation suffisante pour le préfet		Quand payable	14
	de les recevoir	896	Quand elle commencera	15
×	Translation d'un pénitencier ou d'une	901	N'aura pas lieu si le maximum est	••
	prison	395	atteint	15
Ţ.	Rapport annuel par le ministre de la Jus-		Droits acquis sauvegardes	15
	tice	385	PERQUISITION—Voir Mandats.	10
	Réclusion solitaire	397	·	
	Remise de peine pour bonne conduite	399	PERSONNE—	
	A ccroissement des rémissions	399	Ce que comprend cette expression dans un	,
	En cas de maladie	399	BURSONNES	4
	Perte des rémissions pour infractions	399	IT THE POST OF THE PARTY.	
	Tabac-Défense d'en donner aux détenus	401	Voir Crimes et délits contre les, 63.	
	Titre abrégé	385	PERSONNES ADMINISTRANT LES LOIS	
	Travail des détenus	398	CRIMINELLES	
	Tramways-Construction de, à l'usage	٠	Voir Actions contre les, 426.	
	des pénitenciers	387	PEUT OU POURRA—	
•	Avis à la municipalité	387	Ces expressions dans un acte signifient que	
	Translation des prisonniers	395	la chose prescrite est facultative	3
	Des jeunes détenus incorrigibles, d'une		PIEGE A HOMME- TO A PROSE LIBERAL	
	réforme	397	Tendre un, avec intention de faire une	-
•	Ou du pénitencier à une prison de		lésion corporelle	.66
	réforme	397	Exception pour les pièges à bêtes	66
	Pouvoir du shérif, etc	396	PILORI—	
	Visiteurs qui auront droit de visite	394	Peine du, ne doit être prononcée par aucun	
	Voies de fait sur les officiers, comment	~~~	tribunal	378
	punies	399	PLAINTE-Voir Dénonciation.	
			POIGNARÓS—	
	PENITENCIERS - Acte modifiant l'Acte		Punition de ceux qui en portent	21
	desAnnex	e 14	Voir Armes à feu.	
	Art. 27 du chap. 182, S.R.C., modifié	14	POISON—	
	Art. 33 abrogé et remplacé	14	Voir Empoisonnement; Crimes et délits	
	Annexe abrogée et remplacée	16	contre les personnes, 64.	
	Nonvelle annexe	17	POLICE DU CANADA-Acte concernant	
	Définitions—		10	424
	"Mattres de métier"	14	Agents de police-Pouvoirs et devoirs des.	424
	"Officier"	14	Amende pour inconduite	425
	Gratification accordée en certains cas	15	Emploi des amendes	425
	Montant de la	15	Commissaires de police—Nomination de	424
	Accroissement si l'infirmité résulte d'une		Devoirs des	425
	blessure reque au service	15	Pouvoirs des, pour la mise à exécution	-240
	A la veuve et aux orphelins	15	des lois du Cauada	424
	Chiffre de la gratification	15	Règlements, salaires et compte annael au	444
	7 Table 1 Tabl			405
	Accroissement en certains cas	16	parlement	425

DOLLARS THE TYPE DIFFOR		TOTATALISTIN CO.A.
PONTS ET VIADUCS—	149	PREUVE—Suite.
Dommages aux	140	Copie ou extrait certifié par autorité compétente
Lésion corporelle au moyen de la	66	Proclamations, etc., des lieutenants-gou-
Détruire, ou tenter de détruire, une maison,	. 00	verneura
etc., su moyen de la	143	Exemplaire de la Gazette Officielle 430
Placer de la, près d'un navire, pour l'en-	175	Ou imprimé par l'imprimeur du gou-
dommager	153	vernement
POURVOI EN REVISION -		Copie ou extrait certifié par autorité
Comment attesté et rapporté	247	compétente 430
Procédure de la cour de revision	247	Registres publics, copie certifiée fait foi 431
Sur quels motifs ils doivent être fondés	247	Secrétaire d'Etat-Signature du, fait foi 430
Suspend l'exécution de la sentence dans		Statuts provinciaux—Connaissance judi-
Québec.	247	ciaire des
PRATIQUE		Exemplaire fait preuve du texte 429
Voir Procédure dans les affaires crimi-		Titre abrégé 429
nelles.		PRHUVII-
PRESCRIPTION DES POURSUITES-		An sujet des criminels fugitifs 450
Pour amende ou confiscation en vertu de		Dépositions admises comme
tout acte ne spécifiant pas de délai, 2		Ayeu d'un prévenu considéré comme
ans	371	preuve contre lui 198
Attroupement tumultueux et résistance,		Certificat de condamnation, fait preuve que
12 mois	17	le procès a eu lieu 237
Célébrer un mariage en contravention à		Et peut être faite contre un témoin, s'il
une loi provinciale, 2 ans	61	la nie
Cruauté envers les animanx. 3 mois	167	De condamnation sommaire fait foi dans
Délits punissables sur conviction som-		un procès pour infraction subséquente. 325
maire, lorsque le délai n'est pas fixé		Dans le cas d'infanticide
par l'acte, 3 meis	306	Déclaration d'un prévenu, fait preuve
Et dans les territoires du Mord-Ouest		contre lui
et partie du comté de Saguenay, 12		De jeu illicite53
mois	306	On qu'une maison est une ma son du jeu. 54
Fraude à l'égard des contrats avec l'Etat,		De l'absence d'autorisation de publication
2 ans	177	d'un libelle
Garder des armes dans un but dange-		Du rapport d'une assemblée législative,
renx	24	sur poursuite pour publication d'ex-
Infractions à l'Acte concernant le main-		traits 74
tien de la paix dans le voisinage des		De l'accusation, dans le cas d'extradition 439
travaux publics, 6 mois	36	Par des dépositions faites à l'étranger 439
Et près des assemblées publiques, 12		Qui justifie l'incarcération du fugitif 439
mois	38	Sera transmise au ministre de le Justice 438
Séduction, etc., 1 an	49	De la connais ance charnelle 237
Mariage feint, 1 an	61	De la déposition d'un témoin 239
Offrir une récompense pour la restitution		De déclarations contradictoires par un
d'objets volés, 6 mois	100	témoin 239
Usage abusif d'armes à feu, etc., 1 mois	22	De l'engagement d'un soldat ou matelot,
PREUVE-Acte concernant la	439	sous l'Acte des munitions publiques Ann. 5
Copies certifiées	429	De l'espèce précise de liqueurs vendues
Preuve de l'écriture pas exigée	430	près de travaux publics, pas nécessaire
Gazette du Canada, fait foi des originaux	431	dans la poursuite
Interprétation de l'acte	431	De la fausseté de la monnaie 238
Lois provinciales relatives à la preuve,		De la possession d'effets volés antérieure-
s'appliquent	431	ment à une accusation de recel 231
Preuve prima facie des proclamations, ar-		Et de condamnation antérieure pour
rêtés, etc., du Gouverneur général	429	fraude 231
Exemplaire imprimé par l'imprimeur de		De la propriété des bois de construction,
la Reine	429	etc 238.

REUVE—Suite.		PRISONS PUBLIQUES ET DE REFORME	4.4
<u>.</u>		-Acte concernant les	406
De la possession légale des bois, etc., re-	800	Définition-" Lieutenant-gouverneur "	406
tombe sur l'accusé	238	Discipline	408
Des actes provinciaux	429		200
Des écritures, par comparaison	239	Note de la conduite des prisonniers au sujet de la	408
Des statuts imprimés par l'imprimeur de la	o	Pouvoir du juge de condamner un pré-	
Raine	8	venu à la prison	408
Les juges de paix, etc., doivent en pren-	8	Rémission de peine pour honne conduite	409
dre judiclairement connaissance	232	Perte de la rémission pour infrastions.	409
D'une condamnation autérieure	404	Emploi des prisonniers	407
Fabriquer des actes constituant une preuve	115	Discipline et surveillance	408
en vertu d'un acte du parlement Nécessaire pour décerner un mandat d'ex-	110	Hors de l'enceinte de la prison	408
tradition	438	L'endroit du travail fait partie de la	
	490	prison	408
Porter un pistolet, etc., constitue preuve		Règlements par le lieutgouverneur	407
pr.ma facie d'intention de blesser quel- qu'un	21	Partie I-Dispositions générales	406
Possession d'or fondu, etc., par un mineur,	21	Partie II-Dispositions applicables à	
fait preuve prima face qu'il l'a vole	84	Ontario	409
D'effets par un facteur ou agent, fait	UZ	Partie III—Dispositions applicables à	
preuve qu'ils lui ont été confiés	93	Québec	417
Si elle est insufficante lors de l'audition		Partie IV—Dispositions applicables à la	
préliminaire, libération du prévenu	198	Nouvelle-Ecosse	420
Si elle est suffisante, incarceration	198	Partie V-Dispositions applicables à	
Procedure si elle est insuffisante lorsque	100	l'Ile du Prince-Edouard	422
le prévenu a été arrêté dans un autre		Prison pas sûre	406
district que celui où le crime a été		Le lieutgouverneur peut y substituer	
Accompanies and the second and the s	202	une prison voisine	406
cominis			
PREVARICATION—	.::	Effet de la proclamation quant aux prisonniers	406
Des officiers de justice chargés de l'exécu-	,	Transfert des prisonniers à la prison	
tion de brefs, etc	178	aubstituée	406
PRISON—		Où aura lieu le prosentée principles transférés	
		transferés	407
Cour des Sessions pas obligée de faire éva-		Pouvoirs de la cour et des juges	407
ouer la	248	Proclamation revoquant la première	407
Personnes trouvées coupables dans les ter-		Retransfert des prisonniers en consé-	
ritoires non-organises, peuvent être		quence	407
envoyées à toute prison d'Ontario	183	Ile du Prince-Edouard-Dispositions ap-	
Dans Gaspé, à toute prison commune du		plicables à l'	422
district	183	Maizon de réforme	422
Prisonniers, seront soumis à la discipline		Jeunes délinquants qui penvent y être	
de la	377	envoyés	422
Conduits d'un pénitencier à une	395	En attendant leur procès	423
Translation des prisonniers à la-Disposi-	000	Punition pour infraction des règlements	423
tions relatives à la	202	Prison du comté de Queen's	423
Si la prison n'est pas sûre	205	Translation de certains prisonniers à la	423
Pour subir leur procès dans le district où	905	Devoir du shérif à ce sujet	423
le crime a été commis	205	Juridiction our ces prisonniers	423
Si la peine de mort ou d'emprisonnement	000	Nouvelle-Ecosse—Dispositions applicables	
a été prononcée	205	à la	420
Procédure si le prévenu est déjà incar-	000	Ecole d'industrie d'Halifax, pour les	
Céré	206	protestants	420
D'un témoin dans un pénitencier ou une	801	Jeunes délinquants qui y seront en	
prison	234	voy6s	420
PRISON CENTRALE D'ONTARIO - Voir		Seront instruits et apprendront des mé-	
Prisons publiques, 409.		tiers	420
		l.	

PRISONS—Suite.	PRISONS—Suite.
La cité pourvoira à leur entretien 420	Détenu dangereusement malade à l'ex-
Pourra être inspectée 420	piration de sa peine, ne sera pas
Ecole de réforme d'Halifax, pour les	renvoyé 412
catholiques 420	Incarcération dans la prison jusqu'à ce
Jennes délinquants qui y seront en-	que le délinquant y soit envoyé 411
voyés 420	S'il est malade 412
Le nombre en pourra être limité 421	Quels délinquants peuvent y être en-
Ils y seront instruits et apprendront	voyés 410
des métiers 421	Les délinquants seront jugés som-
Les incorrigibles peuvent être envoyés	mairement 411
au pénitencier 421	Prison Centrale-Détention dans la 409
L'institution peut être inspectée 421	Le préfet gardera les prisonniers 410
Permis d'élargissement par le ministre	Prisonniers employés à travailler
de la Justice 421	hors des murs 410
Peut être modifié ou révoqué 422	Prisonniers transférés à la 409
Règlements par le ministre 422	Renvoi des prisonniers à la prison
Réintégration à l'école pour infrac-	commune, etc
tion des conditions du permis 422	Translation à la, même pour non-paie-
Juridiction de la cour de police, etc 422	ment d'amende 410
Ontario-Dispositions applicables à 409	Si l'amende est ensuite payée 410
Définition—"Cour" 409	Refuge industriel pour les jeunes filles 414
Détention temporaire dans une prison	Les jeunes filles peuvent y être en-
commune 415	voyées 414
Délinquant malade peut y être gardé 415	Sur conviction sommaire en certains
Le temps de cette détention comp-	Cas + + + + 414
tera	Durée de leur détention 414
Elargissement si le terme d'emprison-	Peuvent y être gardées dans l'intérêt
nement expire un dimanchs 415	de leur réforme 415
Institution de réforme Andrew Mercer	Québec-Dispositions applicables à 417
pone les frances	Ecoles de réforme pour les jeunes gar-
Dans quels cas les femmes peuvent y	cons
stre envoyées412	Punition pour violation de la disci-
Durée de l'incarcération en certains	pline 417
a transfer of the second of th	Emploi des détenus en dehors des murs 419
Pouvoir de renvoyer les délinquantes en prison 413	La sentence comprend cet emploi 419
Elles seront livrées à la personne	Pouvoir d'empêcher leur évasion 419
autorisée 414	
Transfert des prisonnières à l'institu-	voyés aux écoles de réforme 417
tion 412	1 The state of the contract of
Même pour non paiement d'une	lieu dans une prison
amende 413	Elargissement par ordre du lieutenant-
Translation des délinquantes 413	gouverneur 417
Elles y seront reques 413	Transfert des incorrigibles au péni-
Jeune délinquant, peut être mis en ap-	tencier 417
prentissage 416	
Mise en liberté à l'essai 416	
Ses gages seront pour lul 416	
Sanction du Gouverneur 416	Après deux condamnations, ou de
Libération des prisonniers, absolue ou à	leur consentement 418
titre d'essai 416	
Réincarcération pour infraction des	сая
conditions de la 416	
Maison de réforme d'Ontarlo pour les	sera subie 419
jeunes gens 410	
Détention pour la réforme du délin-	Prisons communes, sont des maisons de
quant	correction 420

RISON DE REFORME—		PROCEDURE CRIMINELLE—Suite.	
Voir Prisons publiques.	,	Détournements, etc	On o
RIVILEGE DU OLERGE-		l 17 1 200 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1	209
Son abolition n'empeche pas de réunir plu-		Dommages malicieux à la propriété	212
	07	Faux	210 209
ROCEDURE EN MATIERES CRIMINEL.	••	Meurtre et homicide nen prémédité	208
LES-Acte modifiant la loi concernant		Obtention d'effets sous faux prétexte	209
la Annexe	11	Parjure	207
Art. 268 du chap. 174 des S.R.C., abrogé		Prétendre faussement aveir envoyé des	201
	11	valeurs dans une lettre	209
Appel dans les causes criminelles, quand		Récidives	216
21 2 1 1 1 1 1 1	11	Subornation de parjure	208
	11	Vol de documents	208
O. 131	11	Vol d'huîtres ou de semis d'huîtres	
	11	Vol de minéraux, etc	211
	12	Vol de timbres, cartes-poste, etc	211
47	12	Vol et recel	215
1031 1 0 11 - 1	12	Vol par des locataires	212
Art. 68 et 69 du chap. 135 des S.R.C.,	l	Omission de certains mots n'est pas fa-	
_ t *	12		213
	12	Pas nécessaire que les actes d'accusa-	2.0
Mise en vigueur de cet acte par proclama-	_	tion soient sur parchemin	207
tion	12	N'y d'y mentionner la venus	207
ROCEDURE CRIMINELLE Acte de 17	- 1	Ni d'alléguer l'intention de fraude en	
Accusateur, doit s'engager à poursuivre		certains cas	209
certaines infractions 21	16		207
Accuse de délit, ne peut pas faire remettre	Ī	Privilège du clergé-Effet de son aboli-	
le procès 24	19	tion	207
Peut stre appelé à plaider de suite 24		Propriété des chemins, etc., à qui attri-	
On peut lui accorder du délai 24	1.	buée	211
S'il n'est pas traduit dans les 12 mois,		Et des propriétés publiques	212
peut provoquer son procès 24	9	On régies per une corporation	212
Actes d'accusation 20	7	Affirmations, par qui elles peavent être	
Accusation de plusieurs complices en-	ŀ	faites	285
semble 21	5	Alienation mentale des prisonniers	244
De vol et de recel 21	.5	Accusé déclaré aliéné, peut être mis	
Du recelcur-et si le vol constitue un	- 1	sous garde	244
délit 21	5	Ou s'il est sur le point d'être élargi	245
De plusieurs recéleurs ensemble 21	5	. Acquittement pour cause d'aliénation	
De trois larcins à la fois 21	5	doit être mentionné au verdict	244
De recidives	5	Incarcération ou internement du pré-	
Obligation de poursuivre à signer par		venu	244
le plaignant 21	6	Internement des prisonniers aliénés	245
Dans le cas d'associés ou co-détenteurs,	- 1	Annexe—Première - Formules -	
il suffit d'en nommer un 21	1	A-Dénonciation pour crime ou délit	250
Description de l'argent ou des billets de	ļ	B-Mandat d'arrestation sur accusation	
banque 21	4	de crime ou délit	251
Des Estruments en général 21.	- 1	C-Assignation de l'accusé	251
Des instruments de faussaire 214	4	D - Mandat d'amener pour cause de dé-	
Ou pour gravure illégale 214	4	sobéissance	252
Formules d'accusation pour-		D 2-Mandat d'arrestation pour crime	
Achat on vente de fausse monnaie, etc. 210	0 [ou délit commis en mer on à	
Orimes ou délits au sniet des églises,		l'étranger	253
édifices ou travaux oublics, maté-		E-Certificat que l'acte d'accusation a	
riaux de copataction, etc 210	0	été trouvé fondé	253
Dossiers des couis, testaments, de-	1	F-Mandat d'arrestation sur mise en	
cuments électoraux	I [accusation	254

PROCEDURE CRIMINALLE—Suite.		PROCEDURE CRIMINELLE—Suite.	
G-Mandat de dépôt de l'accusé	254	Délits contre la moralité et la décence .	
H-Mandat de détention d'un accusé		publiques	278
déjà prisonnier	255	Délits contre la paix publique	277
I-Visa d'un mandat	25 6	Délits relatifs à l'armée	277
K-Dénomiation pour obtenir un man-		Détournement,	275
dat de perquisition	257	Dommages malicieux à la propriété	276
K 2 Handat de perquisition	257	Effraction nocturne	275
L-Assignation d'un témoin	25 8	Faux	276
L 2-Mandat d'amener contre un témoin		Faux monnayage	276
refusant d'obáir	259	F ux prétextes	275
L 3—Mandat d'amener en premier lieu	259	Formule générale	278
L 4-Mandat d'invarcération contre un		Homicide non-prémédité	274
témoin qui refuse de prêter ser-	•	Lésion corporelle	274
ment ou de témoigner	2 60	Meartre	274
M-Mandat de dépôt d'un prévenu	261	Parjure	276
M. 2-Cautionnement d'un prévenu, sur	000	Simple larcin	274
sjournement de l'interrogatoire	262	Subornation de parjure	277
M 3—Avis de cautionnement au prévenu	000	Vol d'argent	275
et à ses cautions	263	Vol avec violence	274
M 4—Certificat de non-comparation d'un	000	Viol	274
prévenu	263	Annexe—Troisième	278
N-Dépositions des témoins	264	Formule d'annulation d'un jugement	278
O—Déclaration du prévenu P—Mandat de dépôt d'un prévenu	264	Arrestation des délinquants	186
• •	265	Dans un district autre que celui où l'in-	
Q-Obligation à l'effet de poursuivre ou témoigner	266	fraction a été commise	202.
Q 2-Avis de l'obligation au poursui-	200	Emprisonnement du prévenu	202
vant et aux témoins	267	Nullité des obligations en certains cas	203
R. Ordre d'ammétopement d'un té-	201	Renvoi dans la division où l'infraction a	000
mein pour refus de souscrire l'obli-		eu lieu	202
gation	268	Transmission du dossier	203
R 2-Ordre pour l'élargissement d'un		Frais du constable conduisant le pré- venu	203
témoin	269	Certificat du juge de paix et paiement	
S-Cautionnement d'un prévenu en at-		du constable	203
tendant son procès	270	Sans mandat par un officier	186
S 2-Avis de cautionnement au prévenu		Et par des particuliers	186
et à ses cantions	271	Par ceux à qui des effets volés sont	
8 3-Mandat d'élargissement sur cau-		offerts	186
tionnement donné par un prévenu		Sur flagrant délit, la nuit	187
déjà emprisonné	271	Des vagabonds soupçonnés de félonie	187
· T—Reça du geôlier en recevant un		Des faux monnayeurs,	187
prisonnier	272	Assignation—	
U-Mandat pour faire conduire le pré-		Avant un mandat d'arrestation	187
vern devant un juge de paix du		Plainte sous serment pour obtenir une	189
comté où l'infraction a été com-		Si l'assigné ne comparaît pas, mandat	
mise	272	d'arrestation	190
U 2-Recu du juge de paix ou constable.	273	Signification	190
Annexe-Seconde	274	Les agents prouveront la signification	190
Formules d'actes d'accusation pour-		Assises—Qui peut être chargé de tenir les	248
Bigamie ou contravention à la loi con-	اني	Qni présidera	248
cernant la célébration du marlage	277	Cas de la Couronne réservés	245
Crime ou délit contre une maison		Certaines questions de droit peuvent	
d'habitation	27	être réservées	245
Délits contre l'administration de la	קלם	Incarcération on cautionnement dans	
A justice	277	Ce C88	245

PROCEDURE CRIMINELLE—Suite	PROCEDURE ORIMINELLE—Suits.	
Confirmation, infirmation ou réforme du	Divergences dans un acte d'accusation,	
jugetnent 246	comment corrigées	240
Attestation du jugement de la cour,	Amendement par ordre de la cour	240
et exécution 246	Continuation du procés ensuite	240
Mémoire à dresser par le juge et trans-	L'ordre sera en registré	241
mission à la cour 246	Verdict valide après l'amendement	241
Procédures de la cour sur ce mémoire 246	Documents fabriqués—Séquestration des	232
Peut être renvoyé pour amendement 247	Dossier formel, comment dressé	241
Prononcé du jugement de la cour des 247	Grosse de la condamnation ou de l'ac-	
Cautionnements 200	quittement	241
Admission a caution par les juges 201	Effets volés—Restitution des	243
Ordre d'une cour supérieure ou d'un	Engagement de poursuivre ou rendre té-	
juge en certains ces 201	moignage	199
Deux juges de paix peuvent admettre à	Envoi du dossier à la cour	199
caution en certains cas 201	Incarcération des témoins en certains	
Et un seul dans les cas de délit 201	C88	199
Libération du prisonnier 201	Mise en liberté si le prévenu est libéré.	200
Chefs d'accusation Plusieurs dans un	Obligation du poursuivant et des té-	
meme acte207, 217	moins	199
Plusieurs complices 215	Sera signée par le juge de paix	199
Plusieurs recéleurs 215	Procedures à l'égard de certaines in-	,
Pour détournement 209	fractions	200
Trois larcins	Evacuation des prisons, dans Ontario, peut	
Comparution du prévenu-Voir Mandat et	être différée	248
Procédure sur comparation.	Formules de l'annexe, sont suffisantes	250
Coroners et juges de paix-Devoirs des 203	Quant aux infractions non mentionnées.	250
Dans les cas de meurtre, etc 203	Formules des actes d'accusation	207
Application de l'acte à tous les	Voir Seconde annexe.	÷
Punition pour contravention des 204	Frais our condamnation pour voies de fait.	242
Si le prévenu demande d'être admis à	Reconverges des	243
caution 204	Grand jury—Assermentation des thereins	
Ordre de la cour comme pour habeas	devant le	234
corpus 204	Qui peut être examiné par le	224
Corporation, comment mise en accusation 219	Incarcération et translation des prison-	
Avis à signifier à la	1 in the second	202
Bref de certiorari pas nécessaire pour la	Indictement—Voer Acte d'accusation.	
contraindre à se défendre 220	Informalités—	
Ni de bref de distringas 220	N'invalident pas le jugement	
Si elle ne comparaît pas-plaidoyer de	Ni le verdict des jurés	242
non-coupable 220	Non plus que certaines omissions	243
Le procès peut avoir lieu en son ab-	Infractions—Lieu où elles sont commises	/181
sence	Dans la juridiction de l'Amiranté d'An-	
Décision du juge, dans Ontario, peut être	gleterre	181
réservée	Si la mort ou la cause de la mort a lieu	
	en Canada	181
Définitions—	Sur les limites de deux districts	181
"Acte d'accusation "		100
"Courdes cas de la Couronne réservés " 178	•	182
"District, comté ou lieu"		
"Division territoriale"	1	182
"Juge de paix"		220
"Propriété"		222
"Rapport de l'acte d'accusation" 177	A 10 10 10 10 10 10 10 10 10 10 10 10 10	000
<u>-</u>		222 221
"Tout autre acte " 177	MATA MA MAGMACAMA abla anterensistamenters remen-	24.4

PROCEDURE CRIMINELLE Suite.		PROCEDURE ORIMINELLE—Suin.	
	22	Où il peut être exécuté	191
	22		189
	22		189
Peuvent se ispurer sur permission de la		Pour crimes ou délits cemmis en mer, etc.	188
	23	Sceau du juge de paix sur uz	190
	93		188
Qualitie, etc., peuvent faire une affir-			188
	21	Si l'accusé est déjà en prison	169
	20	A qui adressé	190
	21	Sur plainte ou dénonciation	189
	21	Visa du mandat et son effet	191
Droit de la Couronne dans les cas de		Procédures après l'arrestation	192
libelle 2	21	Et ve'r Perquisitions.	
Suppléants 2	22	Monnales contrefaites—Destruction des	233
Convocation des 2	23	Nouveau proces, quand accordé ou refusé	248
—	23	Nouvelle-Ecosse—Dispositions speciales à	
, <u>F</u>	23	la249	
	124	Ontario-Dispositions spéciales pour	248
	224	Perquisitions et mandats de perquisition	192
•	160	Dans quels cas ils seront émis	192
Cours qui ne jugeront pas certains			192
	180	De bois illégalement détenu	193
	180	D'objets propres à la contrefaçon	193
Délits qui ne seront pas jugés par les	1	De feusse monnaie et outils de faus-	194
	180	Saires donter atlan	194
Juges de paix, ne jugeront pas les cri-	المقاد	Saisle et destruction	217
	180	Plaidoiries	411
	181	dilatoire	217
The state of the s	218	Accusé, n'a pas droit à un délai	217
	218	Mais la cour peut remettre le procès	217
8	219 219	Défense d'autrefeis condemné ou acquitté	218
	218	Mort civile, pas admise comme fin de	
	219	non-recevoir?	218
	219	Objection, quand elle doit être faite	217
Lieu du proces Changement en certains	410	Amendement	217
	206	Plaidoyer de "non-coupable" - Effet du.	218
the contract of the contract o	206	La cour peut le prescrire	218
Transmission du dossier à la cour com-		Prenve	233
	206	Certificat de procès, dans un cas de par-	
Validité des obligations à l'endroit du	3.7	jure, fait preuve du procès	237
	207	Déclaration du prévenu, peut servir	
	207	contre lui	237
	249	Déposition au sujet d'une accusation,	
Quand la sentence peut être prononcée		peut servir pour une autre	237
dans la NE	250	Dépositions des personnes décédées ou	
Lois de l'armée et de la marine non affec-		absentes	236
	250	Jusqu'à quel point une partie peut décré-	
Mandat d'arrêt par un juge de paix	187	diter son temoin	239
Assignation en premier lieu	187	Personnes qui peuvent affirmer	285
Contre une personne assignée ne com-		Preuve de la connaissance charnelle	287
	190	Dans les cas d'infanticide	237
Dénonciation sous serment pour obtenir		De la propriété des bois de cometruc-	600
	189	tion	238
Durée et exécution du	191	De la fausseté de la montaie	238

ROCEDURE CRIMINELLE—Suits.		PROCEDURE CRIMINELLE - Suite.	
D'une condamnation	238	Différence de date entre la monnaie fausse	
De déclarations contradictoires par un		et réelle n'est pas une raison d'ac-	
témoin	239	quittement	231
Du faux en écriture	239	Droit du prévenu au sujet des dépositions	
De l'authenticité d'un instrument	239	et de l'acte d'accusation	225
De la déposition d'un témoin	239	Infraction non consommée: verdict et	
Sur accusation de faux, le témoignage		punition	223
doit être corroboré	235	L'accusé de délit trouvé compable de	
Témoignage du défendeur accusé de		félonie ne sera pas acquitté	226
voies de fait	234	Pas de seconde poursuite en certains cas	226
Et de la femme ou du mari	234	L'accusé d'escroquerie ne sera pas ac-	ís.
Dans d'antres cas, l'accusé ne peut		quitté si le délit prouvé est un larcin	329
témoigner	235	Non plus que dans le cas de fraude par	r '
Témoignage d'un malade sera pris par		un agent	229
commission	235	Liberté de la défense	225
Et transmis à la cour	235	Possession d'effets volés antérieurement	
Et regu si le déposant est mort ou ne		à l'accusation de recel	231
peut comparaître	236	Preuve de condamnation antérieure pour	
Le prisonnier peut assister à la dépo-		fraude	231
sition	236	Récidives—Procédure dans les cas de	232
Privilège du clergé-Effet de son aboli-		Preuve des condamnations antérieures	232
tion au sujet des actes d'accusation.	207	Si le prévenu cherche à prouver sa mo-	
Procedure et pratique dans les affaires cri-		ralité,	282
minelles	248	Récusations lors d'un procès devant un	
Assignation des témoins	195	second jury	241
Mandat d'amener si le témoin désobéit	195	Règlement des débats—adresse au jury	
Mandat en premier lieu en certain cas	196	et réplique	225
Incarcération pour refus de déposer	196	Séquestration des documents par ordre	
Informalités ou divergences n'invalident		de la cour.	232
pas les documents	195	Si l'accusation de vol contient un chef	
Si la divergence est importante, la			230
cause peut être remise	195	Etsi plusieurs personnes sont accusées	٠.
Interrogatoire des témoins en présence		ensemble	230
du prévenu	197	Verdict dans ce cas	230
Les dépositions seront lues au prévenu	197	Sur accusation de détournement, verdict	
Il sera mis sur ses gardes	198	peut être pour larcin	228
Ses aveux seront admis en preuve	198	De destruction de bâtiments, verdict	
Lieu de l'instruction, n'est pas public	195	peut être pour dégâts	231
Prévenu, sera libéré si la preuve est in-	100	D'effraction nocture, verdict peut être	
suffisante		pour effraction diurne	228
Admis à caution ou incarcéré Cautionnement après son incarcération	198	La preuve d'effraction nocturne	
Copie des dépositions lui seront four-	199	n'est pas une défense contre l'ac-	000
nies	199	cusation d'effraction diurne	228
Renvoi à une autre andience par mandat	196	De félonie, verdict peut être pour lé-	005
Ou sur ordre verbal pendant trois jours	196	sion corporelle Ou pour voies de fait	227
Le prévenu peut être ramené en cour	190		227
plus tôt	197	D'empoisonnement, verdict peut être	227
Ou être admis à caution	197	pour délit De larcin, verdict peut être pour es-	201
Sur comparation	195	croquerie	229
Procès—Comment ils se feront	225	Ou pour détournement	228
Accusation de félonie valide, même si	220	Ou pour appropriation frauduleuse.	230
les faits constituent une trabison	226	Si plusieurs larcins sont prouvés	230
Biens du prévenu, ne seront pas recher-		De meurtre d'un enfant, verdict peut	200
chés	226	être pour suppression de part	227

ROCEDURE CRIMINELLE—Suite.		PROCEDURE CRIMINELLE—Suite.	
De vol avec violence, verdict peut être		Témoins devant le grand jury	224
pour attaque avec intention de vol.	228	Comment assermentes	224
Et voir Témoins et Preuve.		Honoraires d'assermentation	225
Proces-Où auront lieu les	182	Inscription de leur nom sur l'acte d'ac-	
Après la dissolution d'une union de com-		cusation	224
tés:///	182	Noms soumis au grand jury	224
Dans le district de Gaspé	183	Titre abrégé	179
Dans les territoires non organisés	183	Translation des prisonniers	205
Emprisonnement dans Ontario	183	Si la prison n'est pas sûre	205
Des complices de félonies	181	Envoi de l'accusé devant la cour com-	
Des infractions poursuivables par acte		pétente	205
d'accusation	182	Ordre au shérif d'opérer la	205
Pour circulation de fausse monnaie, etc.	186	Si la peine de mort ou d'emprisonnement	200
Pour enièvement	18:	a été prononcée	205
Pour faux et complicité de faux	184	Si l'accusé est déjà incarcéré	206
Pour importation d'objets volés	185	1 / / / / / / / / / / / / / / / / / / _ /	244
Si les objets sont trouvés ailleurs	100	Venue—Voir Lieu du procès.	
	105	Visite des lieux par les jurés—Voir Jurés.	
qu'où ils ont été volés	185	PROCEDURES SOMMAIRES DEVANT	
Pour parjure, bigamie, etc	184	LES JUGES DE PAIX-Voir Con-	
Pour recel	185	victions sommaires, 304.	
Récidives—Procédures dans les cas de	232	-	
Restitution des effets volés, après condam-		PROCES-	
nation	243	Pour crimes ou délits	225
Ou si le prévenu n'est pas condamné	243	Accusation de félonie valide, même si les	
Quant aux effets négociables reçus de		faits prouvés constituent une trahi-	
bonne foi	243	80n	226
Et quant aux administrateurs, ban-		Adresses des avocats au jury, comment	
quiers, courtiers, etc	243	réglées	225
Sur l'argent du prisonnier, en certains		Du conseil de la Reine	225
CBB	244	Du Procureur général	225
Revision—Pourvoi en	247	Du Solliciteur général	225
Brefs de, comment attestés	247	Appropriation frauduleuse—Sur proces	
Sur quoi ils seront fondés	247	pour larcin, verdict peut être pour	230
Procédure de la conr de revision	247	Après avoir subi un procès pour crime,	
Second jury-Récusations lors d'un procès		le prévenu ne sera pas poursuivi pour	
devant un	241	tentative	226
Témoins	233	Copie de l'acte d'accusation-Le pré-	
Attestant l'exécution d'un document	239	venu a droit à	225
Cités, doivent obéir	233 .	Et des dépositions sous certaines con-	
Dans un péniteucier ou une prison	236	ditions	225
Déclarations contradictoires d'un témoin	239	Destruction de bâtiments-Sur procès	
En dehors de la juridiction de la cour	233	pour, verdict peut être pour dommages.	231
Jusqu'à quel point une partie peut dé-	200	Détournement—Sur procès pour, verdict	-01
créditer son témoin	239	peut être pour larcin, et vica versû	228
Malades, comment interrogés	235	D'étrangers pris en armes contre le	240
Preuve de la condamnation d'un témoin	250		7.87
peut être faite	238	Canada, par une cour martiale	15
Preuve de la déposition d'un témoin		Et des sujets britanniques faisant la	
Qui peut être admis comme témoin	239	guerre en Canada avec des étran-	
Les intéressés ou condomnée nou	234	Difference outro le date etc. des mon	- 16
Les intéressés ou condamnés peuvent	904	Différence entre la date, etc., des mon-	٠,
Out pourport officers	284	naies fausses et réelles, n'est pas une	
Qui pourront affirmer	235	raison d'acquittement	231
Recalcitrants—Arrestation et punition		Effraction nocture—Sur procès pour,	
des	233	verdict peut être pour effraction	
Et voir Proces et Preuve.		diurne	228

Divres, etc., appartiennent an pénitonicion. Salaires des préfets	PENITENCIERS - Suite.		PENITENOIERS-Suite.	111
Salaires de préféts	Divres, etc., appartiennent au péni-		Règlements au sujet des—	
Salaires des préfétes		393	Salaires	16
Serment d'allégeance et d'office			Gratifications	. 16
Prisonnières, seront séparées des hommes Prisonnières—Conduite, réception et transferement des			Logement et terrains	16
Prisonniers—Conduite, réception et transférement des				16
ferement des. Autorisation pour la translation des. Pouvoirs du shérif conduisant les. Seé Main-forte en cas d'évasion. Seé Mâception et détention des. Transferement des condumés. Seé Autorisation suffisante pour le préfet de les recevoir. Translation d'un pénitencier ou d'une prison. Séé Translation d'un pénitencier ou d'une prison. Séé Réception et détention des. Séé Translation d'un pénitencier ou d'une prison. Séé Translation d'un pénitencier ou d'une prison. Séé Réclusion solitaire. Seé Réclusion solitaire. Séé		000	I!	16
Autoriastion pour la translation des. 396 Pouvoirs du shérif conduisant les. 396 Main-forte en cas d'évasion. 396 Réception et détention des. 396 Réception et détention des. 396 Réception et détention des. 396 Autorisation suffisante pour le préfet de les recevoir. 896 Autorisation suffisante pour le préfet de les recevoir. 896 Translation d'un pénitencier ou d'une prison. 997 Remiss de peine pour bonne conduite. 397 Remiss de peine pour bonne conduite. 399 Ra casade maladie. 399 Re casade maladie. 399 Re casade maladie. 399 Re ret des rémissions pour infractions. 399 Re casade maladie. 399 Translation des prisonniers. 399 Avis à la municipalité. 397 Translation des prisonniers. 397 Pouvoir du shérif, etc. 394 Voies de fait sur les officiers, comment punies. 401 PRINTIENCIERS — Acte modifiant l'Acte des. 412 Annexe abrogée et remplacée. 143 Annexe abrogée et remplacée. 144 Annexe abrogée et remplacée. 146 Annexe abrogée et remplacée. 147 Consignations and the visite. 394 Voire alle sanexe. 147 Point consent et servains détenus. 159 PRINTIENCIERS — Acte modifiant l'Acte des. 412 Annexe abrogée et remplacée. 147 Annexe abrogée et remplacée. 148 Annexe abrogée et remplacée. 149 Gratification accordée en certains cas. 159 Montant de la: 116 Chiffice de la gratification 150 Chiffice de la gratification 1	fårement das	908		
Degreent et terrain. 16 Main-forte en cas d'évasion. 396 Main-forte en cas d'évasion. 398 Main-forte en cas d'évasion. 398 Main-forte en cas d'évasion. 398 Main-forte en cas d'evasion en conduite. 396 Main-forte en cas d'evasion. 397 Maintenance en cas d'évasion solitaire. 398 Maintenance en cas d'évasion solitaire. 398 Maintenance en cas d'en donner aux détenus. 398 Maintenance en cas d'évasions pour infractions. 399 Maintenance en cas d'en donner aux détenus. 398 Trawail des détenus. 398 Traways—Construction de prisonniers. 397 PERSONNES— 298 Maintenance en cas des pasitienciers. 387 Maintenance en cas d'en donner aux détenus. 397 Maintenance en cas d'en donner aux détenus. 397 Maintenance en cas d'en donner aux détenus. 397 Maintenance en cas d'en donner aux d'etenus. 397 Maintenance en cas d'en donner a				
Main-forte en cas d'évasion				
Réception et détention des. 395 Transfèrement des condamés à mort dont la peine est commuée. 396 Autorisation seffisante pour le préfet de les recevoir. 396 Translation d'un pénitencier ou d'une prison. 397 Rapport annuel par le ministre de la Justice. 397 Remise de peine pour bonne conduite. 399 Accroissement des rémissions. 399 Re cas de maladie. 397 Renise de peine pour bonne conduite. 399 Tabac—Défense d'en donner aux détenus. 401 Titre abrêgé. 397 Translation des prisonniers. 398 Transways—Construction. de, à l'usage des pénitenciers. 397 Translation des prisonniers. 397 Translation des prisonniers. 397 Ou du pénitencier à une prison de réforme. 397 Ou du pénitencier à une prison de réforme. 397 Pouvoir du shérif, etc. 396 Visiteurs qui auront droit de visite. 397 Pouvoir du shérif, etc. 396 Visiteurs qui auront droit de visite. 397 At. 27 du chap. 182, S.R.C., modifié. 14 Art. 37 du chap. 182, S.R.C., modifié. 14 Art. 38 abrogé et remplacée. 15 Nonvelle annexe. 17 Définitions— 15 Montant de la 200 Commissaires de pol				
Transferement des condamnés à mort dont la peine est commuée Autorisation seffisante pour le préfet de les recevoir			I ::	
dont is peine est comunée	-	250		
Autorisation suffisante pour le préfet de les recevoir. Translation d'un pénitencier ou d'une prison				
Translation d'un pénitencier ou d'une prison			l' ,	
Translation d'un pénitencier ou d'une prison prison prison annuel par le ministre de la Justice		_;	I. — —	
Prison		896		
Report annuel par le ministre de la Justice de la Justice de la Justice de ministre de la Justice de ministre de la Justice de ministre de la Justice de Peine pour bonne conduite				10
Tabac—Défense d'eu donner aux détenus. Titre abrêgé. Tranvays—Construction de, à l'usage des pénitenciers. Avis à la municipalité. Des jeunes détenus incorrigibles, d'une réforme. Ou du pénitencier à une prison de réforme. Voire que infinite de visite Voire de fait sur les officiers, comment punies. PENNITENCIERS—Acte modifiant l'Acte des. Art. 27 du chap. 182, S.R.C., modifié. Art. 23 abrogé et remplacée. Maltres de métier" Maltres de métier aux détenus. Droits acquis sauvegardés. 16 PERSONNES— Ce que comprend cette expression dans un acte signifient que les contre les, 426. PERSONNES— Voir Crimes et délits contre les, 63. PERSONNES— Voir Actions contre les, 426. PERSONNES— Voir Actions contre les, 426. PERSONNES— Voir Actions contre les, 426. PEUT OU POURRA— 18 chose presente est facultatire. 397 PENDITENCIERS—Acte modifiant l'Acte des. Annexe abrogée et remplacée. 16 Nouvelle annexe. 17 Définitions— Maltres de métier" 14 Accroissement si l'infirmité résulte d'une blessure reque an service. 16 Caratification accordée en certains cas. Monsaut de la. A ceroissement su cretains cas. 16 Monsaut de la. A veuve et aux orphelins. 16 Emploi des amendes. 42 Agents de police—Pouvoirs et devoirs des. 42 Amende pour inconduite. 42 Agents de police—Nomination des. 42 Agents des pois de Canada. 42 Agents des pois des compties annect aux det expression dans un acte sign	ргівоп	395		
Réclusion solitaire	Rapport annuel par le ministre de la Jus-		8.1.1.1.1.1.1.1.1.1.1.1.1.1.1.1.1.1.1.1	
Remise de peine pour bonne conduite	tige	385		10
Accroissement des rémissions 339 Re cas de maladie 339 Pette des rémissions pour infractions 339 Tabac—Défense d'eu donner aux détenus 401 Titre abrégé 338 Tranways—Construction de, à l'usage des pénitenciers 338 Tranways—Construction de, à l'usage des pénitenciers 338 Trankation des prisonniers 338 Ou du pénitencier à une prison de réforme 337 Ou du pénitencier à une prison de réforme 338 Voir Actions contre les, 426. PEUT OU POURRA— Ces expressions dans un acte signifient que la chose prisontiers 338 Tendre un, avec intention de faires une lés on corporelle 66 Exception pour les pièges à bêtes 66 PILORI—Peine du, ne doit être prononcée par aucun tribunal 378 PLAINTE—Voir Dénonciation. PENITENCIERS—Acte modifien 1/Acte des Annexe abrogée et remplacé 14 Art. 27 du chap. 182, S.R.C., modifié. 14 Annexe abrogée et remplacé 15 Nouvelle annexe 17 Définitions— "Mattres de métier" 14 "Officier" 14 "Officier" 14 "Officier "Infirmité résulte d'une blessure reque au service 15 A la veuve et aux orphelins 15 Cle que comprend cette expression dans un acte 24 PERSONNES— Voir Crimes et délits contre les, 63. PERSONNES— Voir Actions contre les, 426. PEUT OU POURRA— Ces expression dans un acte delits contre les, 63. PERSONNES— Voir Actions contre les, 426. PEUT OU POURRA— Ces tappsatonal dans un acte delits contre les prisonnes des bétes 66 PILORI— Peinde un, avec intention de faires une tribunal 378 PLAINTE—Voir Dénonciation. POGINARDS— Punition de ceux qui en portent 21 Voir Empoisonnement; Crimes et délits contre les personnes, 64. POLICE DU CANADA—Acte concernant la 24 Angents de police—Pouvoirs et devoirs des 25 Commissaires de police—Nomination de 424 Angents des pénitencier expression dans un acte des des 26. Emplo dus prisonnes 395 La chose prisonnes 426. PERSONNES— PERSONNES— Voir Actions contre les, 63. PERSONNES— PERSONNES— Voir Actions contre les, 63. PERSONNES— Voir Actions contre les, 426. PEUT OU POURA— Ces expressions dans un acte designifient que la chose prisonne des 16 cultati		397		
Pette der rémissions pour infractions		3 99		
Perte des rémissions pour infractions		399		
Tabac—Défonse d'eu donner aux détenus. Titre abrégé	En cas de maladie	399		4
Titre abrégé	Perte des rémissions pour infractions	399	, ··· ·· · · · · · · · · · · · · · · ·	
Travail des détenus	Tabac-Défense d'en donner aux détenus	401		
Travail des détenus	Titre abrégé	385	=.= =	
des pénitenciers. 387 Avis à la municipalité. 387 Translation des prisonniers. 395 Des jeunes détenus incorrigibles, d'une réforme. 397 Ou du pénitencier à une prison de réforme. 397 Pouvoir du shérif, etc. 396 Pouvoir du shérif, etc. 396 Visiteurs qui auront droit de visite. 394 Voies de fait sur les officiers, comment punies 399 PENITENCIERS — Acte modifiant l'Acte des. Annex 14 Art. 27 du chap. 182, S.R.C., modifié. 14 Annexe abrogée et remplacé. 14 Aunexe abrogée et remplacé. 17 Définitions— "Maitres de métier" 14 Gratification accordée en certains cas. 15 Montant de la. Acroissement si l'infirmité résulte d'une blessure reque au service. 15 A la veuve et aux orphelins 15 Ces expressions dans un acte signifient que la chose prascrite est facultative. 3 PIEGH A HOMME. 10 20 20 20 20 20 20 20 20 20 20 20 20 20		398	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	
Avis à la municipalité. Avis à la municipalité. Des jeunes détenus incorrigibles, d'une réforme. Ou du pénitencier à une prison de reforme. Ou du penitencier à une prison de reforme. Ou du penitencier à une prison de reforme. Ou du peniteur. Ou du peniteur. Ou du peniteur. Ou de un peniteur. Ou de réforme. Ou du penit	Tramways-Construction de, & l'usage	•	Voir Actions contre les, 426.	
Ces expressions dans un acte signifient que la chose prisonniers 395 Des jeunes détenus incorrigibles, d'une réforme 397 Ou du pénitencier à une prison de réforme 397 Pouvoir du shérif, etc 396 Visiteurs qui auront droit de visite 394 Voies de fait sur les officiers, comment punies 399 PENITENCIERS — Acte modifiant l'Acte des Annexe 14 Art. 27 du chap. 182, S.R.C. modifié 14 Art. 33 abrogé et remplacé 15 Nouvelle annexe 17 Définitions— 406 "Maîtres de métier" 14 Accroissement si l'infirmité résulte d'une blessure reque au service 15 A la veuve et aux orphelins 15 Chiffie de la gratification 16 Ces expressions dans un acte signifient que la chose presente sex facultative 397 PEGHA HOMME 182, car facultative 66 Exception pour les pièges à bêtes 66 PILORI— Peine du, ne doit être prononcée par aucun tribunal 378 PLAINTE—Voir Dénonciation. POIGNARDS— Punition de ceux qui en portent 21 Voir Armes à feu. POISON— Voir Empoisonnement ; Crimes et délits contre les personnes, 64. POLICE DU CANADA—Acte concernant la 224 Agents de police—Pouvoirs et devoirs des 424 Amende pour inconduite 425 Emploi des amendes 424 Devoirs des, pour la mise à exécution des lois du Canada 424 Règlements, salaires et compte annuel au		387	PEUT OU POURRA—	
Des jeunes détenus incorrigibles, d'une réforme			Ces expressions dans un acte signifient que	
Des jeunes détenus incorrigibles, d'une réforme	Translation des prisonniers		la chose prescrite out facultative	3
Tendre un, avec intention de faire un lésion corporelle 66 Exception pour les pièges à bêtes 66 Exception			PIEGE A HOMME- 1000 800 branch Angles of	٠.
Ou du pénitencier à une prison de réforme		397		٤ .
réforme	Ou du pénitencier à une prison de		lésion corporelle	66
Pouvoir du shérif, etc	reforme	397		66
Visiteurs qui auront droit de visite	Pouvoir du shérif, etc			
Voies de fait sur les officiers, comment punies 399 PENITENCIERS — Acte modifiant l'Acte des Annexe Annexe 14 Art. 27 du chap. 182, S.R.C., modifié. 14 Art. 33 abrogé et remplacé. 14 Aunexe abrogée et remplacée. 16 Nouvelle annexe 17 Définitions— 17 "Maîtres de métier" 14 "Officier" 14 Gratification accordée en certains cas. 15 Montant de la 15 A ceroissement si l'infirmité résulte d'une blessure reque au service. 15 A la veuve et aux orphelins. 15 Chiffre de la gratification. 15			Peine du, ne doit être prononcée par aucun	
punies 399 PENITENCIERS — Acte modifiant l'Acte des Annexe Annexe 14 Art. 27 du chap. 182, S.R.C., modifié. 14 Art. 33 abrogé et remplacé. 14 Aunexe abrogée et remplacée. 16 Nouvelle annexe 17 Définitions— 17 "Maîtres de métier" 14 "Officier'' 14 Gratification accordée en certains cas. 15 Montant de la 15 A coroissement si l'infirmité résulte d'une blessure reque au service 15 A la veuve et aux orphelins. 15 Chiffre de la gratification 15		UUI		378
PENITENCIERS — Acte modifiant l'Acte des		200		
des		000	POIGNARDS-	·
Art. 27 du chap. 182, S.R.C., modifié	PENITENCIERS - Acte modifiant l'Acte		Punition de ceux qui en portent	21
Art. 27 du chap. 182, S.R.C., modifié. 14 Art. 23 abrogé et remplacé. 14 Annexe abrogée et remplacée. 16 Nouvelle annexe. 17 Définitions— 14 "Maîtres de métier". 14 "Officier". 14 Gratification accordée en certains cas. 15 Montant de la 15 A coroissement si l'infirmité résulte d'une 15 blessure reque au service. 15 A la veuve et aux orphelins. 15 Chiffre de la gratification 16 A la veuve et aux orphelins. 15 Chiffre de la gratification 16 A la veuve et aux orphelins. 15 Chiffre de la gratification 16 Règlements, salaires et compte annuel au	desAnnex	e 14		
Art. 33 abrogé et remplacé	Art. 27 du chap. 182, S.R.C., modifié	14	I	
Nouvelle annexe Nouvel	Art. 33 abrogé et remplacé	14	i	
Nouvelle annexe Définitions— "Maîtres de métier"	Annexe abrogée et remplacée	16		
Définitions— "Maîtres de métier"	Nouvelle annexe	17	li	
"Mattres de métier" 14 Agents de police—Pouvoirs et devoirs des 424 "Officier" 14 Amende pour inconduite 425 Montant de la 5 Commissaires de police—Nomination de 424 Accroissement si l'infirmité résulte d'une blessure reque au service 15 Pouvoirs des, pour la mise à exécution des lois du Canada 424 Chiffre de la gratification 15 Règlements, salaires et compte annuel au	Définitions—			49.1
"Officier"	"Maitres de métier"	14		
Gratification accordée en certains cas	" Officier"			
Montant de la	Gratification accordée en certains ces			_
A coroissement si l'infirmité résulte d'une blessure reque au service	Montant de la			
blessure reque au service	A coroissement si l'infirmità régulte d'anne	10		
Chiffre de la gratification		1 K		445
Chiffre de la gratification 15 Règlements, salaires et compte annuel au	A la venve et env Ambalina			
4	Chiffre de la gratification			424
parlement 425	According to the section and			
	Prooforbement of Calegina Casimir	16	parlement	425

PROCES SOMMAIRES—Acte des	286	PROCES SOMMAIRES—Suite.	
Accusation non prouvée, sera renvoyée	291	Procès sommaire du consentement du pré-	
Ou si le magistrat n'inflige pas de puni-		venu	289
tion	292	Condamnations pour certains délits	289
Effet du renvoi	292	Droit de défense du prévenu	291
Amendes-Emploi des, dans les diffé-		Le choix du prévenu sera mentionné	
rentes provinces	293	dans le mandat	291
Annexe-Formules	294	Sentence s'il s'avoue coupable	289
A-Condamnation	294	Ou s'il est trouvé coupable de larcin	289
B- ld. sur aveu de culpabi-		Si le magistrat croit qu'il peut juger	
lité	295	l'affaire	290
C-Certificat du renvoi de l'accusation	295	Si le prévenu consent et plaide coupable	290
Condamnation pour certains délits	289	S'il ne consent pas, ou si le magistrat	
Effet de la	292	croit qu'il doit être jugé autrement.	290
Formules de (Annexe, A et B) 29	4-95	Renvoi de l'accusation	292
Informalités ne vicient pas la	292	Et de l'accusé devant un magistrat	292
Preuve de la, ou de l'acquittement	292	Mais non dans une autre province	293
Transmission de la, à la cour des ses-		Qui peut juger l'accusé en ce cas	293
епотемь по	292	Formule du certificat du (C)	295
Cour du magistrat, sera publique	291	Restitution des effets volés	292
Défaut du prévenu de comparaître	293	Témoins — Assignation des	291
Défense pleine et entière de l'accusé	291	Signification de l'assignation	291
Definitions—		Titre abrégé	286
" Magistrat "	286	PROCHAIN—	
"Prison commune ou autre lieu de dé-		Signification de l'expression dans un acte	4
tention "	286	PROCURBUR GENERAL—	
" Propriété "	287	Consentement du, nécessaire pour pour-	
Délits qui peuvent être jugés sommaire-		suivre un fidéicommissaire s'appro-	
ment	287	priant la propriété d'autrui	93
Attaque sur un magistrat, constable, etc	287	Ou une personne cachant des titres,	
Larcin, détournement, escroquerie	287	etc	100
Local pour inscrire des paris, etc	287	Peut ordonner une enquête au sujet de	
Tenir des jeux, etc	287	la possession de substances explo-	
Maison de désordre	287	sives	26
Tentative de larcin	287	On consentir à une poursuite	26.
Voies de fait graves	287	Sur jugement rendu, sur cautionnement	,
Sur des femmes ou des enfants	287	confisqué, dans Québec, l'exécution	000
Dispositions de l'Acte de procédu e crimi-		émanera sur flat du	368
nelle et de l'Acte des convictions s m-		PROPRIETE FONCIERE—	
maires, ne s'appliqueront pas	294	Détruire ou voler des titres, etc., se ratta-	ćo.
Celles de cet acte ne s'appliquent pas	004	PROVINCE—	80
aux jeunes délinquants Rifets volés—Restitution des	294	Oe que comprend cette expression dans un	
Formules à suivre—Voir Annexe.	292	acte	3
. —		QUAIS-Détruire ou endommager des	148
Juridiction du magistrat, absolue en cer-	288	QUAKERS—	140
Quant aux matelots, etc	288	Appelés comme jurés, peuvent affirmer au	
	400	lieu de préter serment	221
Et dans tous les cas en certains en- droits	288	Ou comme témoins	235
Magistrat-Procès devant un, au lieu de	200	Formule de la déclaration	235
la cour des sessions, dans Ontario	288	QUEBEC—	400
Demandera au prêvenu s'il veut être		Action qui tam, ne peut être discontinuée	
jugé sommairement	289	sans le consentement de la Couronne	178
Procédure en ce cas	289	Appel d'une conviction sommaire, à quelle	
Juridiction du	288	cour interjeté	321
Renvoi d'un accusé devant un, par un		Cautionnements confisqués — Procédures	
juge de paix	292	807	367
*	-		

OTTORNO C. A.	1
QUBBEO—Suite.	RECLUSION SOLITAIRE—
Définitions de—	Ne sera prononcée par aucun tribunal 378
"Cour," dans l'Acte des criminels fugi-	Sera pratiquée dans les pénitenciers 398
tifs	RECU OU RECEPISSE FAUX
"Cour des cas de la Couronne réservés". 180	Donné par un associé
"Cour des sessions générales de la paix". 279	
"Cour supérieure" 5	etc 96
"Deux juges de paix," ou "les juges de	Par des gardiens d'entrepôt 95
paix," dans l'Acte des jeunes délin-	RECUSATION—
quants 296	De jurés 220
"Juge," dans l'Acte des procès expédi-	Voir Jurés et Procédure criminelle.
tifs	REGISTRATEUR—
"Magistrat," dans l'Acte des procès	Signification de l'expression dans un acte
sommaires 286	REGISTRE-
Dispositions de l'Acte du larcin applica-	Des naissances, mariages et décès—Fabri-
bles & 100	cation ou mutilation de
Ecoles de réforme pour les jeunes garçons	Fausse inscription dans une copie de 117
dans, 417	Détruire ou cacher cette copie 118
Emploi des amendes daus294, 301	•
Maisons de réforme pour les femmes dans 418	REINE-
Prisons communes dans 420	La, signification de l'expression dans les
RAFLES—	statuts
Pas défendues dans les ventes de charité 57 RECEL—	Voir Souverain.
	RELIGION—
Acte d'accusation pour recel, comment il	Délits contre la
peut être dressé	Entraver ou assaillir un ecclésiastique dans
Si le vol constitue un délit, le recéleur	l'exercice de ses devoirs religieux 47
peut être traduit sans égard au princi-	Punition—Amende ou emprisonnement. 47
pal	Troubler les assemblées religieuses 47
Une accusation de recel peut contenir	Punition—Emprisonnement de moins de
celle de vol	deux sos 47
Et si plusieurs personnes sont accusées	RESISTANCE
ensemble	A un ordre de dispersion d'emeutiers 17
Le jury peut les trouver séparément	A un officier de la paix entrant dans une
coupables de vol ou de recel 230	maison de jeu, etc 53
Si le principal est coupable de félonie—	RESTITUTION D'EFFETS VOLES—
punition	Après condamnation du prévenu 243
Et s'il est coupable de délit 98 Si l'infraction première est punissable	Bref de restitution 243
	Quant aux effets négociables 243
Sommairement	I Recentions 243
RECEL D'ENFANT VOLE 71	Sur l'argent du prisonnier en certains cas. 244
	REVOCATION D'UN STATUT-
RECIDIVES—Punition des—	Son effet sur l'acte abrogeant, etc 8
De mise en circulation ou possession de	N'affecte pas les offenses commises ni les
fausse monnaie 135	nénalités encournes
Détruire ou endommager des arbres 146	Onand la disposition abrogée conserve
Des fruits ou légumes dans un jardin 146	son effet 8
Des végétaux ailleurs que dans un jardin. 147	Quant aux choses faites et aux droits ac-
Des clôtures, barrières, etc	anis avant l'abrogation
De vol d'arbres	2024 1115 717
De haies vives, etc	Olimpia and the manufacture design and the same of
De fruits, plantes, etc	Pas d'appel à aucune cour du dans les
De végétanx ne croissant pas dans un	10
jardin 83	
Etre armé ou déguisé avec intention d'ef-	SA MAJESTE-
fraction	Ou la Reine, la Couronne—Signification

	. — .		7.7
SAURE -		SOUVERAIN—	,
De liqueurs près de travaux publics	33	Comploter la mort ou la déposition du	. 14
De monnaie de calere non courante	139	Voir Trahison.	
De substançes explosives en verta d'un		STATUTS-Infraction voluntaire des-	:
mandet deperquisition	27	Voir Menaces, 177.	
Procedurata la suite de la saisie	28	Forme et interprétation des -	
Vol de chique suisient, and and an annual	88	Voir Interprétation des, 1.	
SEDUCE ON—	_ i	SUBORNATION DE PARJURE	4
D'and Elle mineure de seize ans	48	Voir Parjure.	
Parition	48	STATISTIQUE CRIMINELLE Acte con-	
Anne promesse de mariage	xe 9	cernant la	453
Punition Aune	xe 9.	Amendes pour infractions à l'acte,	454
SENTENCE.		Compilation et publication des statistiques	453
De mort pour trahison	372	Durée de l'acte	465
Et pour meurtre	373	"Jage" Définition du mot	453
Execution décrétée par la cour	873	Juges de paix—Rapports par les	454
Dans l'enceinte de la prison	373	Paiement pour ces rapporte	454
Voir Peines, pardons, etc.		Prerogative de clémence-Rapport par le	•
SEQUESTRATION—		Secrétaire d'Etat au sojet de la	454
De documents par ordre d'un tribunal	232	Statistiques criminelles, par qui fournies	453
D'une personne, sans autorisation légale	71	Livres à tenir à cet effet	459
SERA—		Prisons et réformes provinciales	454
Cette expression dans un acte signifie que		Arrangement pour les obtenir	454
l'obligation de faire une chose est	. :		454
absolue	3	PalementPublication des	465
SERMENT—		Tableaux statistiques à fourzir	453
. Ce que comprend cette expression dans un	. !	Formule des	465
.Bote	5	Rémunération pour les remplir	. (1
Extrajudiciaire	434	SUBSTANCES EXPLOSIVES—Acte con-	,400
Paux expect de faite than	42	cernant les	25
For Parjure.	**	Causer malicieusement une explosion,	· 25
Qui peut le faire prêter et en donner certi-		Faire quelque chose ou conspirer pour la	
fication and many many many many		CAUSE CAUSE CONSTITUTE POIL IN	25
CHECOLOGICAL PROPERTY AND ADDRESS OF THE ADDRESS OF	5	Fabriquer ou avoir des explosifs dans on	20
Le cour des, se peut juger la trabisen, les		but criminel	96
	- 1		25
crimes entrainant la peine capitale, ni	700	Punition	26
Microstains Addis making attack and An	180		0.0
Ni certains délits prévus par l'Acte du	100	même a o te Dêfinitions—	26
larcin pour accommendation comme	180		
BHIRD.	. 1	"Procureur général"	.25
Coupable de prévarication dans l'axécu-	/ ["Substance explosive"	25
tion de ses devoirs	178	Délinquant pas exempt de punition pour	-4
	178	d'autres infractions	28
SERMENTS EXTRAJUDIOIAIRES - Acte		Fabriquer ou avoir des explosifs sans cause	
concernant les	434	licite	26
Affidavits requis par une compagnie d'as-	.	Consentement du procuteur général à la	. .
SUTBICE	434	pourauite	26
	484	Témoignage des époux accusés	26
Formule	435	Punition	26
Punition pour faire prêter un serment sans		Mandat de perquisition des substances	4
autorisation	494	explosives	27
Exception à l'égard de certains serments.		Saisie en vertu de ce mandat	.27
Serments, affidavits, etc., devant les jugés	~~~	Confiscation et destruction	27
	434	Personne operant la saisie-Responsabilité	. :
SCOVIII	201	de la	28
Voir Mosurs, 48.	. 1	Procureur général peut ordonner une en-	٠.
POST MOBILE, 48.		Quete seger reigenteretterpe rettert erreite.	26

SUBSTANCES EXPLOSIVES—Suite.		TEMOIN—	· **, •**	
Juridiction du juge de paix à la suite de		Assermentation devant le grand jury 2	224	
cet ordre	26	Voir Grand jary.		
Témoin ne peut refuser de répondre	27	Assignation et audition en vertu de l'Acte	2.2	
Et peut être contraint de comparaître.	27		310	
A droit à copie de la denonciation	27	Voir Convictions semmaires.		
Venue, etc	26,	Et en vertu de l'Acte de procédure crimi-		
the contract of the contract o	٠	10.10.700.	195	
SUBSTANCES EXPLOSIVES—	ļ	Voir Procedure criminelle.		
Détruire ou essayer de détruire une maison	143	Au sujet d'un mariage feint, un seul tamoin		
habitée au moyen de		ne suffit pas pour condamner	61	
En placer près d'un édifice ou navire dans	امما	Le défendeur peut témoigner	β1	
le but de blesser quelqu'un	66 153	Comparution, dans un procès expéditif	182	
Près d'un navire pour le détruire	100		208	
Ou en envoyer ou remettre à quelqu'un			285	٠,
dans le même but	66	Contraint à comparaître dans un procès		
Ou un bâtiment ou édifice	143		291	
Juges de paix, etc., ne jugeront pas les		Punition pour refus	291	
crimes commis au moyen de	180	Dans le cas d'un combat de boxeurs, qui		
Lésion corporelle au moyen de	66	peut être	40	
SUPPRESSION DE PART—	Ì	Voir Combat de boxeurs.	1.	
Voir Orimes et délits contre les per-		Dans les procédures en vertu de l'Acte		
gonnes.	.	concernant le maintien de la paix dans		
		le voisinage des travaux publics, le		
THIRGRAPHIS—	.,,	défendeur, le mari et la femme sont	<i>:</i> .	
Dommages malicieux aux	151	compétents	35	
TEMOIGNAGE-	. }	Dans une enquête en vertu de l'Acte con-		
A charge et à décharge, dans les cas d'ex-		cernant les explosifs	26	
tradition	439	Voir Substances explosives.		
Donnés à l'étranger	439	Dans un procès crimiuel	233	
Transmis au ministre de la Justice	438	Poir Procedure dans les causes cri-		
Aven d'un prévenn peut servir de	198	minelles.	e Garage	
Compulsoire, au sujet des marques de com-		Défendeur sur accusation de simples voies	14	٠.
merce frauduleuses, ne peut servir		de fait on de coups et blessures, est		
contre le témoin	127	témoin compétent	234	
Doit être corroboré dans les poursuites pour		With dry to to to the	234	
séduction	49	Et si un autre crime est imputé, mais		
On pour mariage feint	61		234	
Et dans une accusation de faux	235	Dans d'autres cas, l'accusé ne peut té-		
'D'un témoin dans une peursuite pour			235	
combat de boxeurs, ne sera pas employé		Déposition, comment elle peut être prise	2	
pontre lui	40	au sujet d'un criminel fugitif	450	
D'une personne dangereusement malade,		Lors du procès d'un jeune délinquant—As-		
peut être pris par commission	235	signation, etc	298	
Et transmis à la cour	236	Personnes arrêtées dans une maison de jeu,		
Peut servir au procès, si le déposant est		peuvent être contraintes à témoigner	64	
mort on absent	236	Voir Maisons de jeu.		
Incarcération pour refus de rendre témoi-	٠	Peut être assigné par un inspecteur dans		
gnage devant un juge de paix	196	une enquête sur la conduite des officiers	:	
Personnes arrêtées dans une maison de jeu,		d'un pénitencier	389	
penvent être fercées de témoigner	54	Punition pour refus de témoigner	889	•
Pris au sujet d'une accusation, peut servir		Séduction—Pas de condamnation pour, sur		
pour une autre	237	le témoignage d'un seul	40	
Refus de déposer - Emprisonnement pour	311	Le défendeur peut témoigner	49	
Dans les enquêtes sur la conduite des		Sur accusation entrainant l'extradition	439	
officiers d'un pénitentier	380	Sur le point de quitter la province dans		
Toriouse essential relativement au parlure.	48	laquelle il a été commis une infraction	V.	

TEMOIN—Suite.		TESTAMENT-	
à l'Acte concernant l'armée et lama-		Codicille, etc., fabrication de	112
rine, pent être interrogé devant un		Réclamer de l'argent, etc., en vertu d'un	
commissaire	158	testament que l'on sait être fabrique	118
Trahison, doit stre prouvée par deux té-		Voler, détruire ou cacher un, durant la	
moins dignes de foi	15	yie du testateur	80
TEMPS—		TIMBRES—	
Comment calculé si une chose prescrite		Ou papier timbré-Fabrication de	108
per la loi tombe un jour de fête	ŏ	Et avoir des outils peur en fabriquer	108
D'emprisonnement dans un pénitencier,		Lt les enlever des documents	109
abrégé pour bonne conduite	399	TITRE D'IMMEUBLES	
Perte des rémissions de peine	399	Cacher un, par un vendeur ou emprunteur	
Limité pour les poursuites—Voir Prescrip-		sur hypothèque	100
tion.		Définition du, dans l'Acte du larcin	75
TENTATIVES—		Fabriquer ou offrir un faux	112
De commerce charnel avec une mineure de	,	Fabriquer un document se rattachant à	
douze sos	70	l'enregistrement d'un	115
De connaissance charnelle d'une idiote, etc	.48	Val ou destruction de	80
De détruire un édifice par la poudre, etc	143	Trahison—	
D'empêcher des ouvriers de travailler à		Accusation de félonie valide, même si les	
bord des naviresAn		faits constituent une	226
D'empoisonner ou mutiler des bestiaux	152	Arrêt de mort civile n'entraîne l'exhédéra-	224:
D'endommager un télégraphe, etc	151	tion que dans le cas de trahison	: 379
De faire naufrager un navire	153	Cautionnement dans le cas de, qui peut	
De larcin, peut être jugée sommairement	287	l'accorder	201
De mettre le feu à un édifice, etc	142	L'acte d'accusation peut contenir plusieurs	201
On aux récoltes, meules de céréales, etc	145	1	207
On aux mines, puits d'huile, etc	147	Ne pent être jugée que par une cour supé-	
Ou à un navire	153	rieure	180
De meurtre, ou de eguéer une lésion corpo-		Pas de recherche des biens du prévenu lors	
Disking As Varant and Is in a large	64	d'un procès pour	226
D'obtenir de l'argent par le jeu sur les voies		Punissable de mortante de mortante de la companya d	872
de transport	59	•	
De séduction d'une fille mineure de seize	40	TRAHISON ET AUTRES CRIMES CON-	
De sodomie ou bestialité	48	Acte concernant la	- 14
	48	Acts do 95 Telemond III - 9	14
Pas de poursuite pour tentative après pro-	ána:	Acte de 25 Edouard III, c. 2, concernant	
ces pour le fait	226	la trahison, maintenu en vigueur	16
Appel d'une conviction sommaire, à quelle		Oitoyens étrangers pris en armes en Oa-	18
cour interjeté	201	nada—Proces des	15
Définitions de—	321	Conspirer pour intimider une legislature Correspondre avec l'ennemi	16
" Acte," dans le statut, comprend ordon-			14
nance	4	Cour martiale générale pour juger les étrangers	115
"Oour," dans l'Acte des criminels fugi-	. *	Et les sujets de S.M	16
tife		l	10
" Cour des cas de la Couronne réservés."	446	Où peuvent avoir lieu les procès pour tra-	10
"Cour superieure"	180	histon	16
"Deux juges de paix ou plus," ou "les	5 ,	Faits de, qualifiés félonies	14
juges de paix," dans l'Acte des jeunes		Peine de mort, quand prononcée	16
lakes de brir', arar l'Acce des ledues	004	Poursuites—Dans quel délai se feront les	15
délinquants	296	Preuves à faire dans les	16
"Assemblée législative,"		Procès en vertu de l'Acte de la milico	15
"Magistrat," dans l'Acte des procès	3	Projeter la mort du souverain	14
magistrat, usits l'Acte des proces	000	Punition de la trahison	14
sommaires	286	Et des agressions par des étrangers, etc.	16
Liste des cautionnements confisqués à	8	Sujets de S. M. falsant la guerre avec des	
Affines A to the time to Connected &	964	étrangers en Canada	18
déposer à la cour Suprême des	864	Comment se fera leur procés	16

- · · · · · · · · · · · · · · · · · · ·		· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	è
Trahison au second degre,	64	VERDIOT-Suite.	
TRANQUILLITE PUBLIQUE	•	Si pingieurs personnes sont accusées en-	
	48	semble	
Voir Mours.		Vois Conviction of Condamnation.	
TRAVAUX FORCES—		VERBH-	
Dans un pénitencier, fait partie de la sen-	1	Fixé à une maison, etc.— Vol de	
	376	VIGNES - NOT	
Ailleurs, seulement si la sentence le		Destruction illégale des, félomes	
mentionne	376	,	
TRAVAUX PUBLIOS—	ŀ	Attaque avec intention de	
Maintien de la paix dans le voisinage des.	29		
Voir Paix dans le voisinage des tra-	` I	Voir Crimes et délits contre les par	
vaux publics.	- 1	sonnes.	,
TUMULTE-	- 1	Dommages aux	3
Définition et punition du	20	Détruire le poisson dans les 149	
- Voir Ementes.	- i	VOLES DE FAIT—	
VAGABONDS-		Accompagnées de lésion corporelle 69	
Quelles personnes sont réputées	50	A la suite d'une coalition d'ouvriers, etc. 172	
Punition du vagabondage	51	Avec intention de crime ou délit 69	
Voir Moeurs.	·	Avec intention de viol	
VALEUR-	. 、	Avec intention de vol	٠
Signification de ce mot dans les statuts	5	Certificat si la plainte est renvoyée sur	
VENUE	Ť	proces sommaire 320	
Pas nécessaire de la mentionner dans l'acte		Fin de non-recevoir, dans les cas de 320	
	207	Dans un rayon de deux milles d'une assem-	
Lieu du procès pour crimes et délits181-	_	blee publique 31	
Veir Procedure dans les pauses ori-	1	Frais contre le défendeur sur conviction de 242	
nelles.	ŀ	Graves, peuvent être jugées sommairement 287	
VERDICT-	. 1	Pranci cur una filla ou ferama ou un	
Certaines omissions ne vicient pas le juge-	_ 1	entalli, et sur des magistrats ou autres officiers	
	241	autres officiers 287	
Informalités corrigées après qu'il a été		Guet-apens pour commettre des	
	241	Par une personne armée, ou deux ou plus,	
Ne pent être attaqué pour omissions rela-	ļ	avec intention de vol	
tivement aux jurés	242	Procédures sommaires en cas de320, 334	
Sur accusation—	1	Simples 69	
	227	Sur accusation de, le défendeur, sa femme	
G = Mone	227	ou son mari, sont témoins compétents. 334	
	228	Et si un autre crime est imputé, mais non	
De destruction de bâtiments, peut être		prouvé	٠
	231	Sur accusation de vol avec violence, ver-	
D'effraction nocturne, peut être pour	!		
effraction diurne	228	001 002	
D'empoisonnement, peut être pour délit	227	Sur les officiers d'un pénitencier, par un détenu	
De larcin, peut être pour escroquerie	229	Sur un agent de la paix 69	
	228	Sur un ecclésiastique	
On pour appropriation frauduleuse	230	Verdict de, sur accusation de félonie 227	
Si plusieurs larcius sont prouvés	230	VOL-	
De meurtre d'un enfant, peut être pour	לפפ	De bestiaux, chiens, oiseaux, etc	ĺ
suppression de part	227	D'actes écrits	
De vol avec violence, peut être pour attaque avec intention de vol	228	De titres de propriétés, dossiers, billets de	
Dinn onime on delit pent Atra pour ten-	**U	chemin de fer, êtc	
tative	225	De choses attachées au sol 81	
Si l'accusation de vol contient un chef de		D'arbres, etc	
TROST	280	De fruits, plantes et vegetaux	į
		 Link of the control of	

VOL-Suite,	VOL -Suite.
De métaux, verre, etc., attachés à une maison	Par des locataires ou hôtes
Ft voir Larcin. Dans une maison ou avec menaces 8	.]
Dans les manufactures	Les personnes prétendant avoir un droit
Par des commis on serviteurs	Vor Crimes et délits contre les person-
5	